

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR
JO-ANNE VIAU

PROCESSUS DE LA MISE EN PLACE D'UNE CONCERTATION RÉGIONALE EN
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES

15 JANVIER 2021

Sommaire

Ce mémoire de maîtrise s'intéresse à la problématique de l'insécurité alimentaire quant à sa relation avec les mesures d'aide alimentaire dans les communautés. Cette étude de cas documente le processus de traduction (Callon, 1986) à l'origine de la mise en place d'une concertation intersectorielle régionale autour de cette problématique sur le territoire des Laurentides au Québec.

La revue de la littérature présente au lecteur les divers aspects de cette problématique. Elle fait aussi état des modes d'action préconisés par des acteurs issus de différents secteurs afin de créer plus de sécurité alimentaire pour les personnes pauvres dites vulnérables. Les impacts sur l'état de santé des populations affectées par l'insécurité alimentaire interpellent directement les Directions de santé publique. Cette recherche retrace et contextualise le maillage entamé dans les années 2000 entre des acteurs de la santé publique et ceux de la société civile. Elle dénote l'impact qu'ont eu les demandes de subvention dans la mise en réseau et dans l'action collective de ces mêmes acteurs. En effet, ces subventions ont permis l'arrivée de nouveaux acteurs dans le système d'aide alimentaire. Les projets financés par ces demandes de subvention sont ici qualifiés d'événements structurants pour les acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés.

Mots-clés : insécurité alimentaire, sécurité alimentaire, aide alimentaire, aide alimentaire dans les communautés, concertation intersectorielle, mise en réseau, collectifs, déterminants de la santé, déterminants de la sécurité alimentaire, santé publique, Théorie de la traduction, Théorie de l'acteur réseau, résultats transitoires.

Table des matières

SOMMAIRE	II
LISTE DES TABLEAUX	V
LISTE DES FIGURES	VI
LISTE DES ACRONYMES	VII
REMERCIEMENTS	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE	4
1.1 L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE	5
1.2 COMMENT EST MESURÉE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES MÉNAGES	8
1.3 INCIDENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU QUÉBEC	9
1.4 DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	10
1.5 DÉTERMINANTS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	12
1.6 RÉPONSE SOCIALE	15
1.6.1 <i>Les banques alimentaires</i>	15
1.6.2 <i>Types d'aide alimentaire</i>	17
1.7 CONTRIBUTION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : ORIENTATION DES ACTIONS	19
1.7.1 <i>Volet 1 - La sécurité alimentaire : une question prioritaire de santé publique</i>	22
1.7.2 <i>Volet 2 - Lutte à la pauvreté du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale</i>	27
1.7.3 <i>Le Plan d'action gouvernemental pour les saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012</i>	29
CHAPITRE 2 : LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE	35
2.1 ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET SANTÉ PUBLIQUE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (CISSSLAU)	37
2.2 MOISSON LAURENTIDES : LA BANQUE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE DE L'ÉTUDE	39
2.3 CONCERTATIONS ACTUELLES EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES	41
CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE	46
3.1 QUESTION DE RECHERCHE.....	48
CHAPITRE 4 : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTS	50
4.1 LE PROCESSUS DE TRADUCTION : LES QUATRE MOMENTS	53
4.2 RÉPERTOIRE DE LA THÉORIE DE L'ACTEUR RÉSEAU	56
CHAPITRE 5 : LA MÉTHODOLOGIE	64
5.1 MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE	65
5.1.1 <i>L'étude de cas</i>	66
5.2 CONSTITUTION DU CORPUS DE DONNÉES	67
5.2.1 <i>Collecte de données</i>	67
5.2.2 <i>Traitement des données</i>	68
5.2.3 <i>Les entrevues</i>	71

5.2.4 Échantillonnage et recrutement.....	71
5.3 LIMITES DE L'ÉTUDE	72
CHAPITRE 6 : RÉSULTATS.....	75
6.1 CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS.....	76
6.1.1 Phase I avant 2000 : mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire dans les Laurentides	77
6.1.2 Phase II 2003-2008 : entrée en scène de la Santé publique auprès du Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides	85
Enjeux dans le Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides	86
Événements moteurs.....	88
1- La Stratégie nationale de lutte à la pauvreté.....	88
2- La mise en place de l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance).....	90
3- L'arrivée de Québec en Forme régional.....	91
6.1.3 Phase III 2010-2012 : de la problématisation à l'enrôlement.....	94
Moment 1- Problématisation autour du projet S'entraider et outiller pour mieux manger	95
Moment 2 - Intéressement : de la gouvernance du projet S'entraider et outiller pour mieux manger au dépôt du projet Le goût de la concertation en sécurité alimentaire	99
Moment 3 - Enrôlement : besoin de convergence des actions collectives en insécurité/sécurité alimentaire	103
6.1.4 Phase IV - 2013-2018 : de l'enrôlement à la mobilisation dans le projet Le goût de la concertation en sécurité alimentaire.....	106
Moment 4 - Mobilisation	106
Résultat transitoire 8 : Solidification des porte-paroles et des intermédiaires	111
6.2 FINANCEMENT : ACTANT DU REPOSITIONNEMENT GÉNÉRATEUR DE CONTROVERSES	116
CHAPITRE 7 : DISCUSSION	121
CONCLUSION.....	128
RÉFÉRENCES.....	133
APPENDICE A.....	144
APPENDICE B.....	146
APPENDICE C.....	150
APPENDICE D	153
APPENDICE E	155
APPENDICE F	157

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : CATÉGORISATION DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN FONCTION DU NOMBRE DE RÉPONSES AFFIRMATIVES AUX QUESTIONS DU MODULE PORTANT SUR L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DE L'ENQUÊTE SUR LA SANTÉ DES COLLECTIVITÉS CANADIENNES. (TARASUK & MITCHEL, 2020, P. 24).....	9
TABLEAU 2 : MEMBRES DU COMITÉ RÉGAL+ EN 2017.....	44
TABLEAU 3 : MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI RÉGAL+ EN 2017	45
TABLEAU 4 : DOUZE RÉSULTATS TRANSITOIRES GÉNÉRIQUES (RT) DANS LE PROCESSUS DE PRODUCTION DES EFFETS DE L'ACTION INTERSECTORIELLE LOCALE, SELON TROIS CATÉGORIES	60
TABLEAU 5 : LEXIQUE RELATIF AUX DÉFINITIONS DES CONCEPTS DE LA THÉORIE DE L'ACTEUR RÉSEAU .	63
TABLEAU 6 : CATÉGORIES DE DOCUMENTS CONSTITUANT LE CORPUS DE DONNÉES DE L'ANALYSE DE CONTENU	70
TABLEAU 7 – PHASE I - CHAÎNE DES ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS ET TYPES DE RÉSULTATS TRANSITOIRES (RT) ASSOCIÉS À LA MISE EN MARCHÉ DU SYSTÈME D'ACTION COMPLEXE DU <i>RÉSEAU D'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES LAURENTIDES</i>	83
TABLEAU 8 – PHASE II - CHRONOLOGIE D'ÉVÉNEMENTS MOTEURS ET TYPES DE RÉSULTATS TRANSITOIRES ASSOCIÉS À L'ENTRÉE EN SCÈNE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DES LAURENTIDES AUPRÈS DU COLLECTIF <i>RÉSEAU D'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES LAURENTIDES</i>	93
TABLEAU 9 – PHASE III CHAÎNE DES ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS ET DES RÉSULTATS TRANSITOIRES ASSOCIÉS AU PROJET <i>S'ENTRAIDER ET OUTILLER POUR MIEUX MANGER</i> ET DE LA MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS INTERSECTORIELS DANS LE REGROUPEMENT ALIMENTAIRE DES LAURENTIDES DANS LE PROJET <i>LE GOÛT DE LA CONCERTATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</i>	105
TABLEAU 10 – PHASE IV MOBILISATION : CHAÎNE DES ÉVÉNEMENTS STRUCTURANTS ET TYPES DE RÉSULTATS TRANSITOIRES ASSOCIÉS À LA FONDATION DE LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE RÉGAL+	114
TABLEAU 11 : ÉTAT DE LA POPULATION DES MRC QUI RÉSIDE DANS LES SECTEURS AYANT LES CONDITIONS DE VIE LES PLUS DÉFAVORABLES MATÉRIELLEMENT DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES	144
TABLEAU 12 : CATÉGORIES DE DOCUMENTS CONSTITUANT LE CORPUS DE DONNÉES DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE	153

Liste des figures

FIGURE 1: MODÈLE CONCEPTUEL DES DÉTERMINANTS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	14
FIGURE 2 : CADRE CONCEPTUEL ADAPTÉ DES TRAVAUX DE COHEN QUI GUIDE L'INTERVENTION DES DIFFÉRENTS ACTEURS DANS LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE ET LA PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS (MSSS, 2006, P. 14).....	31
FIGURE 3 : CARTE DU TERRITOIRE DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE DES LAURENTIDES ET DES MRC QUI LA COMPOSENT.....	36
FIGURE 4 : SCHÉMATISATION DES QUATRE MOMENTS DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT.....	55
FIGURE 5 : PROCESSUS DE TRADUCTION SELON LA MODÉLISATION D'UN SYSTÈME D'ACTION COMPLEXE AVEC LES CONCEPTS LA THÉORIE DE L'ACTEUR-RÉSEAU	58
FIGURE 6 : POSITIONNEMENT DE LA SANTÉ PUBLIQUE DANS LA MISE EN LIEN ET EN MOUVEMENT DE RÉSEAUX DANS DES ACTIONS SELON LA MODÉLISATION D'UN SYSTÈME D'ACTION COMPLEXE AVEC LES CONCEPTS LA THÉORIE DE L'ACTEUR-RÉSEAU	62
FIGURE 7 : MODÉLISATION DE L'OBJET DE RECHERCHE SUIVANT LES CONCEPTS LA THÉORIE DE L'ACTEUR-RÉSEAU DANS LA MISE EN LIEN ET EN MOUVEMENT DE RÉSEAUX EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	74
FIGURE 8: STRUCTURE DE GOUVERNANCE DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PROJET <i>S'ENTRAIDER ET OUTILLER POUR MIEUX MANGER</i>	101
FIGURE 9 : ORGANIGRAMME DU RÉGAL+ AU 11 MAI 2015.....	109
FIGURE 10: SCHÉMATISATION DES QUATRE MOMENTS DU PROCESSUS DE TRADUCTION ET D'ÉVÉNEMENTS MOTEURS ET STRUCTURANTS DE LA CONDUITE DU CHANGEMENT QUI A MENÉ EN 2015 À LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA CONCERTATION INTERSECTORIELLE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE RÉGAL+.....	110
FIGURE 11 : RÉGAL+ TRADUCTEUR INTERSECTORIEL DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES.....	124

Liste des acronymes

Alliance	Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
BBBB	Bonne Boîte Bonne Bouffe
CLSC	Centres locaux de santé communautaire
CRDSL	Conseil régional de développement social des Laurentides
DSP	Direction de la santé publique
DRSP	Direction régionale de santé publique
DSPublique	Direction régionale de santé publique
ESCC	Enquête sur la santé des collectivités canadiennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
ISS	Inégalités sociales de santé
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MAMAH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MESAM	Module de l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RCCQ	Regroupement des cuisines collectives du Québec
PAG	Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir

PAGSIS	Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale
PAR	Plan d'action régional de santé publique
PNSP	Programme national de santé publique
RÉGAL+	Regroupement alimentaire des Laurentides +
RLS	Réseau local de services de santé et de services sociaux
RTS	Réseau territorial de services de santé et de services sociaux
SHV	Saines habitudes de vie
TCAL	Table de concertation agroalimentaire des Laurentides
TCFDSMM	Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain
TCNSP	Table de concertation nationale de santé publique
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie
TT	Théorie de la traduction

Remerciements

Quelques mots ici pour souligner la gratitude éprouvée par l'achèvement de ce mémoire de maîtrise. Ce fut pour moi tout un défi. J'éprouve de la gratitude pour cette sensation d'accomplissement face à un travail bien fait; repris maintes et maintes fois. À cette infatigable question, mes chers amis et collaborateurs, club de supporteurs (vous vous reconnaitrez) : « Puis, as-tu fini là? », je peux finalement répondre « Oui, enfin! ».

Merci à ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à cette recherche. Vos témoignages, vos informations et vos partages furent très éclairants. Vous êtes des personnes de cœur et vos motivations sont dignes d'honneur. Merci de vous impliquer comme vous le faites, jour après jour, malgré des contextes difficiles parfois.

Merci à mon directeur de maîtrise pour son intérêt, sa grande patience, sa sagesse et sa capacité à bien résumer ma pensée pour m'éclairer et me remettre sur la bonne voie. Ce fut un parcours un peu long, j'en conviens, mais oh combien pertinent! Je crois bien que nous nous sommes rendus beaucoup plus loin en effet!

Merci particulier à mes chers parents qui, tout au long de ma vie, m'ont encouragée à « m'éduquer », comme ils le disent. Merci pour toutes les chances que vous m'avez créées, mais également au nom de chacun de nous (enfants et petits-enfants) de nous avoir permis d'aspirer à étudier, à apprendre et à comprendre un peu plus le monde dans lequel nous vivons. Merci de votre soutien indéfectible, toujours.

Enfin, merci la vie pour toutes ces circonstances opportunes et ces rencontres passées, présentes et futures. L'achèvement de cette recherche et de ce parcours de maîtrise m'aura permis de répondre à de nombreux questionnements observés dans le cadre de ma pratique. Cela est en soi très, très précieux quant à ma capacité à mieux

comprendre les dynamiques qui interviennent dans la construction des problèmes sociaux et des modes d'action mis en place pour les contrer.

Introduction

Introduction

Au Québec, la pauvreté affecte des milliers de personnes qui doivent composer avec la précarité de leurs moyens d'existence pour subvenir à leurs besoins de base, dont la capacité à se nourrir adéquatement. En 2001, dans la foulée des travaux entourant la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (adoptée en 2002), une première stratégie de lutte contre la pauvreté est financée. Cette stratégie contenait des mesures pour soutenir l'aide alimentaire destinées aux personnes pauvres. En 2010, dans son deuxième *Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015*, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille renforce le déploiement de cette stratégie par le financement de projets nationaux, régionaux et locaux, incluant certains projets de soutien alimentaire pour les personnes vulnérables.

Ce travail de recherche s'intéresse à la mise en place d'un mécanisme régional de concertation intersectorielle dans les Laurentides, qui a été financé dans le cadre de ce deuxième plan d'action gouvernemental. À cette fin, nous avons documenté le contexte d'arrivée des acteurs régionaux autour du réseau d'aide alimentaire dans les communautés. Le cadre historique dans lequel se situe l'origine de cette action intersectorielle repose sur un processus de mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire. Ce processus a été initié au tournant des années 1990, dans le cadre de réflexions sur la pauvreté et sur la faim dans ce territoire. D'abord prise en charge par les communautés religieuses, relayées au fil du temps par les acteurs de la société civile, dans une posture de charité et de don de nourriture pour soulager la faim, la prépondérance de l'insécurité alimentaire a été exacerbée par la récession des années 1980 où l'aide alimentaire dans les communautés s'est peu à peu organisée en système de distribution alimentaire dans les communautés. En 2010, la problématisation articulée autour du projet régional *S'entraider et outiller pour mieux manger* (financé par le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie et des problèmes reliés au poids) et plus tard en 2012 autour du

projet PAGESIS 2010-2015, *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*, a conduit à la fondation de l'instance de concertation Regroupement alimentaire des Laurentides + (RÉGAL+). Notre étude actuelle retrace donc le chemin parcouru par les membres et les partenaires de cette nouvelle concertation dans leur désir d'unir leurs forces pour créer plus de sécurité alimentaire sur le territoire.

Pour aider à la compréhension de notre sujet, nous avons mis en scène des efforts de collaboration dans leur contexte temporel. C'est dans l'historicité et dans la dynamique des relations entre les différents acteurs préoccupés par l'alimentation des populations vulnérables que se lisent les résultats des efforts actuels vers l'amélioration de la sécurité alimentaire dans les Laurentides.

Cette mise en scène se déroule avec comme toile de fond deux documents phares du ministère de la Santé et des Services sociaux que sont 1) le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG)*, 2) le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire de 2002* (mis à jour en 2008). L'histoire concerne le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*, un projet régional financé en 2010 par le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Comme il s'agit ici d'une étude de cas, nous pourrions voir que les demandes de subvention constituent au fil du temps des cadres dans lesquels s'écrivent et se problématissent des projets en sécurité alimentaire.

Ce mémoire est divisé en sept chapitres. Dans le premier chapitre, nous présentons la problématique de l'insécurité alimentaire; la façon dont elle se définit pour les acteurs impliqués et quels sont les modes de réponse préconisés pour créer plus de sécurité alimentaire. Au chapitre 2, nous présentons le territoire de l'étude et les acteurs se concertant autour de l'insécurité/sécurité alimentaire. Vient ensuite la présentation concrète de l'étude au chapitre 3. Le cadre théorique présenté au chapitre 4 concerne la Théorie de la traduction. Ce cadre théorique reconnaît que le processus de mise en réseau d'acteurs autour d'une innovation sociale est tributaire de l'action de son traducteur.

Grâce à l'application de ce cadre dans le construit de notre recherche, nous avons été en mesure de recontextualiser la problématisation qui a mis en réseau des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire des Laurentides. La méthodologie qualitative de l'étude de cas qui a été appliquée est présentée au chapitre 5. La présentation de nos résultats est offerte au chapitre 6 dans une présentation chronologique des événements. Nous pistons les efforts des acteurs de la société civile qui se sont conjugués aux intentions des acteurs de la santé publique pour créer la sécurité alimentaire sur le territoire des Laurentides. Nous terminons au chapitre 7 par une discussion qui mettra en lumière des réponses à notre question de recherche, ainsi que certains des enjeux de la sécurité alimentaire dévoilés par notre recherche.

Chapitre 1 : La problématique

Chapitre 1 : La problématique

1.1 L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La récession économique des années 1980 et plus récemment la crise financière de 2008 ont provoqué une crise alimentaire récurrente (TCFDSMM, 2012) qui affecte une portion sans cesse grandissante de ménages canadiens (Parent & Martorell, 2019). Plusieurs facteurs sociaux sont reliés à l'insécurité alimentaire, mais l'insécurité économique en est la principale cause (Battams, 2016; Parent, 2015; Parent & Martorell, 2019; Racine, 2003; Tircher, 2020). L'insécurité alimentaire est un épiphénomène de la pauvreté (TCFDSMM, 2012; Racine, 2003). Son ampleur reflète les conditions d'inégalités socioéconomiques qui se traduisent par des écarts au niveau de la santé des populations (Perez Isaza, 2015). La dimension du revenu (insuffisance) est directement reliée à la capacité d'acquérir ces denrées (Parent, 2012; Parent, 2015). Pour Guay, Lepage & Morrow (2013) et pour Parent (2015), l'insécurité alimentaire est un phénomène complexe et multidimensionnel dont les parcours individuels y menant diffèrent. Ils la situent dans un continuum inhérent à la pauvreté, qui est une cause prépondérante de l'insécurité alimentaire. D'intensité variable, son gradient passe de marginal à modéré jusqu'à grave. En raison du manque de ressources financières, l'insécurité marginale réfère à l'inquiétude de manquer de nourriture et à la limitation des choix. La forme modérée du gradient réfère aux restrictions de quantité et de qualité des aliments consommés; la forme d'insécurité grave se caractérise par une consommation réduite de nourriture pouvant aller de repas sautés jusqu'à la privation de nourriture variant d'un à plusieurs jours (Blanchet, Hamel & Maisonneuve, 2014; Parent, 2015; Tarasuk, Mitchel & Dachner, 2015; Tircher, 2020). L'insécurité alimentaire est donc un élément révélateur de la pauvreté et dépasse le cadre d'un seul enjeu de santé publique. Elle renvoie aux causes structurelles de cette pauvreté qui mènent à l'insécurité alimentaire en matière de précarité.

La santé et le bien-être des individus sont intimement liés à leurs capacités (monétaires et accès physique) d'acquérir des denrées de qualité qui satisfont leurs besoins nutritionnels. L'insécurité alimentaire amène des carences alimentaires qui peuvent être associées au développement de maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète et la dépression chez l'adulte (Tircher, 2020). Pour les populations ainsi vulnérabilisées, ces maladies seraient plus difficiles à traiter dans le contexte d'insécurité alimentaire et imposeraient des frais élevés au système de santé. L'insécurité alimentaire diminue la capacité des adultes à prendre soin de leur santé et à prévenir le développement de maladies chroniques (Tarasuk, Cheng, Oliveira, Dachner, Gundersen & Kurdyak, 2015). L'insécurité alimentaire est un déterminant de la santé (Parent & Martorell, 2019) et fait partie des inégalités sociales de santé (ISS). Alors que les ISS affectent l'ensemble de la société, « elles atteignent certains groupes sociaux plus que d'autres, c'est-à-dire ceux qui se situent au bas de l'échelle sociale » (Parent & Bourque, 2016, p. 6). Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) :

Une inégalité sociale de santé (ISS) se définit comme une différence de santé entre les individus liée à des facteurs ou critères sociaux de différenciation (classes sociales, catégories socioprofessionnelles, catégories de revenu, niveaux d'études, etc.) (Aïach, 2000). Une ISS est évitable, car elle résulte d'une distribution inégale des ressources sur laquelle il est possible d'agir ou dont on peut atténuer les effets. Autrement dit, les personnes dont le statut socio-économique est moins favorable sont en moins bonne santé que celles dont le statut est plus favorable. (INSPQ, 2020a, p. 1)

Pour Parent et Bourque (2016), la réduction des ISS (voir l'insécurité alimentaire) ne peut relever du système de santé qu'en partie car ce dernier a peu d'emprise sur les causes inhérentes à ce phénomène complexe. Ce phénomène relèverait plutôt « des décisions politiques de la part des États, mais également (de) l'introduction de politiques publiques et des interventions professionnelles susceptibles de contribuer à réduire les inégalités sociales de santé » (p. 6).

Toutefois, les impacts sur l'état de santé des populations affectées par l'insécurité alimentaire interpellent les Directions de santé publique (Battams, 2016; INSPQ, 2014;

Les diététistes du Canada, 2016; Parent, 2015; Perez Isaza, 2015). L'insécurité alimentaire fait également référence aux carences nutritionnelles occasionnées par un faible accès économique ou physique à de la nourriture saine et nutritive. Santé Canada définit l'insécurité alimentaire comme :

...l'incapacité de se procurer ou de consommer des aliments de qualité, ou en quantité suffisante, de façon socialement acceptable, ou encore l'incertitude d'être en mesure de le faire. L'insécurité alimentaire des ménages est souvent liée à une incapacité financière d'assurer une alimentation adéquate. (Gouvernement du Canada, 2020¹)

La pandémie de 2020 à l'origine de la mise en veille partielle de l'économie touche encore une fois de plein fouet les populations les plus vulnérables ainsi qu'une nouvelle catégorie de travailleurs mis en arrêt de travail forcé. L'augmentation de la demande en denrées auprès des banques alimentaires au cours du printemps 2020 démontre que les enjeux de l'aide alimentaire dans les communautés sont toujours d'actualité.

Selon des experts [...], la montée en flèche du chômage est actuellement en train d'accroître l'insécurité alimentaire de façon alarmante. Alors que des gens perdent leur emploi, et leur principale source de revenus, en raison de la fermeture d'entreprises non essentielles, les efforts déployés pour contrôler la pandémie pourraient exacerber les vulnérabilités existantes en matière de sécurité alimentaire au Canada. Cette situation est d'autant plus inquiétante que, selon un rapport du Bureau du directeur parlementaire du budget, le taux de chômage pourrait grimper à 15 % d'ici au troisième trimestre de 2020. (...) Les banques alimentaires font face à des pressions accrues en raison de la pandémie. Selon l'organisation nationale Banques alimentaires Canada, le recours à celles-ci a augmenté de 20 % entre mars et mai 2020. (Leblanc-Laurendeau, 2020²)

¹ Consulté en ligne : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-esc/insecurite-alimentaire-menages-canada-survol.html>.

² Consulté en ligne : <https://notesdelacolline.ca/2020/04/17/covid-19-insecurite-alimentaire-et-problemes-connexes/>.

Selon l'Institut national de santé publique, le contexte de pandémie aurait « exacerbé la précarité alimentaire de certains groupes déjà vulnérables à l'insécurité alimentaire, surtout au début de la pandémie. Toutefois, même des ménages favorisés matériellement se sont retrouvés en situation d'insécurité alimentaire, alors qu'ils sont normalement moins touchés par cette problématique » (INSPQ, 2020b, p. 5).

1.2 COMMENT EST MESURÉE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES MÉNAGES

Plusieurs sources de données mesurant la pauvreté des ménages peuvent nous indiquer les populations à risque de vivre de l'insécurité alimentaire. Toutefois, les données permettant d'évaluer l'incidence de l'insécurité alimentaire des populations découlent de l'Enquête sur la santé des collectivités canadiennes (ESCC) menée annuellement par Statistique Canada auprès d'un échantillon de 60 000 résident-e-s canadien-ne-s (INSPQ, 2014; Tarasuk, Mitchel & Dachner, 2013).

Depuis 2004, le Module de l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM), qui comporte dix-huit questions divisées en deux échelles (adulte et enfant), est inclus dans l'ESCC. Dans le tableau de la catégorisation de l'insécurité alimentaire que nous reproduisons au tableau 1, les questions portent sur le vécu des répondants en regard d'énoncés portant sur l'anxiété de manquer de nourriture par manque d'argent, ainsi que sur l'expérience de la faim découlant de l'incapacité à se procurer des denrées pouvant aller jusqu'à la privation de repas durant une journée ou plus. Ainsi, l'intensité de l'insécurité alimentaire est mesurée en fonction du nombre de réponses positives obtenues aux dix-huit questions du module. Le classement s'effectue selon une gradation partant de la sécurité alimentaire jusqu'à l'insécurité alimentaire grave. Selon que l'on retient l'insécurité alimentaire marginale (une réponse positive) ou non (deux réponses positives et plus), la prévalence de ménages considérés comme vivant de l'insécurité alimentaire variera.

Tableau 1 : Catégorisation de l'insécurité alimentaire en fonction du nombre de réponses affirmatives aux questions du module portant sur l'insécurité alimentaire de l'enquête sur la santé des collectivités canadiennes. (Tarasuk & Mitchel, 2020, p. 24)

Situation de sécurité alimentaire, basée sur un questionnaire de 18 énoncés*			
Situation	Interprétation	Échelle de sécurité alimentaire des adultes (10 énoncés)	Échelle de sécurité alimentaire des enfants (8 énoncés)
Sécurité alimentaire	Aucun signe de difficulté d'avoir accès à des aliments en raison du revenu.	Aucune réponse affirmative	Aucune réponse affirmative
Insécurité alimentaire marginale**	Signes qu'il y a des craintes ou des obstacles à un accès adéquat et sûr à des aliments en raison du revenu.	Une seule réponse affirmative pour l'une ou l'autre des échelles.	
Insécurité alimentaire modérée	Signes que la qualité et/ou la quantité des aliments consommés sont compromises.	De 2 à 5 réponses affirmatives	De 2 à 4 réponses affirmatives
Insécurité alimentaire grave	Signes de réduction de l'apport alimentaire et de perturbation des habitudes alimentaires.	6 réponses affirmatives ou plus	5 réponses affirmatives ou plus

* Adaptation de Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes cycle 2.2, Nutrition (2004) : Sécurité alimentaire liée au revenu dans les ménages canadiens.

** Une seule réponse affirmative pour l'une ou l'autre des échelles.

1.3 INCIDENCE DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU QUÉBEC

Lorsque nous voulons faire état de l'insécurité alimentaire des ménages au Québec, les sources consultées se réfèrent aux estimations produites par le Module de l'enquête sur la sécurité alimentaire des ménages (MESAM) de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) que nous venons de décrire. Ces données comportent un coefficient de variation qui peut osciller entre 15 et 25 %. Dans tous les cas, nous sommes invités à interpréter ces statistiques avec précaution. De plus, en raison du changement du mode de collectes de données et d'échantillonnage de l'ESCC en 2015, il faut être prudent quant à la comparaison des données obtenues avant et après 2015. Selon les plus récentes données québécoises repérées chez Statistiques Canada en 2017-2018 (lorsqu'on exclut la forme marginale d'insécurité alimentaire), nous pouvons conclure que 7,4 % des ménages ont vécu en situation d'insécurité alimentaire, dont 5,1 % en situation modérée contre 2,3 % en situation de grave insécurité. Lorsqu'on ajoute le 3,7 % des

ménages qui ont vécu l'insécurité alimentaire marginale, le taux d'insécurité alimentaire enregistré pour le Québec passe alors à 11,1 % (Statistique Canada, 2020).

1.4 DÉFINITION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

C'est au début des années 1940, dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale où la volonté était de protéger l'humanité de la faim, qu'apparaissent les concepts fondateurs de la sécurité alimentaire qui se veut être la réponse à l'insécurité alimentaire. L'alimentation et la nutrition y sont intimement liées et font partie de ses fondements. Nous pouvons donc lire dans un ouvrage émanant du Comité de la sécurité alimentaire mondial, qu'en 1943, quarante-quatre gouvernements s'étant réunis à Hot Springs, en Virginie aux États-Unis avaient conclu que pour atteindre la sécurité alimentaire, l'être humain doit avoir accès à de la nourriture de qualité (valeur nutritive) de manière constante et suffisante. Ainsi,

...pour vivre à « l'abri du besoin », chaque homme, chaque femme et chaque enfant devait disposer de provisions alimentaires sûres, suffisantes et appropriées; « sûre » renvoyant à l'accessibilité des produits alimentaires, « suffisantes », à la quantité de nourriture disponible et « appropriées », à la teneur en nutriment des aliments. (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012, p. 4)

En 1974, la Conférence mondiale de l'alimentation, sous l'égide des Nations Unies pour le droit à l'alimentation (FAO), propose la Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition qui met de l'avant, dans ce contexte de droit à l'alimentation, le concept de sécurité alimentaire. La volonté est « d'entreprendre une action spécifique pour résoudre le problème alimentaire mondial dans le cadre plus général du développement et de la coopération économique internationale » (Nations

unies, 1974³). En 1986, la Banque mondiale définissait la sécurité alimentaire comme « l'accès pour toute personne, à tout moment, à une alimentation suffisante pour mener une vie active en pleine santé » (Fréchette 2000, p. 2). La sécurité alimentaire a été définie ainsi par la FAO lors du sommet mondial de l'alimentation en 1996 et reprise en 2002 dans le cadre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels :

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. (Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2012, p. 6)

Cette définition a largement été reprise, tant par les autorités canadiennes et québécoises que par les différents acteurs œuvrant en contexte d'aide alimentaire. En 2009, sous l'égide de la FAO, la Déclaration du sommet mondial sur la sécurité alimentaire consacre l'élément nutritionnel de cette définition et l'inclut dans son positionnement. Il est alors question de sécurité alimentaire et nutritionnelle. On ajoute à cette définition les quatre piliers de la sécurité alimentaire que sont : 1) la disponibilité, 2) l'accès, 3) l'utilisation et 4) la stabilité. C'est ainsi que le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), mis à jour en 2008, adopte une définition de la sécurité alimentaire en sept points qui est fondée sur ces quatre piliers. Aujourd'hui, cette définition fait toujours figure de référence :

1. Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
2. L'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie;
3. L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré;
4. Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur le plan personnel et culturel;
5. Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
6. La consommation et la production d'aliments reposent sur des

³ Consulté en ligne
à <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/EradicationOfHungerAndMalnutrition.aspx>

valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales; 7. Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable. (MSSS, 2008, p. 14)⁴

Cette définition englobe des éléments de disponibilité, d'accessibilité physique et économique, de choix et d'approvisionnement stable de denrées alimentaires saines en quantités suffisantes (Parent, 2012; Perez Isaza, 2015). Ainsi, il y a insécurité alimentaire lorsqu'un ou plusieurs de ces éléments ne sont pas rencontrés.

Il existe donc deux notions interreliées concernant la sécurité alimentaire. La notion **quantitative** réfère à la nutrition et à la disponibilité de nourriture, dont la carence place les populations en situation d'insécurité alimentaire. La notion **qualitative** de la sécurité alimentaire, quant à elle, réfère à la sûreté des aliments (toxicité) et à la qualité nutritionnelle des aliments ingérés en lien avec le développement de maladies d'origine alimentaire (Rastouin & Ghersi, 2010). Nous retiendrons ici la définition donnée par Rastouin & Ghersi, (2010, p. 409) des maladies d'origine alimentaire qui concernent l'aliment ou la boisson et qui sont définies « par leur cause (...) du fait d'une contamination (microbiologique, virale, chimique, physique) ou d'une composition (excès ou carence d'un élément nutritif), générateurs de pathologies ».

1.5 DÉTERMINANTS DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Un déterminant de la sécurité alimentaire peut se définir à partir de facteurs de risques ou de protection. Les facteurs de risque sont observables statistiquement. Ils font référence à la pauvreté (insuffisance de revenu) et à l'insécurité alimentaire qu'elle

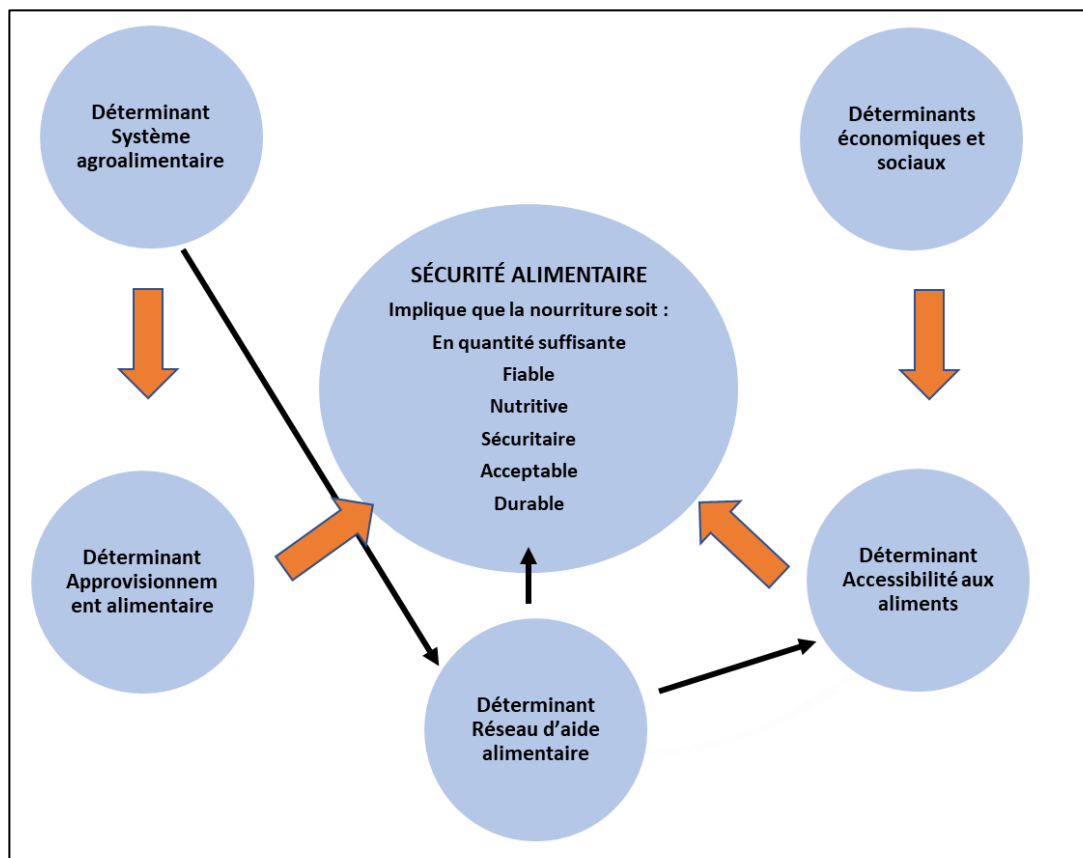
⁴ Durable étant compris comme « la production, la transformation, la distribution et la consommation d'aliments qui ne portent pas préjudice à l'environnement. C'est un système qui peut répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (Équiterre 2007) » dans (MSSS, 2008, p. 14).

engendre. Nous retrouvons cette définition dans le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* de 2008. Un déterminant de la sécurité alimentaire est alors défini comme étant « tout ce qui l'influence, c'est-à-dire des facteurs de risque ou de protection que l'on peut associer statistiquement à l'insécurité alimentaire. Plus précisément, les déterminants peuvent être classés selon qu'ils font référence à l'individu ou à la collectivité » (MSSS, 2008, p. 16). Au niveau des facteurs individuels, il est question des dimensions du faible revenu, de la faible scolarisation, de l'ethnicité (minoritaire), de la monoparentalité ainsi que des ménages comptant plusieurs personnes. Les facteurs collectifs relèvent de l'environnement social compris comme étant le réseau social et la culture alimentaire, l'environnement physique en matière de disponibilité et d'accessibilité aux aliments, le coût des aliments en matière de pouvoir d'achat et les politiques publiques reliées au revenu et au logement. Le revenu et l'accès au logement abordable ont un impact direct sur le pouvoir d'achat des personnes pauvres (MSSS, 2008).

La recherche de Parent (2015) a proposé un modèle conceptuel de cinq déterminants de la sécurité alimentaire. Ce modèle est inspiré des travaux de Rychetnik, Webb, Story & Katz (2003). Ce modèle a été repris lors d'une recension des écrits sur le sujet par Parent & Martorell en 2019. Il est schématisé à la figure 1 ci-dessous. Le déterminant *système agroalimentaire*, qui comprend la production alimentaire, la transformation des aliments, les grossistes et centres de distribution, le transport des aliments, les détaillants et chaînes d'alimentation ainsi que la restauration et hôtellerie, influence les capacités d'approvisionnement alimentaire dans les communautés; la direction des flèches démontre qu'il agit directement sur les capacités d'approvisionnement alimentaire du déterminant : réseau d'aide alimentaire, qui regroupe les activités d'aide alimentaire d'urgence et de pratiques alternatives qui visent l'autonomie alimentaire pour les personnes en insécurité alimentaire. Bien que l'état de sécurité alimentaire exclut le recours au réseau d'aide alimentaire pour s'alimenter, nous reprenons dans notre recherche ce modèle et considérerons le réseau d'aide alimentaire comme faisant partie des déterminants de la sécurité alimentaire. Ce réseau contribue à

créer plus de sécurité alimentaire pour les personnes en état d'insécurité alimentaire. Le réseau d'aide alimentaire rend disponible et donne accès à des denrées dans les communautés. C'est dans ce sens que notre étude le qualifie de déterminant de la sécurité alimentaire. Le déterminant *capacité d'approvisionnement* se définit par l'emplacement de commerces et de détaillants, la disponibilité des aliments dans les commerces, la présence de circuits courts de mise en marché (marchés publics et kiosques), le prix, la qualité, la variété, les rabais et les promotions. Les déterminants *économiques et sociaux* que sont l'éducation, l'emploi et le revenu, le logement, le lieu de résidence ainsi que le niveau d'inclusion sociale auront pour leur part une influence directe sur le déterminant *accessibilité aux aliments*. Les déterminants *économiques et sociaux* se définissent par les ressources financières, la distance et le mode de transport vers les commerces, les préférences, compétences et connaissances, les capacités de rangement, les lieux de préparation et de cuisson, le temps et la mobilité ainsi que le soutien social. La sécurité alimentaire implique donc que la nourriture soit offerte en quantité suffisante, que son approvisionnement soit fiable, qu'elle soit nutritive et sécuritaire et qu'elle soit produite de manière acceptable et durable.

Figure 1: Modèle conceptuel des déterminants de la sécurité alimentaire



Source : Parent A. A. & Martorell (2019). Pour revoir l'action des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux dans le domaine de la sécurité alimentaire, p. 54.

1.6 RÉPONSE SOCIALE

Les actions dans la communauté pour soutenir les populations pauvres en situation d'insécurité alimentaire relèvent historiquement de la mobilisation de la société civile dans une posture de charité (Centraide Laurentides, 2020; Laverdure, 1995; Riches, 1986). C'est au cours des années 1980 que ces actions s'organiseront en système territorialisé d'aide alimentaire autour de banques alimentaires.

1.6.1 LES BANQUES ALIMENTAIRES

Au Canada, la première banque alimentaire a vu le jour en 1981 en Alberta. La pauvreté qui a affecté la population depuis cette récession a créé des pressions à la hausse

pour la réponse aux besoins alimentaires d'urgence. C'est ainsi que l'on a assisté à une augmentation du nombre de banques alimentaires au Canada et au Québec.

Même si les données actuelles relatives à ce phénomène sont sujettes à caution, on peut néanmoins affirmer qu'entre 1981, année où la première banque d'aliments a été fondée à Edmonton, et la fin de 1985, 94 organismes se déclarant banques d'aliments ont été créés. Remarquons, en passant, qu'au cours de la seule année 1985, alors que l'on saluait la reprise économique, 19 nouvelles banques d'aliments ont vu le jour. (Riches, 1986, p. 161)

Au Québec, la réponse à l'insécurité alimentaire s'est d'abord déployée par le soutien alimentaire d'urgence. Cette aide relève historiquement de la charité, du bénévolat et de l'œuvre caritative dans les paroisses (Laverdure, 1995). Sont ensuite arrivées des banques d'aliments qui, de façon majoritaire, n'étaient pas dans la distribution directe de denrées aux individus. Elles approvisionnaient plutôt des initiatives alimentaires telles que des soupes populaires, des repas pour les élèves pauvres et des services dispensés par d'autres organismes comme l'Armée du Salut (Riches, 1986). Riches (1986) en parle en matière d'« approvisionnement des pauvres en nourriture » (p. 161). Les effets combinés de la récession des années 1980 et de la crise économique de 2008 se sont traduits par une augmentation de la demande en soutien alimentaire d'urgence. Comme le soulignent Côté, Racine & Rouffignat (1995), les réseaux d'aide alimentaire se sont développés autour des grandes banques alimentaires qui ont vu le jour de manière exponentielle durant la décennie des années 1990.

Évolution du système agroalimentaire oblige, ce sont les banques alimentaires qui sont les actrices principales de l'aide alimentaire. Le mouvement est récent et en pleine expansion. Il est donc tout à fait logique que l'ensemble des intervenants sociaux, économiques et politiques se tournent vers celles-ci dans le débat actuel sur l'appauvrissement de certaines catégories sociales. La croissance des demandes d'aide alimentaire est liée d'abord à l'augmentation du nombre de ménages vivant sous ce seuil de faible revenu depuis 1990. (Côté, Racine & Rouffignat, 1995, p. 97)

La Fédération des Moissons du Québec a été formée en 1988 et s'est organisée autour de cinq banques alimentaires régionales. En 2002, à la suite de la restructuration de la Fédération, le réseau des Banques alimentaires du Québec est créé. En 2019, ce regroupement compte 19 membres Moisson et 13 organismes membres associés

regroupant près de 1 200 organismes locaux approvisionnés par ce système de redistribution alimentaire.

Les membres Moisson sont des banques alimentaires régionales qui jouent le rôle de centres de tri régionaux et s'occupent de la redistribution des denrées. Ils possèdent des infrastructures d'importance et assurent au moins 75 % de la redistribution des denrées aux organismes locaux en plus de 25 % du dépannage alimentaire aux personnes dans le besoin. Ils assurent une sollicitation dynamique des fournisseurs alimentaires locaux et régionaux. (BAQ, 2020⁵)

Aujourd'hui, les banques alimentaires jouent un rôle central dans le déploiement de systèmes territorialisés de collecte, de récupération, de partage, de transformation et de distribution de denrées auprès d'organismes communautaires et caritatifs qu'elles accèdent et qui viennent en aide localement aux populations en situation de pauvreté et d'insécurité alimentaire (Moisson Laurentides, 2016). Pour être accrédité et recevoir des denrées, un organisme doit répondre aux critères des différentes Moissons : comme être un organisme dûment constitué, œuvré dans le réseau d'aide alimentaire, etc.

1.6.2 TYPES D'AIDE ALIMENTAIRE

Il existe généralement deux types d'aide alimentaire qui sont déployés dans la communauté et qui s'inscrivent dans le déterminant réseau d'aide alimentaire. Il y a en premier lieu les mesures traditionnelles d'aide alimentaire qui visent à répondre aux besoins immédiats par le don de nourriture. Il est alors question de dépannage alimentaire d'urgence. Les banques alimentaires, les comptoirs alimentaires et les soupes populaires répondent à ce besoin immédiat. Les organismes communautaires et caritatifs peuvent aussi offrir des formes d'aide plus permanentes, dites alternatives, avec pour objectif de développer l'autonomie alimentaire des ménages. Ces stratégies d'intervention ont une incidence directe sur les ménages. Santé publique Canada classe ces deux types d'action

⁵ Consulté en ligne à : <https://www.banquesalimentaires.org/nos-actions/notre-reseau/membres-du-reseau/>

(urgence, autonomie) parmi celles qui ciblent les besoins individuels (Parent, 2015) dans l'ensemble des « Actions communautaires en alimentation directe pour les individus et les groupes » ou ACA (ASPC, 2012, p.18). Elles se distinguent des actions qui visent des changements systémiques qui sont des actions macro-environnementales en alimentation. Ces dernières visent pour leur part à agir sur les déterminants impliqués dans le système agroalimentaire et se regroupent alors sous l'appellation « Initiative de changement des systèmes et des politiques » (ASPC, 2012, p. 20). Selon cette typologie et ce cadre conceptuel, une ACA doit, par définition, agir sur un ou plusieurs déterminants de la sécurité alimentaire, soit « la production et l'approvisionnement; la disponibilité et la distribution; l'abordabilité, l'accès et la consommation. L'accès et la consommation sont les résultats finaux de toute ACA ». (ASPC, 2012, p. 17)

L'utilisation de ces différentes « Actions communautaires en alimentation directe pour les individus et les groupes » demeure toutefois limitée. Pour l'Ordre professionnel des diététistes du Canada, malgré le fait que ces différents dispositifs apportent du soutien dans les communautés où ils se déploient, ils ne peuvent être considérés comme une solution à l'insécurité alimentaire. En effet, plusieurs ménages n'ont pas recours aux mesures d'aide alimentaire, même s'ils se trouvent en situation d'insécurité alimentaire. Il est alors question de capacité de ce système d'aide alimentaire dans les communautés à répondre à la demande en matière de quantité et d'accessibilité aux services.

... un ménage touché par l'insécurité alimentaire sur quatre ou cinq peut recevoir de la nourriture des banques d'alimentation, des soupes populaires ou des autres programmes d'aide alimentaire ou y avoir accès (...) Ces programmes d'aide alimentaire caritatifs n'ont pas la capacité de fournir des quantités suffisantes de nourriture pour combler les lacunes ni ne visent à fournir une solution à l'insécurité alimentaire des ménages. (...) Lorsqu'un ménage n'a pas suffisamment d'argent pour acheter des aliments adéquats, ce ne sont pas les compétences en budgétisation ou en préparation des aliments qui mettront de la nourriture sur la table. Les différents ménages choisiront différentes stratégies pour s'en sortir, que ce soit de reporter le paiement des factures, d'emprunter de l'argent, de manger avec la famille ou les amis, de choisir des aliments de moindre qualité ou de sauter des repas. » (Les diététistes du Canada, 2016, p. 5)

Dupéré & Gélinau (2012) rapportent que plusieurs études mettent en lumière le fait qu'une majorité de personnes en situation d'insécurité alimentaire n'ont pas recours à ces réseaux d'aide alimentaire. Les raisons de ce non-recours demeurent à être explorées quoiqu'une revue de la littérature aura permis aux auteurs d'identifier « la méconnaissance des services et les lacunes de concordance des interventions avec les réalités des personnes comme des barrières considérables limitant le recours aux services. » (Dupéré & Gélinau, 2012, p. 4). Pour Parent & Martorell (2019), les interventions pour contrer l'insécurité alimentaire seraient plutôt centrées sur l'aide aux individus que sur les structures qui en sont responsables. Dans les faits, le réseau d'aide alimentaire constitué en système de protection sociale ne contribuerait que très peu aux changements structureaux nécessaires pour diminuer les taux d'insécurité alimentaire; en répondant aux besoins alimentaires d'urgence, ce réseau contribuerait à aliéner le droit à l'alimentation pour tous.

Dans ce contexte, la référence à ces services est certes nécessaire, mais sans grande valeur au regard des objectifs d'empowerment et de justice sociale [...] et surtout, passe sous silence le rôle du système alimentaire et des politiques publiques dans l'augmentation des taux d'insécurité alimentaire. (Parent & Martorell, 2019, p. 53)

1.7 CONTRIBUTION DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : ORIENTATION DES ACTIONS

C'est dans le contexte d'augmentation accélérée de la demande et de l'offre en soutien alimentaire du début des années 1990 que les acteurs communautaires et de la société civile réclament du ministère de la Santé et des Services sociaux des politiques sociales et économiques dans le but d'assurer la sécurité alimentaire (Racine, 2003). En 1996, la Fédération des Moissons du Québec interpelle directement les intervenants du milieu de la santé et des services sociaux ainsi que le milieu de la recherche universitaire à se pencher avec elle sur l'ampleur de la situation et regarder ensemble les moyens déployés, leurs impacts sur les populations et les organismes, ainsi que le rôle social des banques alimentaires que sont les Moissons. Les Directions de santé publique ont agi tant au niveau de la recherche que des actions collectives pour contrer cette problématique. Partenaires dans cette démarche, elles en sont venues à assumer un certain leadership.

Elles possèdent aussi certains des leviers économiques permettant aux chercheurs et aux acteurs de la société civile d'investiguer et d'agir sur la question (Racine, 2003).

La sécurité alimentaire est un phénomène que l'on peut qualifier de polysémique. Le concept de sécurité alimentaire contient par déduction celui de l'insécurité alimentaire qui est un symptôme de la pauvreté. Dans ce continuum, la conceptualisation des interventions de l'État en insécurité/sécurité alimentaire relève tant de mesures ciblées de lutte à la pauvreté émanant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) (aujourd'hui dénommé ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, MTESS) que d'interventions favorisant les saines habitudes de vie dans des environnements favorables à la santé au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Nous avons retrouvé l'insécurité/sécurité alimentaire traduite dans des lois, des plans d'action et de cadres de références multiples. À ce chapitre, nous avons consulté la *Loi sur la santé publique* (2001); la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (entrée en vigueur en 2002); le *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2010, 2010-2015*; le *Programme national de santé publique 2003-2012* (mis à jour en 2008); le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir* et finalement le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* (2002, mis à jour en 2008). Plus récemment, nous retrouvons des orientations en matière d'insécurité/sécurité alimentaire dans le *Programme national de santé publique 2015-2025*; la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (2016); le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023* ainsi que dans la *Politique bioalimentaire 2018-2025 - Alimenter notre Monde*.

Notre revue documentaire sur la contribution de l'État à développer la sécurité alimentaire dans les communautés nous permet de constater que la trajectoire d'intervention est particulièrement influencée par trois textes : deux lois adoptées au début des années 2000, soit la *Loi sur la santé publique* (2001) ainsi que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (2002) et un Plan d'action en saines habitudes de

vie (2006). Ces lois ont été accompagnées de programmes et d'enveloppes de financement de projets qui veulent agir sur les déterminants de la santé, dont la sécurité alimentaire. Le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012; Investir pour l'avenir* (PAG) aura pour sa part été déterminant dans le placement de l'insécurité/sécurité alimentaire dans la saine alimentation. Ces documents introduisent de nouveaux termes qui réfèrent à de nouveaux concepts. Ces termes et concepts sont : saine alimentation, environnements favorables à la santé, financement multipaliers et intersecteurs en termes d'enjeux de santé publique et d'action sur les déterminants de la santé.

Afin d'éclairer la compréhension du maillage d'acteurs qui a mené à la constitution de la concertation intersectorielle RÉGAL+ en 2015 dans les Laurentides, nous avons donc remonté le fil conducteur de la problématisation autour de l'insécurité/sécurité alimentaire dans l'appareil d'état. Nous avons constaté que la réponse à l'insécurité alimentaire s'ancre dans les concepts de développement des communautés, de création d'environnements favorables à la santé et de développement de saines habitudes de vie. Nous avons opté pour une présentation en deux volets qui se chevauchent dans le temps et qui sont interreliés. Nous compléterons ce tour d'horizon par une présentation du cadre conceptuel intitulé *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012; Investir pour l'avenir* (PAG).

Le volet 1 retrace la trajectoire de l'insécurité/sécurité alimentaire en tant que déterminant de la santé tel que conceptualisé par le MSSS dont la santé publique qui en fait une priorité. C'est à partir de la *Loi sur la santé publique* de 2001 que nous traiterons de la trajectoire de la mobilisation qui, de fil en aiguille, inscrira la conjugaison des actions de tous les acteurs préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire dans le développement des communautés par la concertation intersectorielle. Dans le volet 2, nous verrons que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a également contribué à la structuration des interventions en insécurité/sécurité alimentaire à partir de trois plans

d'action déployés au cours des 20 dernières années. Ces plans ont également traduit la mise en réseau territoriale d'acteurs régionaux et locaux en finançant le développement de projets structurants en développement social, dont la concertation intersectorielle en sécurité alimentaire. Pour terminer, nous présenterons le PAG de 2006-2012. La mise en œuvre de ce plan a été accompagnée de la mise en place de Tables régionales de concertation pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie. Ce plan et ces structures de gouvernance régionales donneront un cadre conceptuel à partir duquel la santé publique pilotera la mise en réseau d'acteurs dans le développement d'actions collectives régionales et locales.

1.7.1 VOLET 1 - LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UNE QUESTION PRIORITAIRE DE SANTÉ PUBLIQUE

La *Loi sur la santé publique* adoptée en 2001 a fourni des leviers aux acteurs de la santé publique pour développer des stratégies de prévention au sein du système de santé. Elle a défini les fonctions de la santé publique ainsi que les rôles et les responsabilités des intervenants sanitaires en identifiant des leviers d'action et des passerelles entre ces derniers et les acteurs sociaux qui sont en mesure d'agir sur les déterminants de la santé. La Loi invite à agir pour réduire les inégalités de santé et de bien-être au sein de la population et contrer les effets des facteurs de risque touchant, notamment, les groupes les plus vulnérables (MSSS, 2008, p. 10). Cette loi a institué le *Programme national de santé publique 2003-2012* qui reconnaît que l'organisation du système de santé est un déterminant majeur de la santé. La mise en œuvre de ce programme a marqué le passage d'un mode de gestion par ressources à une gestion axée sur les résultats de santé (DSP, 2008). La surveillance de l'état de santé des populations en fonction de certains déterminants permet aux gestionnaires et partenaires du système de santé et services sociaux d'adapter les services aux besoins des populations des territoires sous leur responsabilité. Il est alors question de responsabilité populationnelle partagée. Cette surveillance permet de pister les décideurs quant aux priorités d'action dans l'atteinte de résultats en santé. Il est ici question de transversalité de priorités d'action qui impliquent plusieurs ministères dans le partage d'une vision et d'un traitement commun des enjeux

de santé. Afin d'éviter le développement de programmes et d'initiatives en parallèle sur un territoire donné, le *Programme national de santé publique 2003-2012* enjoint les acteurs du système de santé à collaborer entre eux et avec les acteurs locaux dans l'élaboration d'actions concertées qui agissent sur les déterminants de la santé. Des solutions collectives s'articulent autour de concertations intersectorielles qui réunissent les acteurs locaux, institutionnels et bailleurs de fonds autour d'enjeux complexes comme l'insécurité/sécurité alimentaire. La lutte à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire s'inscrit alors dans le champ du développement social et des communautés et fait appel à des réponses collectives. Le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* (2002, révisé en 2008) est spécifique sur cette question : les interventions doivent « favoriser une mobilisation intersectorielle dans le domaine en matière de sécurité alimentaire par l'instauration ou la consolidation de mécanismes de concertation à l'échelle locale et régionale » (MSSS, 2008, p. 8). C'est à partir du caractère multidimensionnel de l'insécurité alimentaire que devraient se construire les actions collectives en insécurité/sécurité alimentaire. L'action collective intersectorielle s'articule alors entre « les acteurs, les secteurs et les niveaux d'intervention » (St-Germain, 2013, p. 37). Les acteurs sont alors « appelés à agir conjointement et de manière simultanée sur des enjeux communs afin de trouver des réponses plus globales et structurantes aux problèmes vécus par les divers groupes sociaux que compose une communauté territoriale. » (Idem, p. 37). Divay, Belley & Prémont (2013) définissent l'action intersectorielle en tant qu'interaction entre des acteurs provenant de différents secteurs d'activités et domaines de compétences (éducation, santé, services sociaux, services municipaux, employabilité, logement, etc.) et de différents ordres (public, privé, tiers secteur ou société civile). Divay et al. (2013, p. 6) postulent que le noyau central des multiples définitions de l'action intersectorielle est de la considérer comme « une interaction productive (un résultat est attendu) et synergique (une combinaison des efforts tels que le résultat est plus grand que la somme des contributions) ».

Une vision aussi globale des déterminants de la santé confirme que les leviers pour agir dépassent le champ d'action traditionnel du secteur de la santé et qu'ils relèvent plutôt de tous les secteurs de la société. L'action intersectorielle favorable à la santé

correspond ainsi aux « actions entreprises par d'autres secteurs que celui de la santé, en collaboration avec le secteur de la santé, qui visent des résultats de santé ou d'équité en santé ou ciblent des déterminants de la santé ou de l'équité en santé » (Leppo et autres, 2013 [traduction libre]). (MSSS, 2017, p. 4).

Le *Programme national de santé publique 2015-2025* s'inscrit dans la trajectoire du précédent programme (2003-2012) et vise le maintien et l'amélioration de la santé de la population ainsi que le développement d'actions positives sur les déterminants de la santé. Dans ce sens, le soutien aux concertations qui rassemblent les acteurs de divers secteurs autour des enjeux de santé publique est préconisé. La sécurité alimentaire est là aussi une problématique transversale intégrée dans un système, où les composantes sont interdépendantes, s'influençant mutuellement dans une construction de réponses sociales territoriales. Le soutien à la sécurité alimentaire est donc placé dans le développement des communautés et vise le développement d'actions collectives.

Les acteurs de santé publique peuvent agir, sur plusieurs plans et par différents moyens. En plus d'offrir des services touchant les habitudes de vie et les comportements, ils soutiennent les différents acteurs concernés pour favoriser le développement des communautés et renforcer leur capacité d'agir à l'égard de leurs conditions de vie et de la qualité de leur environnement. Les conditions de vie sont liées notamment à l'accessibilité au logement, à l'accès à une alimentation de qualité (en référence à la problématique de l'insécurité alimentaire), au revenu, à l'emploi, à la scolarisation et à la solidarité sociale. (MSSS, 2015, p. 44)

Gardant le cap, la *Politique gouvernementale en prévention de la santé du MSSS* (2016) situe l'amélioration de la qualité de vie des populations dans la communauté qu'elle définit alors « comme un système social structuré, formé de personnes vivant à l'intérieur d'un territoire ou d'un espace géographique donné » (MSSS, 2016a, p. 31). Les orientations 2 et 3 de cette politique concernent l'aménagement de communautés et de territoires sains et sécuritaires et l'amélioration de la qualité de vie pour contrer les inégalités sociales de santé. La sécurité alimentaire se retrouve dans l'objectif 1 de l'orientation 3 de cette politique et vise l'amélioration de l'accès physique et économique à une saine alimentation par le développement de mesures alternatives en alimentation. Les communautés défavorisées ou isolées géographiquement sont particulièrement visées. Les mesures alternatives en aide alimentaire concernent les groupes d'achats collectifs

d'aliments et les cuisines collectives, la mise en place de services de livraison de fruits et de légumes frais à coût abordable, l'ouverture de marchés publics itinérants ainsi que « la réalisation de projets d'agriculture soutenue par la communauté qui ont aussi des effets positifs sur l'accès à une saine alimentation de la population en général et des personnes et des familles à faible revenu en particulier ». (MSSS, 2016a, p. 47)

GOUVERNANCE ACTUELLE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

En 2015, la Loi 10 a modifié la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux. Relevant directement du ministère de la Santé et des Services sociaux, chaque région sociosanitaire du Québec est actuellement sous la gouverne d'un Centre intégré de santé et services sociaux (CISSS ou CIUSSS⁶). Chaque CISSS assure une responsabilité populationnelle quant à la santé de la population de son territoire constitué, dès lors, en réseau territorial de services (RTS). Chaque RTS est ensuite constitué en réseaux locaux de services (RLS) correspondant généralement aux territoires des CLSC. Issus de la fusion administrative de l'ensemble des établissements publics de leur territoire, les CISSS/CIUSSS sont responsables de la prestation de services et de soins, incluant les activités de santé publique.

La Direction de la santé publique se décline quant à elle sur deux niveaux. Au niveau national, la Direction générale de la santé publique (DGSP) relève du sous-ministre

⁶ Lorsqu'un centre intégré se trouve dans une région sociosanitaire où une université offre un programme complet d'études pré-doctorales en médecine ou lorsqu'il exploite un centre désigné institut universitaire dans le domaine social, il se nomme Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux. Dans les régions sociosanitaires détenant plus d'un centre intégré, soit les régions de Montréal, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et de la Montérégie, l'agence a été intégrée à un seul de ces établissements. (<http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/systeme-de-sante-et-de-services-sociaux-en-bref/principaux-roles-et-responsabilites/>)

adjoint de la Santé et des Services sociaux, alors que la Direction régionale de la santé publique incombe dorénavant à la direction des CISSS/CIUSSS (DSPublique⁷) « qui a la responsabilité de la mission de santé publique dans son territoire et qui met en œuvre les actions du *Programme national de santé publique*. Elle a à sa tête un directeur de santé publique » (TCNSP, 2016, p. 34). Au niveau des DSPubliques, les interventions en sécurité alimentaire sont intégrées dans les *Plans d'action régionaux* (PAR) et varient selon les régions sociosanitaires.

Chaque DSPublique administre sur son territoire le *Programme de subvention en matière de sécurité alimentaire* selon « le Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire du MSSS et par des cadres régionaux dans les régions qui en ont élaboré » (Parent, 2015, p. 42). Le financement en matière de sécurité alimentaire doit se faire dans un ratio de 25 % pour des activités de dépannage alimentaire et de 75 % vers des actions visant l'autonomie alimentaire. Les concertations intersectorielles peuvent alors être financées dans le cadre d'actions visant l'autonomie alimentaire. Certaines DSPubliques inscrivent la sécurité alimentaire au chapitre des saines habitudes de vie en termes de saine alimentation, quoiqu'elle soit considérée comme relevant du développement social et des communautés dans le *Programme national de santé publique 2015-2025*. La sécurité alimentaire sous l'angle des saines habitudes de vie s'inscrit dans le développement d'environnements sains et sécuritaires qui sont définis comme des « environnements physiques, économiques, politiques et socioculturels qui présentent des caractéristiques propices à la santé physique, mentale et psychosociale et qui rendent les choix favorables à la santé plus faciles et plus accessibles » (MSSS, 2015, p. 43).

⁷ Avant 2015, ce rôle était assumé par les Directions régionales de santé publique (DRSP).

1.7.2 VOLET 2 - LUTTE À LA PAUVRETÉ DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Des mesures de soutien en sécurité alimentaire sont inscrites dans la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée en 2002. Cette loi « s'inscrit dans une législation pertinente pour la santé publique puisqu'elle est un exemple d'une politique publique favorable à la santé » (Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, 2009, p. 1), où, dans l'article 9, la sécurité alimentaire relève d'actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique, actions devant :

... favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés. (Assemblée nationale, 2002, p. 8)

Cette loi définit la pauvreté comme étant « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société » (Assemblée nationale, 2002, p. 6). Dans la foulée des travaux d'adoption de cette loi est institué en 2001 la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* qui regroupe les multiples actions de lutte à la pauvreté et d'insertion sociale mises en œuvre par l'appareil d'État et « ses partenaires socio-économiques, les collectivités régionales et locales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la société » (Assemblée nationale, 2002, p. 2). C'est ainsi qu'en 2001, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille⁸ accorde un premier budget non récurrent de 34,8 M\$ sur trois ans à la sécurité alimentaire qu'il a partagé entre le Club des petits déjeuners, le soutien alimentaire des élèves des écoles secondaires de

⁸ Aujourd'hui ministère du Travail, de l'Emploi et de la solidarité sociale (MTESS).

milieux défavorisés et le MSSS⁹. De cette somme, 10 M\$ sont alloués au MSSS en soutien à la sécurité alimentaire des communautés. Le MSSS transfère la gestion de la sécurité alimentaire à la Direction générale de la santé publique en collaboration avec les Directions régionales de santé publique. Le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* (2002, qui sera révisé en 2008) accompagnant cette nouvelle responsabilité s'articule autour des objectifs principaux d'augmenter la sécurité alimentaire par la consolidation de certains projets en développement social et des communautés et en privilégiant le développement de concertations intersectorielles (MSSS, 2008). Ceci a mené à la pérennisation par le MSSS des investissements en sécurité alimentaire en 2005 en accordant alors un budget annuel et récurrent de 3,2 M\$. À ce jour, les investissements en sécurité alimentaire sont orientés par ce cadre de référence.

Dans le deuxième *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015*, le gouvernement signe des alliances avec chacune des conférences régionales des élus (CRÉ) du Québec qui agiront comme maîtres d'œuvre dans l'octroi du financement dans ce dossier. Ce programme consacre les investissements dans les efforts de concertation intersectorielle régionale et locale qui se conjuguent avec le soutien à la participation citoyenne dans les actions de lutte à la pauvreté.

Le PAGESIS 2010-2015 témoigne de la volonté gouvernementale de « revoir nos façons de faire » : instaurer une nouvelle gouvernance du développement social et des communautés qui implique une réévaluation des rapports entre les acteurs sur une base territoriale, mais aussi des manières de faire de divers ministères et programmes au niveau territorial. C'est le sens de l'appel à la « concertation intersectorielle » et à la participation citoyenne sur une base régionale. (Lesemann, St-Germain, St-Louis & Fortin, 2014, p. 5)

⁹ La présente étude vise le Regroupement alimentaire des Laurentides + (RÉGAL+) qui se concerte autour des mesures d'aide alimentaire dans les communautés.

C'est à partir du financement PAGESIS 2010-2015 qu'en 2013, les acteurs de l'aide alimentaire de notre étude soutiendront financièrement le processus de la mise en réseau d'acteurs en insécurité/sécurité alimentaire par la mise en place de la concertation RÉGAL+. Ce processus est rendu possible par l'embauche d'un professionnel de l'accompagnement qui coordonne cette mise en réseau et les actions à mettre en œuvre. Dans la section qui suit, nous verrons que le maillage des efforts de lutte à la pauvreté se conjugue au développement d'environnements favorables à la santé dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental en saines habitudes de vie* qui constitue le cadre conceptuel complétant les deux lois telles qu'exposées.

1.7.3 LE PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LES SAINES HABITUDES DE VIE ET DE PRÉVENTION DES PROBLÈMES RELIÉS AU POIDS 2006-2012

Le *Plan d'action gouvernemental pour les saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012; Investir pour l'avenir* (PAG) découle d'une volonté politique ainsi que de l'engagement formel de sept ministères et de trois organismes gouvernementaux dans une optique de prévention des maladies chroniques et de l'obésité. Il s'articule autour de cinq axes d'intervention : 1) Favoriser la saine alimentation; 2) Favoriser un mode de vie physiquement actif; 3) Promouvoir des normes sociales favorables; 4) Améliorer les services aux personnes aux prises avec un problème de poids; 5) Favoriser la recherche et le transfert des connaissances. Les actions touchant l'insécurité alimentaire sont comprises dans celles qui favorisent la saine alimentation. Dans leur ouvrage intitulé *COMMENT FAIRE MIEUX - L'Expérience québécoise en promotion des saines habitudes de vie et en prévention de l'obésité*, Le Bodo, Blouin, Dumas, De Wals & Laguë (2016) retiennent la définition des actions touchant la saine alimentation proposée par Lachance et al. (2006, p. 41) et qui :

... renvoient aux actions visant les environnements, habitudes ou comportements alimentaires pouvant avoir une influence sur l'amélioration ou le maintien de la qualité nutritionnelle de l'alimentation des individus; Inclut les actions visant l'insécurité alimentaire; Inclut les actions visant les individus, les familles, les milieux et acteurs impliqués dans la production, transformation, distribution,

promotion et consommation d'aliments et de boissons non alcoolisées ». (Le Bodo, Blouin, Dumas, De Wals & Laguë, p. 22)

Grâce au *Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie*, ce plan a bénéficié d'un financement de 480 M\$ sur dix ans pour promouvoir de saines habitudes de vie et prévenir les problèmes reliés au poids dans des projets complémentaires au PAG. Ce partenariat public-privé prévoit des investissements à parité entre la Fondation Lucie et André Chagnon et le gouvernement du Québec.

... en juin 2007 est adoptée la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. Un deuxième partenariat (le premier étant la mise en place de Québec en forme en 2002) entre le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon est conclu. Un budget de 480 millions de dollars (versés en parts égales) est arrêté, sur une période de dix ans. L'action de Québec en forme doit alors couvrir l'ensemble du Québec et promouvoir une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif auprès des jeunes de 0 à 17 ans (QEF, 2014a). (Le Bodo, Blouin, Dumas, De Wals & Laguë, 2016, p. 9)

Ce plan confère aux acteurs de la santé publique du leadership et des leviers financiers pour le développement de projets (MSSS, 2013). Les Directions de la santé publique assurent le leadership de Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV). Ces tables sont les structures de gouvernance de concertation interministérielle et elles sont implantées dans toutes les régions du Québec.

Les tables [sic] intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie sont des structures de concertation présentes dans toutes les régions du Québec. La plupart des tables [sic] sont sous le leadership de la direction [sic] de santé publique (CISSS/CIUSSS) et sont composées de membres, représentant différents partenaires œuvrant en saines habitudes de vie dans ce territoire (régional, supra-local ou local) en provenance du milieu de l'éducation, du milieu de la petite enfance, du milieu municipal, du secteur de l'agroalimentaire, du secteur du sport et des loisirs et du plein air, etc., réunis autour d'un même objectif, soit la création et le maintien d'environnements favorables aux saines habitudes de vie pour les jeunes et les familles de leur territoire. (TCNSP, 2014, p. 10)

La mise en place de Québec en Forme (QEF) sur le territoire québécois viendra soutenir la promotion de saines habitudes de vie et d'un mode de vie physiquement actif auprès de partenaires locaux qui seront réunis dans des regroupements locaux initiés par QEF. Les Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie et QEF seront

partenaires dans le développement d'actions régionales et locales en saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif¹⁰.

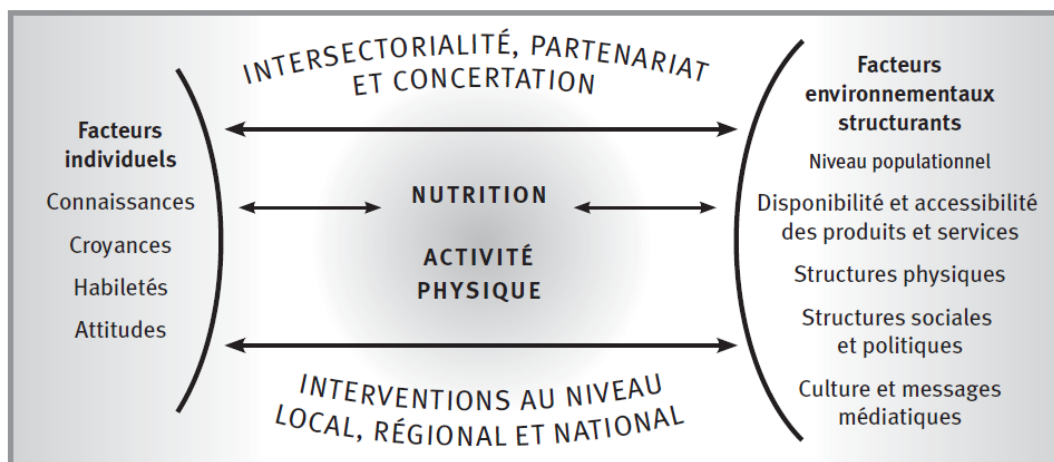
Le cadre conceptuel sur lequel repose le PAG définit les champs d'action favorables à la saine alimentation, soit l'activité physique, qui visent directement l'individu et des actions plus structurantes dans les milieux de vie. C'est ici que le caractère polysémique du phénomène de l'insécurité/sécurité alimentaire se traduit dans le développement des communautés (concertations et projets structurants) et par des interventions ciblant les habitudes alimentaires des jeunes et de leur famille¹¹. Dans la figure 2 qui suit, nous pouvons constater que le modèle sur lequel repose la stratégie gouvernementale cherche à agir tant sur l'individu que sur l'environnement alimentaire.

Figure 2 : Cadre conceptuel adapté des travaux de Cohen¹² qui guide l'intervention des différents acteurs dans la promotion des saines habitudes de vie et la prévention des problèmes reliés au poids (MSSS, 2006, p. 14)

¹⁰ En 2010 on assiste à la fusion de la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie et de Québec en Forme. Cette nouvelle entité sera nommée Fonds Québec en Forme. Cette fusion avait été souhaitée par les deux partenaires, soit le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon afin d'harmoniser la coordination des projets soutenus par ce fonds. (<https://fondationchagnon.org/media/1424/communiqu%C3%A9-fusion.pdf>)

¹¹ Notons ici que l'on cible les jeunes et leur famille et non pas la population en général. Ceci aura un impact dans les stratégies d'investissement du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie qui viendra soutenir financièrement l'implantation des regroupements locaux de QEF et des mesures visant les jeunes. Plusieurs de ces mesures se déploieront en milieu scolaire.

¹² COHEN, D.A., R.A. SCRIBNER & T.A. FARLEY (2000). A structural model of health behavior: A pragmatic approach to explain and influence health behaviors at the population level, *Preventive Medicine*, vol. 30, no 2, february, p. 146-154.



Source : LACHANCE, Brigitte et coll. *Vers une stratégie de promotion de saines habitudes de vie contribuant à la prévention de maladies chroniques. Cadre de référence*, document de travail, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique, à paraître.

Lorsqu'il est question de sécurité alimentaire dans le développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, la dimension économique de l'insécurité alimentaire y est abordée en matière de coûts raisonnables, de variation du coût des aliments sains, de coût du panier d'épicerie, de disponibilité et d'accessibilité à des choix santé.

L'atteinte de l'objectif d'une saine alimentation pour tous est tributaire de plusieurs facteurs, dont le pouvoir d'achat des individus ainsi que la disponibilité et l'accessibilité d'aliments sains. La sécurité alimentaire de la population se traduit notamment par un accès à des aliments sains et nutritifs, à coût raisonnable. (MSSS, 2006, p. 19)

Le PAG propose d'étendre les actions de la santé publique au système agroalimentaire¹³, déterminant de la sécurité alimentaire ayant un impact direct sur la

13 « Un système alimentaire est composé des différents maillons, partant de la production, en passant par la transformation, la distribution, la consommation, jusqu'à la gestion des déchets » (Équiterre, 2005, p. 8). L'industrie agroalimentaire regroupe l'ensemble des activités économiques reliées essentiellement à la production, à la transformation, à l'exploitation et au conditionnement des produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et animale. (<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=6698>)

disponibilité en qualité, en quantité, en variété et sur l'accès économique à des aliments sains. Il est ici question de la création d'environnements favorables à de saines habitudes de vie où les choix santé sont plus faciles à faire. Dans une optique de développement durable, ces environnements doivent alors soutenir une agriculture de proximité avec des circuits courts de distribution alimentaire (MSSS, 2006).

En 2014, la démarche *Prendre soin de notre monde*, pilotée par la Table de concertation nationale de santé publique (TCNSP), prend acte de la nécessaire contribution des milieux municipaux dans l'atteinte de ses objectifs d'amélioration de la santé de la population. Cette démarche se positionne selon les principes d'universalisme proportionné. L'universalisme proportionné se définit ici comme le développement de projets visant la majorité de la population (un nivellement vers le haut pour tous) qui intégreraient des mesures spécifiques et un soutien plus ciblé pour les familles dans le besoin (TCNSP, 2014). Cette démarche vise à outiller d'abord les membres des Tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) dans leur travail de partenariat avec les municipalités dans le développement de milieux de vie favorables à la santé. C'est sous l'angle de l'amélioration de la qualité de vie que les municipalités sont invitées à participer aux actions intersectorielles. La démarche reconnaît que « la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie représente un investissement durable pour la population et pour les municipalités. De cette façon, les inégalités s'atténuent, et tous les citoyens ont la chance d'opter pour un mode de vie sain » (Réseau québécois pour les villes et villages en santé, 2014, p. 6).

Qu'elles s'inscrivent dans des efforts de lutte à la pauvreté ou dans le développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, les stratégies de la DSP pour créer plus de sécurité alimentaire s'actualisent dans les efforts de soutien au développement des communautés qui agit sur les déterminants de la santé. L'insécurité/sécurité alimentaire se traduit en matière d'enjeu de santé publique qu'elle inscrit de façon intersectorielle dans une trajectoire nutritionnelle dans le cadre de saines habitudes de vie. Le choix de cette sémantique est le reflet d'une conception qui transporte

en elle des valeurs et des trajectoires, des interventions et des pratiques tant dans les milieux communautaires qu'institutionnels. Dans cette équation l'enjeu serait, pour plusieurs organisations communautaires et chercheurs, de ne pas échapper tout un pan d'analyse de ce phénomène social qui place, comme nous l'avons mentionné, l'insécurité alimentaire comme relevant d'inégalités socio-économiques et comme conséquence directe de la pauvreté (Racine 2003).

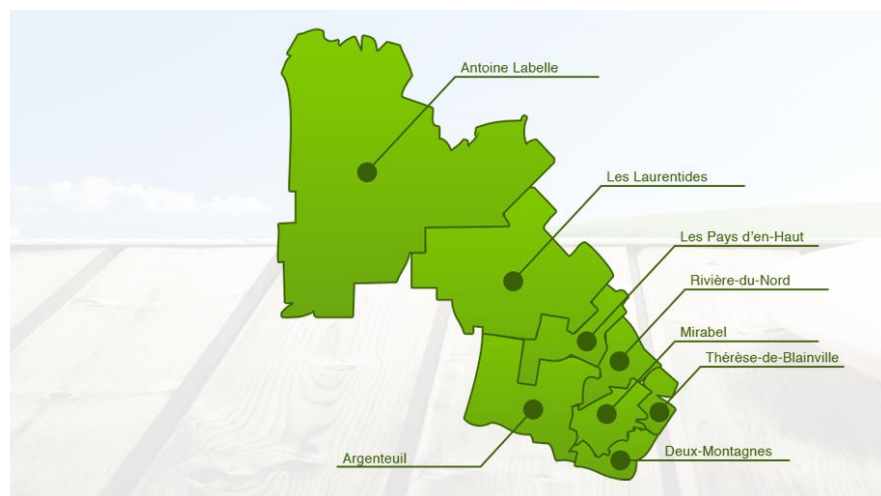
Dans le prochain chapitre, nous présenterons des éléments contextuels qui sont essentiels à la compréhension du phénomène à l'étude. Il s'agit d'abord de l'organisation du soutien à la communauté qui se déploie à partir du réseau de la santé et des services sociaux dans les Laurentides et qui touche directement les efforts collectifs pour créer plus de sécurité alimentaire pour ce territoire. Nous présenterons ensuite la grande banque alimentaire du territoire pour terminer avec le portrait actuel de la concertation autour de l'insécurité/sécurité alimentaire du territoire à l'étude. C'est avec ce chapitre que nous conclurons notre revue de la littérature qui nous permettra de poser notre sujet d'étude dans son contexte et dans son espace-temps au chapitre 3.

Chapitre 2 : Le territoire à l'étude

Chapitre 2 : Le territoire à l'étude

La région administrative des Laurentides est composée de huit municipalités régionales de comté (MRC) et de 83 municipalités sur un territoire de 20 000 km² pour une population de 595 000 personnes (en 2016). Ce territoire sis au nord du fleuve Saint-Laurent est positionné dans un axe nord-ouest. La plus forte densité de population se situe dans sa partie sud-est, considérée comme étant les Basses-Laurentides, et qui, par sa topographie, est propice aux activités agricoles. La figure 3 nous présente la carte de la région administrative des Laurentides et des MRC qui la composent. À titre indicatif, vous trouverez à l'Appendice A un tableau qui fait état de la population des MRC résidant dans les secteurs présentant les conditions de vie matérielles les plus défavorables pour la région des Laurentides (en 2016). On peut y constater qu'à elles seules, 3 MRC (Antoine-Labelle, Argenteuil, Rivière-du-Nord) comptent 68,7 % des personnes défavorisées matériellement.

Figure 3 : Carte du territoire de la région administrative des Laurentides et des MRC qui la composent



Source : <http://crdsl.com/l-organisme/le-territoire-les-mrc>.

2.1 ORGANISATION COMMUNAUTAIRE ET SANTÉ PUBLIQUE AU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (CISSSLAU)

Le Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (CISSSLAU) dessert les populations des huit MRC du territoire des Laurentides et compte huit réseaux locaux de services (RLS). En 2015, dans le cadre de la restructuration du réseau québécois de santé et des services sociaux, le CISSSLAU s'est donné un nouveau mode organisationnel. Ce modèle a regroupé dans un même lieu les intervenants relevant de la Direction de santé publique des Laurentides (DSPLAU), responsables des activités de surveillance, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Cette réorganisation veut permettre une meilleure collaboration entre les directions du CISSSLAU par le déploiement d'actions en prévention et en promotion de la santé. Cette restructuration a également permis de repositionner l'organisation communautaire en soutien aux activités de prévention dans le mandat de responsabilité populationnelle du CISSSLAU. Les organisateurs communautaires ont tous été réunis sous la Direction adjointe relations à la communauté et organisation communautaire, qui est rattachée directement au Président-directeur général adjoint, programmes sociaux, de réadaptation, santé mentale et services psychosociaux généraux adultes. Dans ce modèle, l'organisation communautaire s'articule autour de quatre axes, soit « le développement local et le développement des communautés; les actions transversales sur les déterminants sociaux de la santé; le soutien aux organismes du milieu; le soutien aux actions de santé publique et aux continuums clientèles » (CISSSLAUa, 2016, p. 11). Des organisateurs communautaires sont déployés auprès de chaque RLS pour soutenir les concertations locales et les partenariats intersectoriels tout en contribuant au développement des communautés et au soutien à l'action collective. Des dossiers régionaux sont assignés spécifiquement à certains organisateurs communautaires, incluant la sécurité alimentaire.

En réponse au déploiement du *Programme national de santé publique 2015-2025*, la DSPLAU déploie son *Plan d'action régional de santé publique 2016-2020* (PAR) (CISSSLAU, 2016b). Ce PAR a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des

directions du CISSSLAU qui sont concernées par les activités de santé publique. L'action intersectorielle y est préconisée dans la réduction des inégalités sociales de santé (ISS) et dans le développement de projets de prévention. On y reconnaît le besoin d'intensifier et de maintenir les liens avec les partenaires de la communauté (milieux de garde, scolaires, communautaires et municipaux) pour contrer les problèmes de santé publique et atteindre les cibles. Le deuxième axe d'intervention de ce plan concerne l'adoption de modes de vie et la création d'environnements sains et sécuritaires. Parmi les actions préconisées, on souhaite pérenniser l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance)¹⁴ qui est la mobilisation régionale en saines habitudes de vie (SHV). La sécurité alimentaire y est intégrée de façon transversale dans une approche « multistratégique visant les comportements individuels ainsi que la création d'environnements sécuritaires et favorables aux SHV » (CISSLAU, 2016b, p. 16). Le financement de projets ciblés en sécurité alimentaire fonctionne par appel de projets et passe par une Entente pour activité spécifique dans le cadre du *Programme de soutien aux organismes communautaires, Volet Sécurité alimentaire* (PSOC).

L'entente pour le financement d'activités spécifiques s'avère un outil approprié lorsque le CISSS des Laurentides veut confier aux organismes communautaires la réalisation d'activités dans un esprit de collaboration. Les activités de l'organisme communautaire concourent ainsi de manière plus immédiate à la mise en œuvre des priorités ou des orientations ministérielles et régionales, dans une vision de complémentarité. (CISSSLAU, 2017, p. 3)

¹⁴ Qui est la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie mise en place en 2007 dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour les saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012; Investir pour l'avenir (PAG). Ce plan a été présenté au chapitre 1.

Le budget du Volet Sécurité alimentaire pour 2017-2018 est de 225 690 \$. La sélection de projets relève d'une collaboration entre la DSPLAU et la Direction adjointe des relations à la communauté et organisation communautaire du CISSSLAU. C'est la Direction adjointe qui en assure la reddition de compte. En conformité avec le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* (2008), les projets doivent soit viser l'autonomie alimentaire en ciblant les déterminants de la sécurité alimentaire et/ou des activités de dépannage alimentaire. Les projets sont analysés dans une vision de complémentarité par une approche de développement des communautés et de lutte à la pauvreté. Ces projets contribuent également au développement de saines habitudes de vie.

2.2 MOISSON LAURENTIDES : LA BANQUE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE DE L'ÉTUDE

Moisson Laurentides est la banque alimentaire régionale des Laurentides depuis 30 ans. Elle reçoit, trie, entrepose et redistribue des denrées périssables et non périssables auprès d'organismes. Elle est partenaire de plusieurs projets alimentaires sur le territoire de chaque MRC du territoire des Laurentides¹⁵. Elle soutient les organismes qu'elle accrédite dans une optique de développement de solutions durables en sécurité alimentaire (Moisson Laurentides, 2016). Il est question ici d'un réseau de distribution régional vers l'aide alimentaire d'urgence et de mesures alternatives dans les communautés locales. Nous pouvons parler d'un système d'approvisionnement en denrées qui se déploie en réseau à partir de Moisson Laurentides et qui est responsable de la sollicitation auprès des fournisseurs sur le territoire pour l'approvisionnement en denrées du système d'aide alimentaire dans les communautés. Le réseau qu'elle dessert est composé de 101

¹⁵ L'étendue et la teneur de ces projets seront explorées au chapitre 6.

organismes communautaires locaux qui sont répartis dans les huit MRC des Laurentides et dans une MRC de la région de Lanaudière. Ces organismes ont offert une aide alimentaire dans les communautés à plus de 20 763 personnes, dont 61 % sont des personnes seules (Moisson Laurentides, 2019).

Dans son rapport d'activités 2018-2019, Moisson Laurentides indique qu'elle a distribué 3,9 millions de kilogrammes de denrées, dont 843 061 kilogrammes recueillis dans le cadre du *Programme de récupération en supermarché* (PRS). C'est en collaboration avec les Banques alimentaires du Québec que Moisson Laurentides développe ce programme depuis 2017. Ce programme a permis l'ajout à la récupération de viandes non transformées qui sont maintenant redistribuées sous forme congelée dans le système d'aide alimentaire dans les communautés. Sur le territoire des Laurentides, ce sont cinq bannières (IGA, Maxi, Métro, Provigo et Super C) représentées par 41 supermarchés qui sont impliqués dans le cadre de ce programme. Le potentiel de supermarchés en mesure d'intégrer ce programme était de 81 en 2019. Ce programme est exigeant pour Moisson Laurentides et son réseau en ce qui a trait aux protocoles de manipulation et au respect de la chaîne de froid. Il est ici question de respecter les exigences des bannières quant à la protection du consommateur. Ce programme a permis une augmentation de 34 % des denrées récupérées et redistribuées (Moisson Laurentides, 2019).

Moisson Laurentides s'approvisionne auprès de 200 fournisseurs agroalimentaires répartis sur le territoire. En tant que banque alimentaire régionale, elle fait aussi partie d'un système national et provincial d'approvisionnement. Banques alimentaires Canada sollicite, recueille et distribue des denrées auprès de ses membres au niveau national, dont le regroupement provincial québécois : les Banques alimentaires du Québec. De leur côté, les Banques alimentaires du Québec regroupent les 19 Moissons régionales membres dans un réseau provincial de sollicitation, de récupération, d'échange et de redistribution de denrées auprès d'organismes locaux accrédités qui redistribuent l'aide alimentaire dans les communautés. Les opérations de sollicitation, de récupération et de redistribution de

Moisson Laurentides reposent en partie sur la force bénévole. C'est ainsi que, durant la période 2018-2019, 661 bénévoles ont effectué 20 000 heures de bénévolat, ce qui serait l'équivalent d'un effort de 12 employés à temps plein en complément aux 18 employés à temps plein de l'organisme (Moisson Laurentides, 2019). La valeur des denrées récupérées et redistribuées par Moisson Laurentides dans son réseau est évaluée par l'organisme à plus de 26 millions de dollars en valeur marchande.

2.3 CONCERTATIONS ACTUELLES EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE SUR LE TERRITOIRE DES LAURENTIDES

La concertation autour de l'aide alimentaire s'organise localement et régionalement. À l'échelle des MRC (locale), elle se développe autour de tables de concertation intersectorielles qui traitent de la sécurité alimentaire. Ces tables locales peuvent porter différentes appellations (sécurité alimentaire, lutte à la pauvreté, développement communautaire) et regroupent des acteurs locaux (MRC, organismes communautaires (dont ceux en alimentation), bénévoles, secteur privé, milieu institutionnel) et régionaux (RÉGAL+, Moisson Laurentides, Centraide Laurentides, CISSSLAU avec un organisateur communautaire par RLS) et des bailleurs de fonds.

Au niveau régional, la concertation en sécurité alimentaire s'organise autour de RÉGAL+. La mission que s'est donnée ce regroupement régional est de « concerter les acteurs locaux et régionaux pour harmoniser et améliorer les pratiques en sécurité alimentaire auprès des populations en situation de vulnérabilité, tout en favorisant le développement d'une vision et d'objectifs communs » (RÉGAL+, 2015, p. 4). Dans le *Plan d'action 2014-2019* de RÉGAL+ cette concertation vise la transversalité de ses actions. Elle veut stimuler et soutenir la capacité d'agir des organismes d'aide alimentaire dans le développement de mesures alternatives en alimentation qui viennent accroître la capacité d'agir des individus en situation d'insécurité alimentaire (Moisson Laurentides, 2016, p. 21). Le poste de coordination de RÉGAL+ relève d'une gouvernance qui se dit partagée entre les acteurs dits de « terrain », institutionnels et les bailleurs de fonds. Elle

cible la convergence et la solidarité des actions collectives déployées. La ressource humaine à la coordination offre de la formation et de l'accompagnement, des outils et de l'expertise aux tables locales. Elle détient une vision globale des actions et des acteurs impliqués sur le territoire puisqu'elle siège à toutes les tables de concertation locales et anime les comités de la concertation régionale RÉGAL+. L'objet de son travail vise l'atteinte d'une cohérence et une harmonisation des pratiques afin d'éviter les inégalités par secteurs/territoires/organisations qui œuvrent en sécurité alimentaire (Lussier & Hudon, 2012). Le *Plan d'action 2014-2019* du RÉGAL+ s'articule autour de trois orientations visant à :

Accroître la cohésion et l'arrimage des actions en sécurité alimentaire sur l'ensemble du territoire Laurentien; Accroître la capacité d'agir des individus et des organisations en sécurité alimentaire; Favoriser l'accessibilité alimentaire physique et économique à des aliments sains et nutritifs aux individus en situation de vulnérabilité. (RÉGAL+, 2016, p. 2)

La structure de gouvernance de cette concertation repose sur deux comités : le Comité RÉGAL+ qui regroupe les tables locales avec les acteurs régionaux et le Comité de suivi RÉGAL+ qui regroupe uniquement les acteurs régionaux. Des comités de travail peuvent également concerter d'autres acteurs comme le font le Comité Journées RÉGAL+ et tous les autres comités de travail ponctuels jugés nécessaires¹⁶.

Comité RÉGAL+

Le Comité RÉGAL+ est un lieu d'échange d'information entre les concertations locales des huit MRC qui traitent de sécurité alimentaire et les organismes régionaux. Il regroupe respectivement un représentant nommé par table de concertation locale, un organisateur communautaire du CISSSLAU ainsi qu'un représentant de la concertation

¹⁶ Pôles de transformation alimentaire, cuisines collectives/Cuisinons entre NOUS, jardins collectifs et autres initiatives maraîchères, Bonne Boîte Bonne Bouffe (BBBB), regroupements d'achats et coopératives.

Cuisinons entre NOUS de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides, de Centraide Laurentides, de Moisson Laurentides, du CRDSL et de l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance). Au besoin, ce comité peut recourir au soutien de personnes-ressources du Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ), de Québec en Forme, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), de la Table de concertation Agro-alimentaire des Laurentides (TCAL) et du ministère du Travail, de l'Emploi et Solidarité Sociale (MTESS). Ce comité veut aussi permettre aux concertations locales d'être en lien avec les projets en place et à venir qui sont issus de différents ministères ainsi qu'avec le *Plan d'action 2014-2019* de l'Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les Laurentides (RÉGAL+, 2015, p. 6). Ce comité se rencontre quatre fois par année et l'on retrouve dans le tableau 2 les organisations membres du Comité RÉGAL+.

Tableau 2 : Membres du Comité RÉGAL+ en 2017

MRC	Un délégué par concertation locale qui traite de sécurité alimentaire
Antoine Labelle	Table sécurité alimentaire Antoine-Labelle
Laurentides	Table sécurité alimentaire et saine alimentation
Pays-d'en-Haut	Table sécurité alimentaire/ Regroupement alimentaire solidaire (REPAS)
Argenteuil	Table sécurité alimentaire/ Réseau alimentaire pour le développement inclusif et solidaire d'Argenteuil (RADIS)
Rivière-du-Nord	Table sécurité alimentaire/ Coalition des actions en sécurité alimentaire
Thérèse-de-Blainville	Table de concertation sur la pauvreté Thérèse-de Blainville (comité alimentaire aspirant devenir une table autonome)
Mirabel	Table de concertation communautaire Mirabelloise (chapeaute Sécurité alimentaire et itinérance)
Deux-Montagnes	Table de concertation sur la pauvreté S3A (Système, Saine alimentation, Sécurité alimentaire)
Partenaires régionaux (1 représentant)	Concertation « Cuisinons entre NOUS (Intervenante); Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides (Direction générale); Centraide Laurentides (Organisateur communautaire); Moisson Laurentides (Direction générale); Conseil régional de développement social des Laurentides (Coordination); Direction régionale de santé publique (Agent d'accompagnement); Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les Laurentides (Coordination).

Comité de suivi RÉGAL+

Le Comité de suivi RÉGAL+ effectue quant à lui le suivi des projets régionaux ainsi que du plan d'action et des initiatives qui en découlent. Il a un mandat administratif et de gestion et constitue l'instance. Il administre le budget et les demandes de

financement, encadre la ressource humaine à la coordination et propose le plan d'action triennal. En 2017, il est composé de représentants du CRDSL, de Centraide Laurentides, de Moisson Laurentides, de la DSPublique, du CISSSLAU, de l'Alliance et de Québec en Forme régional¹⁷ (RÉGAL+, 2015, p. 7). Ce comité se rencontre de six à sept fois par année et l'on retrouve dans le tableau 3 les organisations membres du Comité de suivi RÉGAL+.

Tableau 3 : Membres du Comité de suivi RÉGAL+ en 2017

Territoire Laurentides	Organismes régionaux
	Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) (Coordination); Centraide Laurentides (Agente de développement, attribution); Moisson Laurentides (Direction générale); Direction régionale de la santé publique des Laurentides (Agent d'accompagnement, nutritionniste); Centre intégré de santé et des services sociaux des Laurentides (Organisateur communautaire responsable du dossier régional Sécurité alimentaire); Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Coordination).

¹⁷ La participation de Québec en Forme s'est terminée en mars 2017 avec la fin du programme.

Chapitre 3 : Présentation de l'étude

Chapitre 3 : Présentation de l'étude et de la question de recherche

Notre étude permet de suivre la constitution progressive de la concertation autour de l'insécurité/sécurité alimentaire qui a mené à la fondation du RÉGAL+ en 2015. Le point de départ que nous avons choisi se situe dans les années 1980 avec le début de la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés. Ce point de départ est porté par Centraide Laurentides qui, dans une posture de charité et de lutte à la pauvreté, est le premier acteur-moteur (Callon, 1986)¹⁸ de la mise en réseau des organismes d'aide alimentaire du territoire. La concertation RÉGAL+ est la résultante d'une collaboration intersectorielle en sécurité alimentaire, dont nous situerons la matérialisation en 2012 avec le dépôt du projet financé par le *Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale 2010-2015 (PAGSIS) : Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*. Ce projet relève d'une volonté d'agir en intersectorialité, qui s'est confirmée en 2015 avec le dépôt d'un premier plan d'action du RÉGAL+. Les acteurs et partenaires ont convenu de la nécessité de créer un nouveau véhicule commun qui permettrait d'harmoniser les pratiques en insécurité/sécurité alimentaire, dans un souci de cohérence territoriale. Cette mise en réseau intersectorielle avec les acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés a été génératrice de changements dans le développement de projets et de stratégies alimentaires. La présente

¹⁸ Dans son texte traitant de la Sociologie de la traduction, Callon (1986) fait le choix méthodologique de suivre les acteurs à l'origine du processus de « construction-déconstruction de la Nature et de la Société » qu'il désigne comme étant le « primum movens » (p. 180) du processus. Pour les mêmes raisons, notre étude fera le choix de suivre tout au long du processus les fondateurs de la première concertation alimentaire des Laurentides.

étude s'attarde donc à la documentation ainsi qu'à l'analyse de ce processus de changement dans la concertation.

La revue de la littérature nous a permis d'identifier que les efforts de la société civile pour contrer l'insécurité alimentaire s'articulent autour d'actions visant à soulager la faim et à aider dans les communautés par le don de nourriture et par des actions visant l'autonomie alimentaire, le développement de compétences et le réseautage des personnes dans le besoin. Certaines actions visent aussi un meilleur accès économique à des denrées de qualité à coût moindre. Nous avons vu que les stratégies d'intervention étatique en insécurité/sécurité alimentaire s'inscrivent dans les fonctions de prévention et de promotion de la santé publique. Elles relèvent de stratégies d'intervention transversales en développement des communautés et d'actions intersectorielles favorisant la santé et le bien-être dans des environnements favorables aux saines habitudes de vie (SHV), auxquelles s'ajoutent des mesures de soutien ciblées envers les personnes vulnérables. Enfin, l'étude de Parent constatait en 2015 que les interventions de la santé publique s'étaient concentrées autour des réseaux d'aide alimentaire, avec une tendance à cibler les individus plutôt que d'agir sur les causes structurelles de l'insécurité alimentaire. Cette étude recommandait dès lors la reformulation de la problématique de l'insécurité/sécurité alimentaire de façon plus globale, en agissant sur le système alimentaire, particulièrement sur le plan des réseaux d'approvisionnement et de l'accessibilité économique et physique aux aliments.

3.1 QUESTION DE RECHERCHE

Notre question de recherche s'intéresse au processus de mise en place d'une concertation intersectorielle régionale en sécurité alimentaire. La région à l'étude est celle des Laurentides. Nous voulons savoir comment cette concertation s'est constituée et développée et quels en ont été les effets pour les acteurs impliqués et leurs organisations. A-t-elle été prescrite ou construite? Qui en étaient les porteurs? Quelles étaient leurs intentions? Sur quelles prémisses les acteurs se sont-ils entendus? En quoi leur adhésion

et leur participation à cette concertation leur permettaient-elles d'atteindre leur mission respective? Cela a-t-il transformé leurs actions? Leur discours? En clair, nous voulons retracer le processus qui les a conduits à adhérer à la concertation RÉGAL+ et à participer aux actions collectives soutenues par cette concertation régionale. Enfin, nous voudrions identifier dans quelle mesure la structuration de cette concertation intersectorielle régionale en insécurité/sécurité alimentaire contribue à certains effets sur des déterminants spécifiques à cette problématique. Les effets sur certains déterminants de la sécurité alimentaire sont compris ici comme des changements dans le développement de projets, de mise en réseau et de stratégies alimentaires sur le territoire des Laurentides.

Dans le prochain chapitre, il sera question du cadre théorique à l'aide duquel nous avons suivi et éclairé la chronologie d'événements qui ont ponctué le processus de mise en réseau régionale des acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés sur le territoire des Laurentides.

Chapitre 4 : Cadre théorique et concepts

Chapitre 4 : Cadre théorique et concepts

Les études de Walsh et Renaud (2010) et de Drevetton (2014) se sont intéressées aux processus qui ont permis la conduite de changements organisationnels et techniques à l'intérieur d'organisations publiques. Quoique ces études portent sur des processus institutionnels (ce qui n'est pas le cas de notre recherche), ils ont fondé leur analyse sur la Théorie de la Traduction (TT), ce qui leur a permis de reconstituer le « processus d'implication des acteurs autour d'une innovation et les consensus nécessaires à son acceptation et à sa diffusion » (Drevetton 2014, p. 49). À l'instar de ces deux recherches, nous entendons utiliser le répertoire de la TT pour décrire le processus de mise en réseau dans le RÉGAL+ de l'insécurité/sécurité alimentaire avec les acteurs qui veulent créer plus de sécurité alimentaire dans les Laurentides. Lorsque Callon (1986) fait référence au répertoire utilisé dans le cadre d'une recherche sociale, il réfère au vocabulaire utilisé qui s'uniformise à l'ensemble des éléments (humains et non humains) qui sont tous considérés comme des entités à part entière, dans une conversation qui aura permis aux éléments de s'amalgamer dans la construction de l'innovation. Le répertoire de la TT lui permet d'analyser de manière symétrique l'interaction des éléments humains et non humains dans des controverses, des répliques et des résolutions qui interagissent dans une conversation entre les actants (humains et non humains)¹⁹, gardant par le fait même l'observateur/chercheur dans une posture d'impartialité dans le rendu des faits observés.

¹⁹ Lorsque l'on réfère à l'ensemble de ces éléments il est alors question d'actants. Quoique nous adhérons à ce concept, lorsque nous référerons aux organisations et regroupements de notre étude, il sera question des acteurs qui seront représentés par des personnes désignées alors comme porteurs des valeurs et aspirations de leurs organisations respectives et seront nommés dans ce sens représentants et/ou porte-parole.

Callon (1986) s'impose trois principes de méthodes dans la fabrication du savoir en sciences sociales. Le premier principe concerne le chercheur qui, comme nous venons de le mentionner, doit faire part d'impartialité dans le rendu des faits qu'il observe. Le second principe de méthode consiste à uniformiser le vocabulaire choisi par le chercheur dans sa description des faits à l'étude. Il est ici question de « symétrie généralisée » du « répertoire » « pour décrire les points de vue en présence » (Callon, 1986, p. 176). Le troisième principe concerne « la libre association » par l'observateur/chercheur entre les « faits de Nature et les faits de Société » (idem, p. 176). En fait, le chercheur choisit la problématique qu'il entend étudier, comme dans notre cas : une histoire de mise en réseau d'entités multiples dans leur désir de créer plus de sécurité alimentaire sur le territoire des Laurentides. La Théorie de la Traduction se libère de la distanciation des deux objets traditionnels que sont Société et Technologie. Il est alors question d'analyse sociotechnique qui met en réseau les acteurs, les ressources et les savoirs. Pour le chercheur, lorsque s'amalgament ces objets dans l'analyse, nous voyons les acteurs concernés passer par un ensemble d'alliances qui se négocient au fur et à mesure du processus.

L'analyse sociotechnique, quant à elle, se place à l'endroit précis où l'innovateur se situe, dans cet entre-deux difficile à saisir où se mettent simultanément en forme la technique et le milieu social qui le reprend. (...) Plutôt que de rationalité des décisions, il faut parler de l'agrégation d'intérêts qu'elles sont ou non capables de produire. L'innovation c'est l'art d'intéresser un nombre croissant d'alliés qui vous rendent de plus en plus fort. (Akrich, Callon & Latour, 1988, p. 22)

RÉGAL+ est ici l'innovation porteuse de nouvelles stratégies. L'utilisation du répertoire de la TT nous permet de reconstituer les quatre moments du processus de traduction qui a conduit à la fondation de la concertation RÉGAL+ en 2015. Ces moments ont été définis par Callon (1986) et repris dans le cadre des études précitées (Walsh & Renaud, 2010; Drevet, 2014). Le processus à l'étude est celui de la traduction pilotée dans la mise en place d'un mécanisme structuré de concertation intersectorielle territoriale autour de la problématique de l'insécurité/sécurité alimentaire. Ce processus circulaire comporte quatre moments que nous décrirons au point suivant. Le répertoire de la théorie

de l'acteur réseau qui sera présentée ci-dessous ramène notre attention vers la symétrie de l'analyse qui, de manière uniforme, rendra compte des processus de construction de l'action intersectorielle qui nous intéresse.

4.1 LE PROCESSUS DE TRADUCTION : LES QUATRE MOMENTS

Il y a quatre moments dans le processus de traduction des opérations de construction ou de déconstruction qui permettent à un réseau d'acteurs d'aboutir à une innovation ou à un projet, ou dans notre cas : à une concertation intersectorielle. Les quatre moments qui se chevauchent sont la problématisation, l'intéressement, l'enrôlement et la mobilisation (Callon, 1986; Devreton, 2014; Walsh & Renaud, 2010).

Pour Callon (1986), la problématisation vise à construire la problématique et à rendre indispensables le processus et l'implication des actants identifiés dans l'atteinte des objectifs, tels que proposés par la problématisation. Walsh et Renaud (2010) la décrivent comme l'action par laquelle le traducteur fait en sorte que le changement proposé devienne un point de passage pertinent pour tous les actants, s'ils veulent atteindre leurs objectifs, ou pour « suivre leurs inclinations » (p. 291). Ainsi, la problématisation amalgame et organise les composantes de la problématique en lien avec les besoins des actants identifiés afin qu'ils se sentent concernés directement par les modes de solutions préconisées par le traducteur, le porteur de l'initiative ou le projet. « La problématisation, outre la définition des acteurs qu'elle implique, possède donc des propriétés dynamiques : elle indique les déplacements et détours à consentir et pour cela les alliances à sceller » (Callon, 1986, p. 183). Pour revoir la genèse de l'assemblage et du maillage des acteurs autour de la fondation du RÉGAL+, notre recherche identifie les porteurs et leurs messages sur le besoin d'augmenter la sécurité alimentaire sur le territoire des Laurentides.

C'est dans la phase suivante (l'intéressement), où le traducteur ou le porteur du projet travaille à convaincre les actants identifiés à jouer le rôle, qui leur est assigné par la problématisation. L'intéressement permet aux actants de croire qu'ils pourront répondre

à terme de façon efficace à leurs problématiques et à leurs missions respectives. Pour Callon (1986), l'intéressement est « l'ensemble des actions par lesquelles une entité [...] s'efforce d'imposer et de stabiliser l'identité des autres acteurs qu'elle a défini [sic] par sa problématisation. Toutes ces actions prennent part dans des dispositifs... » (Callon 1986, p. 185). Dans le cas qui nous concerne, les actants se sont intéressés au processus en étant convaincus que la mise en place de cette structure de concertation permettrait d'augmenter la sécurité alimentaire sur le territoire.

La troisième phase (l'enrôlement) est constituée par l'ensemble des manœuvres qui permettent aux actants de coconstruire le changement à partir de la problématisation commune. « Le traducteur doit donc persuader tous les actants que la solution (apportée par la problématisation) est adaptée à leurs problématiques différentes... » (Walsh & Renaud, 2010, p. 292). Comme le met en lumière Callon :

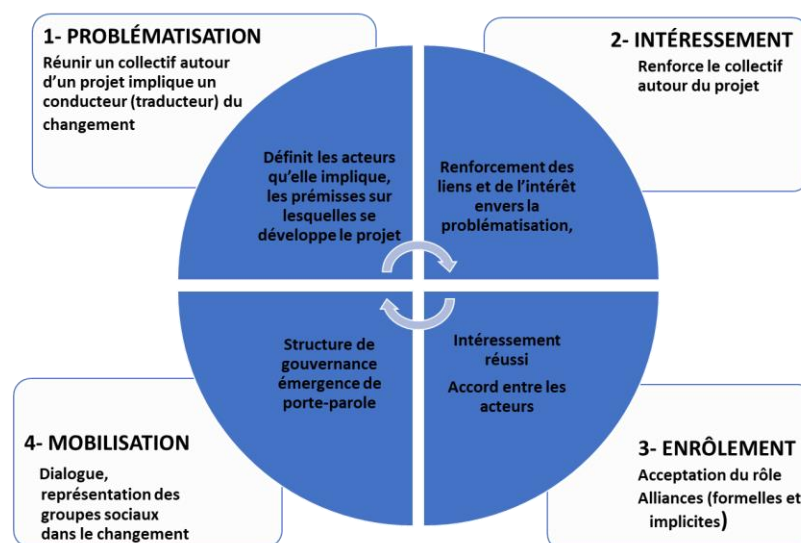
L'enrôlement n'implique pas, mais n'exclut pas, des rôles préétablis. Il désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. L'enrôlement est un intéressement réussi. Décrire l'enrôlement c'est donc décrire l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de forces [sic] ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir. (Callon, 1986, p. 189-190)

La recherche de Walsh et Renaud parle de la quatrième phase (la mobilisation) en matière d'alignement dans le déroulement du processus de traduction. La mobilisation est le moment où le traducteur aboutit à l'alignement des positions qui mobilisent et engagent le réseau dans le projet. Ce moment du processus se caractérise par la mise en place des structures et des règles de fonctionnement, du processus décisionnel et de la désignation de porte-parole. Pour Walsh et Renaud :

La mobilisation des porte-paroles peut être comprise comme correspondant à la phase nommée par Armenakis et Harris (2009) comme l'adoption et l'institutionnalisation du changement. Les porte-paroles, émergents ou désignés, doivent être mobilisés autour du projet de changement. Si ces porte-paroles sont représentatifs, alors un vrai dialogue/alignement peut s'instaurer entre les porte-paroles par le biais du traducteur/conducteur du changement et de sa problématisation. (Walsh & Renaud, 2010, p. 293)

Comme nous pouvons le visualiser dans le schéma qui suit, la problématisation réfère aux efforts d'un traducteur (personne ou groupe de personnes porteur de l'innovation) pour intéresser les actants potentiels à l'innovation recherchée (Dreveton, 2014). Les efforts du traducteur en viennent à construire un réseau d'actants qui converge sous sa gouverne vers cette finalité d'innovation. L'intéressement réfère à la problématisation, telle que formulée par le traducteur (identification des actants, rôles, finalités) et de l'intérêt des actants potentiels au projet ou à l'innovation. Lorsque l'actant potentiel accepte la problématisation et son rôle attribué ou négocié, il est alors enrôlé. L'enrôlement est considéré comme un intéressement qui a réussi. Finalement, la mobilisation se caractérise par la mise en place et la reconnaissance de l'innovation ou du projet. Les quatre phases du processus sont les marqueurs des progressions, des négociations et de la légitimation de porte-parole dans les conversations.

Figure 4 : Schématisation des quatre moments de la conduite du changement



Source : Callon, 1986; Dreveton, 2014; Walsh & Renaud 2010.

Dans ce processus circulaire, la dissidence (controverse) fait partie des facteurs incontournables et omniprésents. Les controverses surviennent lorsque des perspectives

ne s'alignent pas ou s'opposent (ceux qui sont en faveur et ceux qui sont soit contre ou non convaincus par l'innovation ou le projet ou le changement : visions et perspectives non convergentes). Pour Bilodeau et Potvin (2016), la résolution des controverses se réalisera généralement par l'introduction de nouvelles connaissances, de nouveaux points de vue, d'acteurs et/ou de ressources dans le collectif. La résolution des controverses permet la poursuite du processus de traduction sous d'autres rapports et rôles, ce qui pourra en changer la dynamique. Les controverses recréent des déplacements d'acteurs. Elles peuvent les éloigner « des points de passage » obligés définis par la problématisation (Callon, 1986). Lorsque réussie, la résolution des controverses permet une meilleure coopération entre les actants (Bilodeau & Potvin, 2016).

4.2 RÉPERTOIRE DE LA THÉORIE DE L'ACTEUR RÉSEAU

Afin de décrire le processus qui a mené à l'établissement de la concertation RÉGAL+, nous aurons également recours au répertoire de la Théorie de l'acteur réseau (TAR) tel que développé et adapté par les travaux de Bilodeau et Potvin (2016) et appliqué dans la recherche Potvin, Bilodeau, Lefebvre & Garneau (2017). Cette recherche est intitulée *La production des effets de l'action intersectorielle locale sur les milieux de vie : le cas de la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles à Montréal*. La TAR découle en fait de l'opération de traduction qui met en réseau des problèmes, des entités et des éléments (Callon & Ferrary, 2006). Elle permet de suivre les interactions de réseaux d'acteurs humains et non-humains considérés comme des réseaux sociotechniques et/ou collectifs, en les plaçant en relation avec les interventions sociales et leur contexte, ce qui constitue alors un système d'action complexe qui agit sur un réseau sociotechnique.

La théorie de l'Acteur-Réseau (Latour, 2006) est une théorie sociale sur la manière dont se construisent et opèrent les actions portées par des réseaux d'acteurs. Cette théorie est reconnue comme un puissant outil d'analyse des interventions en ce qu'elle permet d'en tracer la genèse comme un processus d'assemblage d'entités humaines (acteurs sociaux tels que des organisations, des institutions, des citoyens, etc.) et non humaines (savoirs spécialisés, ressources matérielles et financières, lois et politiques publiques, programmes, rapports, etc.) ... » (Potvin et al., 2017, p. 4)

Le Contexte est critique pour ce système d'action et se compose d'éléments structurants comme les politiques et programmes publics, ainsi que des événements souvent ponctuels (Temps) qui créent des occasions ou des contraintes (Controverses) dans le développement de projets. Il est alors question d'événements moteurs qui peuvent influencer la mise en réseau des actants. Bilodeau (2006) se réfère Pluye & al. (2000) lorsqu'elle définit l'événement comme étant :

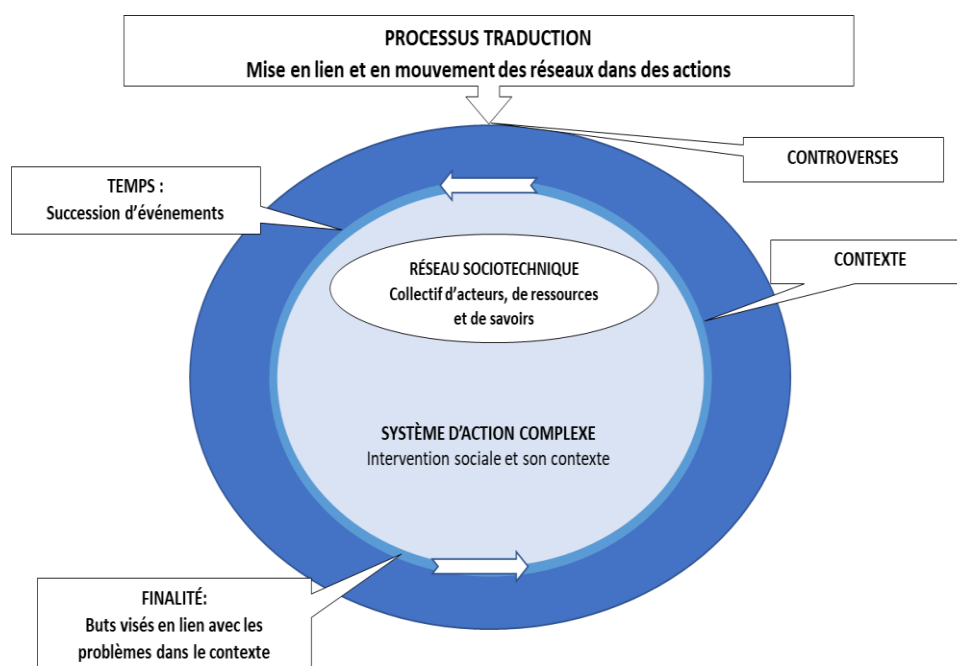
... ce qui arrive (un incident, une activité) et a une quelconque importance pour ce qui nous intéresse. L'événement est le fait d'acteurs et il est situé dans l'espace et le temps. Il est l'unité d'observation pertinente pour l'étude d'un processus. Le processus décisionnel relatif à une question donnée [dans notre cas, la mise en place de la concertation RÉGAL + et de certains de ses effets] est composé d'une chaîne d'événements moteurs qui sont le fait des acteurs stratégiques i.e. [sic] les acteurs détenant des leviers de pouvoir et de contrôle sur les systèmes d'action (Pluye & al. 2000). (Bilodeau, 2006, p. 16)

La recherche de Potvin et al. (2017) propose la modélisation d'un système d'action complexe autour duquel se bâtit l'action intersectorielle. L'utilisation de ce modèle nous soutient dans la reconstitution de la mise en réseau d'acteurs préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire dans les Laurentides. La modélisation est une démarche qui vise à organiser logiquement et à nommer les concepts fondamentaux de phénomènes afin de les comprendre et de les expliquer; le but étant de construire des modèles. Pour Forget (2016), « on entend par modèle une représentation symbolique simplifiée d'un phénomène réel. Ces modèles sont édifiés à partir de l'expérience, d'une théorie existante ou des deux à la fois » (p. 129). Toujours selon Forget (2016), « un modèle est un outil cognitif à double face – une face abstraite et une face concrète – qui lui permet d'accomplir une fonction de médiation entre un champ théorique et un champ empirique dont il assume simultanément la représentation de manière relativement autonome » (p. 130).

Nous adaptons dans la figure 5 la modélisation d'un système d'action complexe avec les concepts de la Théorie de l'Acteur-Réseau selon le modèle de la recherche Potvin et al., (2017, p. 6). Notre modèle nous permet de situer la constitution des réseaux sociotechniques qui se sont tour à tour succédé comme porte-parole de

l'insécurité/sécurité alimentaire. La chronologie des événements présentée au chapitre 6 documentera les éléments réseau sociotechniques des acteurs de l'aide alimentaire en relation/conversation avec les systèmes d'action complexes qui sont intervenus dans le processus de traduction.

Figure 5 : Processus de traduction selon la modélisation d'un système d'action complexe avec les concepts la Théorie de l'Acteur-Réseau



Source : Selon le modèle de la recherche Potvin et al., 2017, p. 6.

Les traces de la mise en réseau des différents actants autour du RÉGAL + sont nombreuses. Les porte-paroles des acteurs utilisent des entités intermédiaires (sous des formes matérielles diverses) lors des conversations inter secteurs pour véhiculer leur position et participer aux accords à l'intérieur du réseau. Les intermédiaires « véhiculent des idées et des positions (p. ex., mémoires, plans, affiches, figures). Ces intermédiaires stabilisent l'accord au sein d'un réseau et permettent la diffusion de ses idées et positions auprès d'autres acteurs d'intérêt ou de réseaux pour l'atteinte des finalités » (Potvin et al.,

2017, p. 4). L'utilisation et la production d'intermédiaires contribuent au rayonnement du réseau auprès d'autres acteurs et d'autres réseaux.

Dans le cadre de notre étude, la réduction des inégalités sociales de santé et la création d'environnements favorables à la santé sont abordées comme des thématiques transversales relevant de divers secteurs qui interagissent, dans des contextes multiples, à l'échelle locale, régionale et/ou nationale. Ces interactions produisent des résultats transitoires (RT) qui ont des effets structurants (ou non) pour les milieux de vie. Dans notre cas, ces résultats correspondent à des effets en matière de mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire. « Les résultats transitoires sont des traces observables de l'action en train de se faire, des étapes opérantes de la progression vers les finalités visées » (Potvin et al., 2017, p. 7). Les chercheurs proposent 12 RT résultant des effets de l'action intersectorielle.

Les modélisations locales montrent que les 12 résultats transitoires identifiés composent une diversité de chaînes de résultats transitoires qui lient les processus de l'action intersectorielle locale à ses effets. La production des effets obéit à une dynamique systémique où les enchaînements sont des assemblages singuliers de résultats transitoires conduisant aux effets, adaptés aux différents contextes où les interactions ont cours. Les trajectoires de résultats transitoires peuvent être interrompues ou abandonnées, reprises par d'autres réseaux d'acteurs, ou comporter quelques itérations des mêmes résultats transitoires. (Potvin et al., 2017, p. 8)

Classés selon trois catégories, les RT témoignent (1) de la constitution et de la modulation des réseaux collectifs d'acteurs, (2) de leurs discours et positionnements portés par leurs écrits et porte-paroles ainsi que (3) la convergence des ressources vers les finalités entendues. Nous retrouvons dans le tableau 4 les 12 résultats transitoires inhérents au processus de traduction et impliqués dans le processus de changements organisationnels. Nous retrouvons la description de ces effets transitoires à l'Appendice C.

Tableau 4 : Douze résultats transitoires génériques (RT) dans le processus de production des effets de l'action intersectorielle locale, selon trois catégories.

Se constituer et se maintenir	Se représenter et influencer	Faire converger les acteurs et les ressources nécessaires à l'action
(RT1) Création de réseaux	(RT4) Production d'intermédiaires	(RT9) Déplacement d'acteurs
(RT2) Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau	(RT5) Placement d'intermédiaires	(RT10) Captation de ressources
(RT3) Résolution des controverses	(RT6) Mise en mouvement d'intermédiaires	(R11) Extension et renforcement de réseaux
	(RT7) Représentation par des porte-paroles	(RT12) Engagement d'acteurs décisionnels dans la réalisation du changement
	(RT8) Solidification des porte-paroles et des intermédiaires	

Source : Tiré de Potvin et al., 2017, p. 8.

La recherche de Potvin et al. (2017) a permis de constater que les programmes de financement sont des actants qui tendent à définir les trajectoires des projets collectifs. Cette piste d'interprétation nous confirme notre choix d'étudier le développement de projets alimentaires à partir des demandes de subventions autour desquelles plusieurs marqueurs (résultats transitoires) sont identifiables longitudinalement. La captation des ressources est un résultat transitoire défini par l'étude de Potvin et al. (2017, p. 9) comme « l'accès aux ressources nécessaires au fonctionnement du réseau et à l'accomplissement de ses finalités, soit : du financement, de la main d'œuvre, du soutien technique et logistique ou de l'expertise ». Puisque nous retenons que les programmes de financement

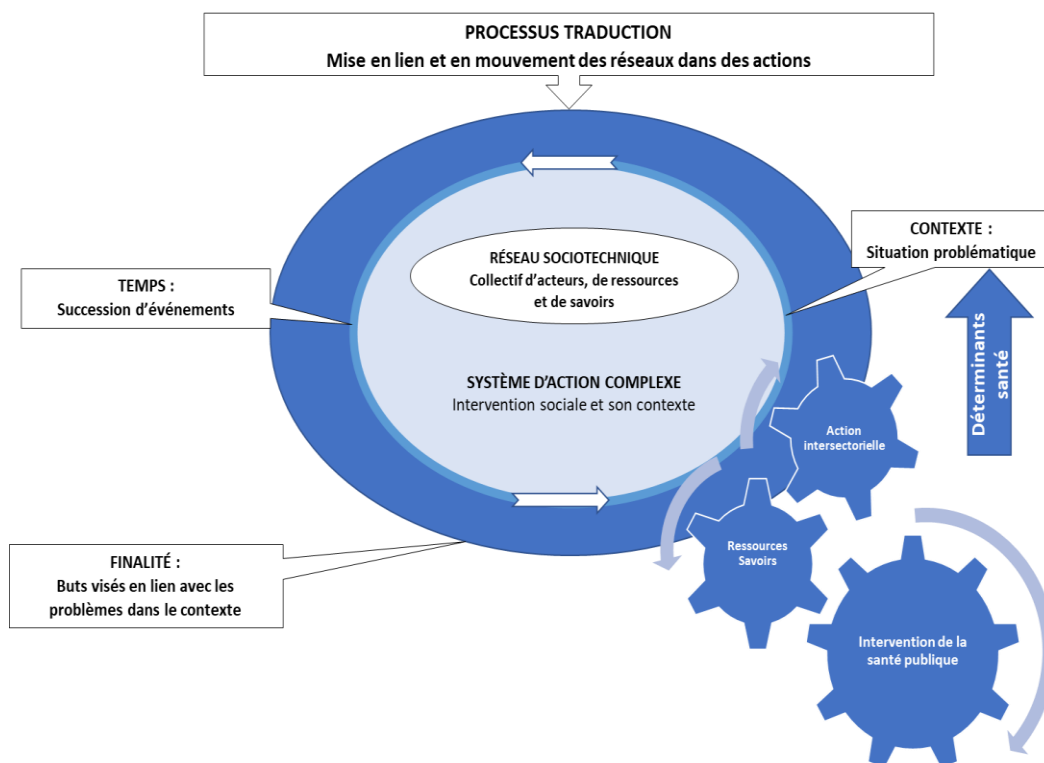
sont des actants importants qui influencent la trajectoire des actions collectives, ils deviennent des marqueurs pour retracer le positionnement de l'insécurité/sécurité alimentaire.

Dans notre étude, les demandes de subventions deviennent des conducteurs de changements et sont considérées ici comme les traducteurs de la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire des Laurentides. Les interventions de la santé publique au sein d'événements moteurs ont changé le contexte en associant des actants, soit « des acteurs sociaux, des idées, des faits et des ressources » (Bilodeau & Potvin, 2016, p. 8). Ces demandes de subvention sont le fruit d'un travail terrain de mise en réseau d'actants dans un contexte temporel. Puisque nous considérerons chacune des demandes de subvention comme un actant qui formule, problématise et met en réseau des actants, le corpus de données de l'analyse documentaire (avant, pendant et après le dépôt des demandes) nous informe des tenants et aboutissants de chacune des démarches (contexte, liens, trajectoire de la sécurité alimentaire, identification de RT). C'est ainsi que le répertoire de la TAR nous permet de décrire la production de changements induits par la problématisation des demandes de subvention. La modélisation d'un système d'action complexe avec les concepts de la théorie de l'Acteur-Réseau permettrait de « reconstruire les multiples connexions au travers desquelles les interventions changent les contextes et ont un impact sur la santé des populations » (Bilodeau & Potvin, 2016, Traduction libre, p. 3). Dans ce sens, Bilodeau et Potvin (2016) conçoivent les interventions de la santé publique qui agissent sur des déterminants de la santé comme des systèmes qui agissent avec d'autres systèmes qui conduisent à une reconfiguration des liens et de la mise en réseau d'actants.

Although it is always possible to focus on specific areas or subsystems, such as the different levels of action, strategies and resources involved, conceiving PHIs (public health intervention) as systems provides a framework for problematizing relationship between interventions and their context. (Bilodeau & Potvin, 2016, p. 2)

Dans la figure 6, nous proposons un positionnement de système qui représente la trajectoire empruntée par la santé publique dans ses interventions pour agir sur les déterminants de la santé dont l'insécurité/sécurité alimentaire fait partie. À l'aide de ressources et de savoirs, la santé publique soutient la mise en réseau d'acteurs préoccupés par des déterminants de la santé. Elle soutient alors les actions intersectorielles dans des dispositifs de concertation. Le RÉGAL+ fait partie du registre de ces dispositifs.

Figure 6 : Positionnement de la santé publique dans la mise en lien et en mouvement de réseaux dans des actions selon la modélisation d'un système d'action complexe avec les concepts la Théorie de l'Acteur-Réseau.



Source : Selon le modèle de la recherche Potvin et al., 2017, p. 6.

Pour documenter la production de changement, Bilodeau et Potvin (2016) proposent certains concepts relatifs à la Théorie de l'acteur réseau repris dans le cadre de l'étude de Potvin et al. (2017) qui permettent de mieux expliquer le processus de traduction que nous voulons comprendre et analyser. Quoique nous ayons bien cerné les

quatre moments du processus de traduction dans notre cadre théorique, nous reprenons ici le lexique de la recherche Potvin et al. (2017) en tant que répertoire en référence à des concepts utilisés dans le rendu de notre recherche.

Tableau 5 : Lexique relatif aux définitions des concepts de la Théorie de l'acteur réseau.

Traduction	Travail de médiation qui fait converger les acteurs vers des problématisations communes.
Intéressement	Processus de négociation dans le développement des intérêts partagés.
Enrôlement	Accepter de s'engager dans de nouveaux rôles et de mettre en mouvement des projets communs.
Déplacement	Changement de positions et de rôles des acteurs pouvant créer la controverse.
Controverse	Résulte de la confrontation de visions différentes portées par les acteurs sur une situation qui sont liées à leur identité et à leur rôle, à leurs intérêts et aux enjeux auxquels ils sont confrontés et qui entravent la coopération.
Porte-paroles	Les collectifs d'action ont besoin de porte-paroles pour témoigner de leur existence et s'exprimer. Ils représentent et parlent au nom des collectifs d'acteurs. Ils font partie intégrante de ce qui fait exister, durer ou décliner un collectif.
Entités intermédiaires	Les porte-paroles s'associent une diversité d'entités qui contribuent à leur représentation. Ce sont des formes matérielles (p. ex. mémoires, plans, affiches, figures, demandes de subvention) qui véhiculent des idées et des positions (p. ex. priorités, projets, solutions). Ces intermédiaires stabilisent l'accord au sein d'un réseau et permettent la diffusion de ses idées et positions auprès d'autres acteurs d'intérêt ou de réseaux pour l'atteinte des finalités.

Source : Potvin, Bilodeau, Lefebvre & Garneau (2017).

Chapitre 5 : La méthodologie

Chapitre 5 : La méthodologie

Dans cette section, nous présenterons dans un premier temps la méthodologie qualitative retenue, soit celle de l'étude de cas. Dans un deuxième temps, nous présenterons nos sources d'information, les modes de collectes de données et le traitement de nos résultats.

5.1 MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE

Le but de la recherche qualitative est de comprendre et de donner du sens à des phénomènes sociaux et humains complexes (Mukamurera, Lacourse & Coursier, 2006). Pour Fortin et Gagnon (2016), la recherche qualitative repose sur des postulats philosophiques permettant l'exploration de phénomènes sociaux et humains, ainsi que leur description et leur compréhension « dans les milieux où les interactions se produisent naturellement et ne comportent ni contrôle rigoureux ni manipulation de variables » (p. 189). La recherche qualitative permet au chercheur de construire l'objet de recherche pour lequel il souhaite développer de la connaissance. Son fil conducteur doit être révélateur du phénomène à l'étude, ce qui lui permettra d'y donner un sens et, qui sait, peut-être même confirmer ou encore établir de nouveaux concepts sans prétention d'en généraliser les conclusions.

D'entrée de jeu, nous désirons partager quelques lignes quant à notre posture en tant qu'étudiante/chercheure en relation avec notre condition d'intervenante/citoyenne impliquée dans des projets alimentaires sur le territoire local d'une MRC des Laurentides. De ce point de vue, nous avons été témoin, au cours des 15 dernières années, de la mise en réseau à l'échelle locale et régionale des acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés. D'un point de vue épistémologique, notre posture dans la présente recherche sociale, en ce qu'elle choisit d'accroître notre compréhension des phénomènes

sociaux (ici un cas de concertation intersectorielle régionale en insécurité/sécurité alimentaire) est également venue s'appuyer sur la création de savoirs acquis de manière expérientielle par la pratique et le bénévolat. Nous faisons ici référence à la nature inductive de notre démarche de recherche et d'analyse qui vise à mieux comprendre la mécanique de la mise en réseau d'acteurs intersectoriels dans le but d'améliorer la qualité de vie des populations vulnérables, voire augmenter la sécurité alimentaire. Pour Côté et Lorange-Millette (2016), cette forme d'acquisition des savoirs est valide et utile; validité et utilité dont ne devrait se priver le développement de la connaissance en sciences sociales. Il ne saurait être question de neutralité absolue dans notre construit, puisque notre lecture du sujet repose certes sur la connaissance acquise par un processus de recherche universitaire, mais aussi de notre imprégnation et compréhension sur le terrain du sujet à l'étude. Nous sommes demeurée sensible au besoin de rigueur dans le devis de recherche et dans la présentation des résultats pour assurer la valeur des connaissances acquises. Nous avons appliqué des choix stratégiques pour pallier les biais vis-à-vis notre posture de citoyenne engagée en excluant d'emblée notre MRC de l'étude et en y appliquant un principe de transparence lors des entrevues. La validation par notre directeur de recherche et par un comité départemental d'évaluation de notre projet et de notre devis de recherche, en plus de la grille d'analyse, des choix de méthodes et de la mise en format de la présentation des résultats a posé, nous croyons, un rempart quant à la distorsion dans le construit de cette recherche. Nous estimons que le cadre théorique et l'application des concepts ainsi que le recours au répertoire de la Théorie de la traduction et de la Théorie de l'acteur réseau, tels que nous les avons présentés au chapitre précédent, offrent des bases solides quant à la rigueur de la démarche scientifique et la validité de nos résultats.

5.1.1 L'ÉTUDE DE CAS

Nous avons eu recours à l'étude de cas unique de type exploratoire pour décrire la mise en marche d'un processus qui a permis l'établissement de la concertation intersectorielle régionale Regroupement alimentaire Laurentides + (RÉGAL+). Notre

point de départ s'intéresse au collectif d'acteurs impliqués dans le déterminant de la sécurité alimentaire : réseau d'aide alimentaire. Notre étude suit ce collectif qui s'est mis en réseau avec d'autres réseaux d'acteurs qui ont eu des effets sur ses capacités et sur ses actions.

La structuration du RÉGAL+ a été influencée par plusieurs facteurs difficilement mesurables comme l'historique (le temps) et le contexte de sa mise en place (le processus de traduction) qu'il nous a fallu explorer en profondeur. Pour Gauthier (2016) et Roy (2016) dans le cadre d'une recherche de type exploratoire, la stratégie de preuves à privilégier est l'étude de cas, car elle permet de décrire en profondeur un thème peu documenté. Cette étude de cas concerne la concertation intersectorielle régionale (RÉGAL+) fondée en 2015. L'étude du processus de traduction porte sur la période 2010 à 2015.

5.2 CONSTITUTION DU CORPUS DE DONNÉES

Les données de la présente recherche sont composées de deux types de matériaux soit un matériel donné et un matériel créé. Le matériel donné concerne ici la production d'intermédiaires compris comme étant des sources documentaires produites par les acteurs impliqués dans la mise en place du RÉGAL+. Le matériel créé comporte les transcriptions écrites (sous forme de verbatim) et des entrevues semi-dirigées à questions ouvertes, comprises comme le sens donné aux événements par les personnes interviewées.

5.2.1 COLLECTE DE DONNÉES

La collecte de données visait une meilleure compréhension du processus de traduction et des opérations de construction ou de déconstruction qui ont permis aux collectifs d'acteurs préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire d'aboutir à une nouvelle structure de gouvernance régionale intersectorielle.

Alors que la revue documentaire du chapitre 1 nous aura permis de mieux situer la trajectoire de l'insécurité/sécurité alimentaire à l'intérieur de réponses sociales et de

programmes et politiques gouvernementales, plusieurs sources de données complémentaires (matériel donné) ont été consultées longitudinalement afin de documenter les liens et les configurations (problématisation, intéressement, enrôlement, mobilisation) du processus de traduction lié à la mise en place et au maintien du RÉGAL+. Ce processus de mise en réseau a produit beaucoup d'intermédiaires que l'étendue de la présente recherche ne saurait entièrement couvrir. Nous avons donc limité nos sources d'information à certaines catégories de documents, ce qui constitue en soi une limite. Le matériel que nous avons rassemblé est constitué de demandes de subvention, de rapports d'activités, de plans d'action et de procès-verbaux. Ces sources d'information auront permis de documenter la chronologie des événements structurants et des événements moteurs du processus de mise en réseau. Grâce aux études produites lors des évaluations qui ont jalonné ce processus de mise en réseau, nous avons pu mieux cerner les ententes et les controverses autour des enjeux de la sécurité alimentaire sur le territoire des Laurentides. Cette reconstitution des faits a été complétée par des entrevues (matériel créé) qui ont permis aux participants d'y contribuer, de la compléter et d'y donner un sens.

5.2.2 TRAITEMENT DES DONNÉES

Le traitement des données s'est fait en deux étapes : 1) une analyse documentaire articulée autour d'éléments de compréhension qui nous échappaient et 2) une analyse de contenu thématique englobant les quatre moments du processus de traduction.

Étape 1

L'analyse documentaire visait entre autres à contextualiser chronologiquement les choix des acteurs impliqués et leurs effets sur les orientations et les actions produites. Cette étape préalable aux entrevues nous aura permis d'identifier des pistes d'interprétation quant à l'analyse des résultats et à savoir comment nous allions procéder pour rendre compte de nos constats. L'analyse documentaire s'est donc constituée autour de la production d'intermédiaires par la Santé publique des Laurentides traduite dans l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des

Laurentides (Alliance), par l'organisme Québec en Forme (QEF) ainsi que par les acteurs centraux du déterminant réseau d'aide alimentaire dans les communautés avant la mise en place du RÉGAL+. Ces acteurs sont Moisson Laurentides et Centraide Laurentides. S'ajoute à ce corpus de données la production d'intermédiaires par le Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL et RÉGAL+) depuis 2010. Nous retrouvons la liste des documents qui ont constitué le corpus de données de l'analyse documentaire à l'Appendice D. L'analyse documentaire a été réalisée autour des quatre éléments de compréhension suivants :

1. Choix stratégiques en matière d'interventions et d'actions (problématisation et finalités).
2. Extension et renforcement de réseaux locaux et régionaux : déplacements d'acteurs; controverses, engagements des acteurs décisionnels; création de nouveaux réseaux.
3. Émergence et identification de porte-paroles (production d'intermédiaires qui stabilisent les réseaux).
4. Trajectoire des actions communautaires en alimentation (ACA) découlant de la mise en réseau des acteurs membres du RÉGAL+.

Étape 2

L'analyse de contenu a été réalisée quant à elle à l'aide du logiciel NVivo 12 avec analyse thématique déductive des quatre moments du processus de traduction et du répertoire de la Théorie de l'acteur réseau. Comme il en est question dans l'extrait suivant, chacun des matériaux du corpus de données (matériel donné et matériel créé) a été découpé selon une grille d'encodage pour ensuite être assemblé par catégories pour créer du sens et en communiquer les résultats. Vous retrouverez notre grille de codification des quatre moments du processus de traduction et les marqueurs identifiables à l'Appendice E.

Le principe d'analyse à la base du logiciel Nvivo relève de ce que Tech (1990) décrit comme une démarche de décontextualisation du corpus. Cette décontextualisation consiste à sortir de son contexte un extrait du texte afin de le rendre sémantiquement indépendant, dans le but de créer des catégories ou des thèmes regroupant tous les extraits traitant d'un sujet particulier. (...) La recontextualisation, quant à elle, est

obtenue en amalgamant les codes ou catégories préalablement décontextualisés pour en faire un tout intelligible et porteur de sens. (Deschenaux, Bourbon & Baribeau, 2005, p. 7)

Parce qu'ils définissaient bien la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire autour de solutions pour créer plus de sécurité alimentaire, nous avons opté pour une analyse de contenu (décontextualisation et recontextualisation) plus poussée autour des deux demandes de subvention pour les projets *S'entraider et outiller pour mieux manger* (2010) et *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire* (2013). Ces projets ont donné lieu à des recherches complémentaires qui ont aussi fait partie de l'analyse de contenu. Nous retrouvons des extraits de ces travaux dans la présentation de nos résultats.

Les procès-verbaux des rencontres RÉGAL (2010-2013) et RÉGAL+ (2014-2018) ont aussi fait l'objet d'une analyse de contenu à l'aide du logiciel Nvivo. Ce faisant, nous avons été en mesure de revoir la chronologie des événements, les déplacements d'acteurs, les captations des ressources, les ententes et les controverses. La documentation des quatre moments du processus de traduction a été complétée par des entrevues qui ont également fait l'objet d'une analyse de contenu grâce au logiciel d'analyse Nvivo.

Nous retrouvons dans le tableau 6 qui suit quatre catégories de documents qui ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique.

Tableau 6 : Catégories de documents constituant le corpus de données de l'analyse de contenu

Catégories de documents de l'analyse de contenu	Demandes de subvention	<i>S'entraider et outiller pour mieux manger</i> (2010); <i>Le goût de la concertation en sécurité alimentaire</i> (2013).
	Rapports d'évaluation de projets de la firme JFL Consultants	Rapports d'évaluation (2011), (2013), (2018).

	Procès-verbaux	RÉGAL 2010-2013; RÉGAL + 2014-2018 : Comité suivi RÉGAL + Comité RÉGAL+.
	Verbatims	10 entrevues

5.2.3 LES ENTREVUES

Nous avons eu recours à des entrevues semi-dirigées afin de laisser plus de liberté aux participants et peut-être découvrir de nouvelles pistes d'interprétation. Nous avons retenu une conception de l'entrevue qui nous aura permis de coconstruire le savoir à partir d'un échange verbal « pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence » (Savoie-Zajc, 2016, p. 339). Pour effectuer ces entrevues, nous avons ciblé des porte-paroles d'organisations impliquées dans le réseau sociotechnique du RÉGAL+. Un total de dix entrevues uniques ont été réalisées. Elles se sont déroulées entre janvier et mars 2019 et sont d'une durée moyenne de 65 minutes. Le lieu de passation avait été déterminé par le participant, lieu qui devait assurer la confidentialité de nos échanges. Les entrevues ont été enregistrées en audio seulement. Les entrevues ainsi que les verbatims ont été réalisés par l'étudiante chercheuse. Vous trouverez la grille d'entrevue reproduite à l'Appendice B.

5.2.4 ÉCHANTILLONAGE ET RECRUTEMENT

Afin d'avoir le point de vue d'une pluralité d'acteurs impliqués dans le processus, notre méthode d'échantillonnage non probabiliste intentionnelle s'est faite par choix raisonné. Dans le cas de l'échantillonnage par choix raisonné, la sélection des participants se fait en fonction de leur compréhension et de leur implication dans le phénomène étudié (Fortin & Gagnon, 2016). Le recrutement des participants s'est fait en lien avec la coordination de la concertation RÉGAL+, ce qui aura permis d'identifier les individus porteurs de l'historique de la démarche et du positionnement de la sécurité alimentaire. Les participants ont été contactés directement par un envoi de courriel suivi d'un appel

téléphonique. Dans le souci de préserver l'anonymat des participants, ceux-ci ont été classés dans la présentation des résultats selon trois catégories d'acteurs : professionnels de l'accompagnement, représentants d'organismes régionaux membres du comité de suivi du RÉGAL+ et représentants de tables de concertation locales membres du comité RÉGAL+.

La représentativité des huit tables de concertation locales et membres du Comité RÉGAL+, se limite à trois tables de concertation locales (que nous avons ciblées). Cette sélection s'est faite en fonction de leur diversité organisationnelle et thématique. La Table de concertation communautaire Mirabelloise est une table thématique en développement social et communautaire, dont l'existence précède la constitution du RÉGAL+; elle traite de sécurité alimentaire. Une ressource permanente en assure la coordination et le rayonnement. Cette table est le porteur du projet déposé en 2018 dans le cadre de l'appel de projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) par Récup-transfo-santé. La Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC d'Antoine-Labelle est une table thématique qui traite de sécurité alimentaire. Sa constitution relève du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Une ressource permanente en assure la coordination et le rayonnement. La Table de concertation en sécurité alimentaire et saine alimentation de la MRC des Laurentides est une table thématique en sécurité alimentaire. Sa constitution relève également du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* et elle n'a pas de permanence. Elle est représentée par un porte-parole désigné.

5.3 LIMITES DE L'ÉTUDE

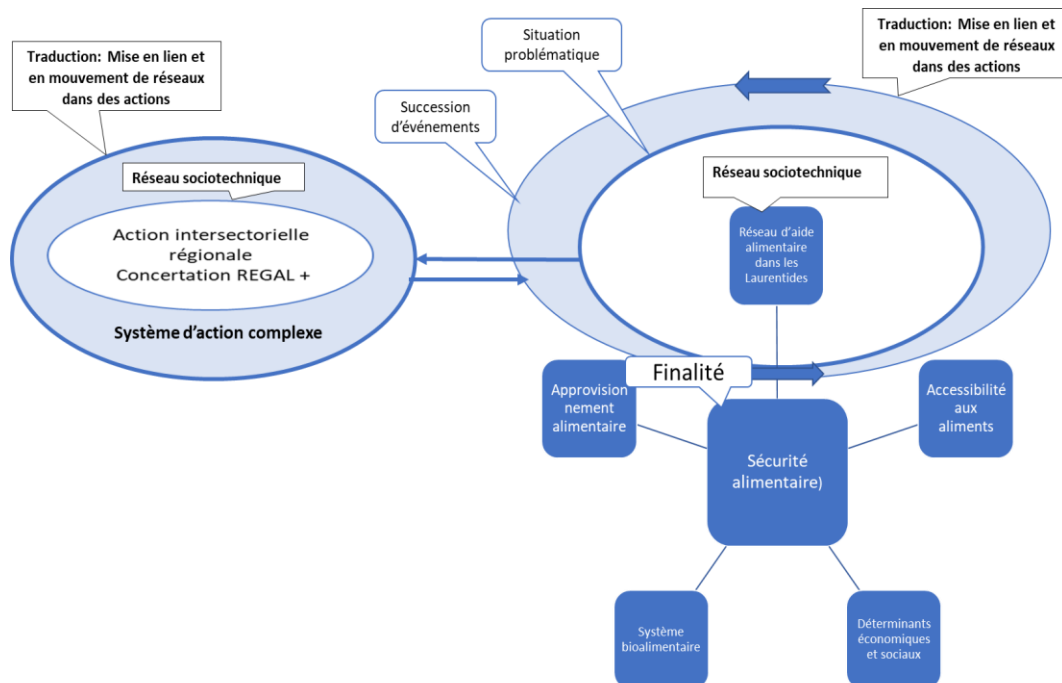
Dans notre volonté de suivre la trajectoire de l'insécurité/sécurité alimentaire dans le système d'aide alimentaire dans les communautés, nous avons fait des choix de méthodes qui ont exclu tout un pan de l'aide alimentaire qui s'offre dans les écoles. Comme précisé précédemment, la présente étude vise le Regroupement alimentaire des Laurentides + (RÉGAL+) qui se concerte autour des mesures d'aide alimentaire dans les communautés. Puisque l'aide alimentaire dans les communautés est portée, à l'origine de

notre étude, par le *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* (dont les membres offrent les mesures d'urgence et alternatives d'aide alimentaire dans les communautés), nous avons fait le choix de circonscrire le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire au réseau sociotechnique du collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*. Les mesures déployées à l'extérieur du déterminant réseau d'aide alimentaire (tel que nous le définissons) n'ont donc pas été documentées bien qu'elles offrent localement des denrées accessibles aux enfants du système scolaire par le service Les Bons Déjeuners au même titre que le Programme OLO (Œuf-Lait-Orange) le fait pour les femmes enceintes à partir du système de santé. Ce choix de méthode nous prive assurément de l'observation d'actions portées par des réseaux d'acteurs qui s'assemblent ou qui pourraient s'assembler avec les actants de notre étude.

Notre étude a identifié des types de résultats transitoires (RT) sans en faire un relevé exhaustif. Nous avons plutôt tenté d'en pister la provenance dans l'assemblage d'actants. Le RT captation des ressources aurait mérité que l'on s'y attarde de manière spécifique et détaillée. Cet objet ne faisait toutefois pas partie de notre devis alors qu'il s'est révélé être un enjeu émergent que les limites de la présente étude ne nous ont pas permis de rendre compte intégralement.

Dans la figure 7, nous reprenons la modélisation d'un système d'action complexe avec les concepts de la Théorie de l'Acteur-Réseau. Cette modélisation nous permet d'observer la mise en réseau d'actants préoccupés par l'insécurité alimentaire à partir du déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. Comme précisé, son réseau sociotechnique est constitué par le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*. Dans cette modélisation, le système d'action complexe est composé des liens avec différents partenaires sectoriels, dont ceux de la santé publique. La sécurité alimentaire est la finalité visée par le processus de traduction que nous expliquerons au chapitre 6. Nous constaterons que l'action intersectorielle RÉGAL+ permettra, à terme, le dialogue entre les actants concernés par l'aide alimentaire dans les communautés.

Figure 7 : Modélisation de l'objet de recherche suivant les concepts la Théorie de l'Acteur-Réseau dans la mise en lien et en mouvement de réseaux en sécurité alimentaire



Source : Selon le modèle de la recherche Potvin et al., 2017, p. 6.

Chapitre 6 : Résultats

Chapitre 6 : Résultats

Le processus à l'étude est celui de la traduction pilotée dans la mise en place d'un mécanisme structuré de concertation intersectorielle territoriale autour de la thématique de l'insécurité/sécurité alimentaire. Nos résultats identifient les actants (humains et non-humains) qui ont contribué et participé à ce processus, les occasions de captation de ressources et les déplacements d'acteurs qui auront permis de sceller des alliances dans les efforts collectifs pour créer plus de sécurité alimentaire dans les Laurentides. Comme nous l'avons illustré au chapitre 4 (figure 4), ce processus circulaire comporte quatre moments, soit (1) la problématisation, (2) l'intéressement, (3) l'enrôlement et (4) la mobilisation. Les effets sur certains déterminants de la sécurité alimentaire sont compris ici comme des changements dans le développement de projets, de mise en réseau et de stratégies alimentaires sur le territoire des Laurentides.

6.1 CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS

Nous présentons ici la chronologie des événements qui a conduit à la mise en place de la concertation régionale Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL+) en 2015 comme moyen privilégié, par les acteurs concernés, pour la prise en charge intersectorielle de l'insécurité/sécurité alimentaire. Notre étude analyse les quatre moments du processus de traduction qui s'est déroulé entre 2010 et 2015. C'est en fonction des événements structurants et des événements moteurs qui sont venus ponctuer l'évolution de la concertation alimentaire sur le territoire à l'étude que nous avons circonscrit le processus de traduction à la période 2010-2015.

La chronologie de cette mise en réseau d'acteurs intersectoriels préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire est présentée en quatre phases. Ce choix repose sur la revue documentaire, l'analyse documentaire et l'analyse de contenu. C'est parce que nous

avons remonté la chronologie de la mise en réseau d'acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés sur le territoire des Laurentides d'avant 2010 que nous avons pu mieux identifier les voies de passage qui ont permis d'arriver aux consensus nécessaires à la mise en place de la structure du RÉGAL+. Notre étude analysera les quatre moments du processus de traduction qui s'est déroulé de 2010 à 2015.

La Phase I (avant 2000) concernera l'origine de la mise en réseau d'un premier collectif autour du système de l'aide alimentaire dans les communautés et s'arrêtera au tournant des années 2000. Les phases suivantes nous permettront de constater l'action de réseaux externes sur ce premier collectif. La Phase II (2003-2008) documentera le contexte de l'entrée en scène d'acteurs sectoriels et de l'événement Québec en Forme Laurentides (QEFL) qui créeront des occasions de maillage avec le système d'aide alimentaire dans les communautés. La Phase III (2010-2013) traitera du processus de traduction qui a conduit à la nouvelle configuration de la concertation régionale dans le développement d'actions collectives à partir de la problématisation du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Finalement, la Phase IV concernera l'aboutissement du processus de traduction par la mise en place du Regroupement alimentaire des Laurentides + (RÉGAL+) qui est la structure de gouvernance actuelle de la concertation régionale autour de l'aide alimentaire dans les communautés sur ce territoire. Cette structure de concertation a été présentée au chapitre 2.

L'origine de notre récit se situe au début des années 1980 où, comme nous l'avons constaté au chapitre 1 de notre étude, l'insécurité alimentaire est prise en charge par la société civile dans une posture de charité. Cela a établi les fondements de l'aide alimentaire dans les communautés. Au cours des 40 années qui suivront, l'insécurité alimentaire sera au centre d'initiatives qui voudront créer plus de sécurité alimentaire.

6.1.1 PHASE I AVANT 2000 : MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DE L'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES LAURENTIDES

Centraide Laurentides serait le premier acteur-moteur qui a traduit la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire et de lutte à la pauvreté sur le territoire des

Laurentides. Issu à l'origine du mouvement catholique et soutenu par le clergé, Centraide Laurentides²⁰ organise des campagnes de collecte de fonds et finance d'abord des œuvres charitables et la mise en place de ressources communautaires qui viennent en aide aux personnes en difficulté. C'est à partir de la revue historique publiée par Centraide Laurentides sur son site Web (Centraide, 2020a) que nous avons pu compléter la reconstitution du fil des événements qui ont mené à la mise en réseau du premier collectif autour de l'aide alimentaire dans les communautés. Dans les Chroniques des 50 ans de Centraide (Centraide, 2020b), nous constatons que la récession des années 1980 avait poussé Centraide Laurentides et d'autres partenaires de la société civile (clubs sociaux, paroisses, communautés religieuses) à soutenir la mise en place de mesures d'aide dans les communautés²¹. À l'origine, Centraide est l'un des moteurs du développement des communautés et assure le financement d'organismes d'aide. En fait, ce serait Centraide Laurentides qui soutient la mise en réseau d'actants et le développement des communautés dans le créneau de la lutte à la pauvreté dès 1968²² (Centraide, 2020b). Centraide Laurentides a été le conducteur de cette mobilisation comme en témoigne cet extrait d'entrevue :

À Centraide il y a une longue lignée d'organisation communautaire, avant même la profession d'organisation communautaire dans les CISSS. Donc, depuis le début, il y avait toujours une personne, un mobilisateur social, un facilitateur un accompagnant qui accompagnait les groupes, principalement de lutte à la pauvreté dans le créneau de Centraide; qui était en lien aussi un peu avec l'attribution de

20 « En 1962, le Conseil de bien-être du diocèse de Saint-Jérôme voit le jour afin de planifier le bien-être social et la santé à l'échelon diocésain. La même année, le Conseil met sur pied la Fédération des Œuvres de charité avec la mission d'enseigner la charité, d'encourager la charité et de l'organiser efficacement. Cette Fédération devient Centraide Laurentides en 1979. » (Centraide, 2020a)

21 Nous avons vu au chapitre 1 que les premières banques alimentaires nationales et provinciales ont vu le jour dans les années 1980.

22 En 1968, le Conseil du Bien-Être embauche un organisateur communautaire qui fera le travail de mobilisation citoyenne sur le terrain pour les problèmes sociaux auxquels font face les personnes dans le besoin (Centraide, 2020b).

Centraide. À une certaine époque, c'était l'organisation communautaire qui aussi faisait l'analyse pour le conseil d'administration des demandes de subventions. (Entrevue 7)

À l'instar du Québec, le système d'aide alimentaire dans les communautés s'organise également dans les Laurentides, en grande partie grâce au volontariat et à la charité dans les banques alimentaires locales, centres d'entraide et comités alimentaires locaux²³. Dans ce système, Centraide Laurentides « qui se concentre plus historiquement dans le dépannage alimentaire, lutte à l'itinérance, ce genre de créneaux très lutte à la pauvreté au sens très précis » (Entrevue 7) s'implique avec les groupes de lutte à la pauvreté qu'il accompagne et finance²⁴. Pour Centraide Laurentides, l'insécurité alimentaire relève directement de la pauvreté :

C'est une cible historique. La lutte à la pauvreté principalement se fait par les déterminants sociaux de la santé, donc, accès à de la nourriture en quantité et qualité suffisante, accès à un logement, ce..., les genres de besoins de base de la population, que la population a besoin. Et puis Centraide, si on remonte à plusieurs années, la sécurité alimentaire c'était comme l'incontournable, l'ensemble des organismes que Centraide finançait. (Entrevue 7)

À la fin des années 1980, Centraide Laurentides soutient financièrement plusieurs organismes d'aide alimentaire : les banques et les comités alimentaires ainsi que des activités de cuisine collective. « Donc, Centraide a une histoire d'avoir accompagné plusieurs centres, plusieurs petits organismes, plusieurs petits centres de dépannage qui aujourd'hui, souvent, ne sont plus financés par Centraide » (Entrevue 7). Selon un

²³ En 1988, Moisson Basses-Laurentides fait partie des cinq Moissons fondatrices de la Fédération des Moissons qui deviendra plus tard les Banques alimentaires du Québec. À une certaine période, deux Moissons sont présentes sur le territoire des Laurentides. Moisson Hautes-Laurentides et Moisson Basses-Laurentides fusionneront au début des années 2000 et deviendront Moisson Laurentides. Moisson Laurentides a son centre d'opération dans le sud du territoire (Blainville).

²⁴ À titre d'exemple, la 29^{ième} campagne de financement de Centraide Laurentides de 1991 aura permis d'amasser 715 225 \$ et de soutenir 50 organismes (Centraide, 2020c).

représentant d'organisme régional, Centraide Laurentides serait l'un des premiers Centraide à soutenir sa banque alimentaire régionale : « Centraide Laurentides a été, je crois, le premier Centraide à investir dans sa Moisson et ça a eu comme conséquence que les autres Centraide ont dû aussi, ça a créé un précédent pour investir » (Entrevue 5).

En 1989, les directions générales de huit organismes communautaires en partenariat avec Centraide Laurentides (RÉGAL +, 2015; RCCQ, 2014) se donnent une entité régionale de mise en réseau d'organismes locaux d'aide alimentaire et de lutte à la pauvreté nommée Table pauvreté chez nous²⁵. Nous savons que cette table viendra créer un regroupement régional autour de l'activité *Diner nous autres*. Cette activité s'inscrit dans la suite des efforts de Centraide Laurentides pour rendre disponible de la formation auprès des groupes de cuisine collective sur le territoire (Entrevue 7). L'activité *Diner nous autres* consiste en des journées d'échange et de formation pour les organismes d'aide alimentaire et de lutte à la pauvreté du territoire des Laurentides. Centraide finance cette activité qui répond aux besoins locaux de réseautage et de partage d'information dans la lutte à la pauvreté et l'aide alimentaire. Ces rencontres alimentent la réflexion sur la pauvreté dans la région (RCCQ, 2014). Ces journées sont organisées par Moisson Laurentides à la demande de Centraide²⁶ comme en témoignent ces deux extraits d'entrevue de représentants d'organismes régionaux.

... [Centraide Laurentides] dans le fond, on avait organisé des formations pour les cuisines collectives dans les années 80. Donc Centraide est passé par Moisson pour dire à Moisson peux-tu te mettre avec nous aussi? Peux-tu gérer l'argent pour

²⁵ Nous n'avons pas suivi l'évolution de ce regroupement. Nous savons que son action mènera à la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés en 2000 dans le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*.

²⁶ Ces activités de réseautage seront reprises par le RÉGAL+ sous le vocable *Journées RÉGAL+* comme nous pourrions le constater à la description de la Phase III.

assurer des formations dans les cuisines collectives? Ç'a commencé avec des petites formations qu'on donne. (Entrevue 5)

À la base, avant le RÉGAL, il y en avait des journées comme ça. C'était Moisson Laurentides avec Centraide Laurentides que là on faisait une « job » de bras pour organiser ça et puis là maintenant on s'est donné une structure et puis une personne qui le fait et c'est plus facile pour tout le monde. Moisson Laurentides était vraiment un des partenaires initiateurs de ce projet-là au début, début, début là. (Entrevue 3)

Dans la foulée de cette mise en réseau d'organismes d'aide, Centraide participera en 1990 à la réalisation d'une étude sur la pauvreté dans les Laurentides avec le comité Action-Inter-Organisme²⁷ (Centraide, 2020b). Cette étude consistait en un portrait de la situation de la pauvreté sur le territoire des Laurentides, ainsi que de la réalité des organismes et des regroupements locaux. Un colloque sous le thème *La pauvreté chez nous* suivra dans la même année (RCCQ, 2014; Centraide, 2020a). Cent soixante-quinze personnes participeront à ce colloque. Parmi les participants, il y aura des citoyens bénévoles engagés ainsi que des représentants d'organismes. Quatre-vingt-huit organismes seront représentés (Centraide, 2020a). Les personnes présentes réfléchiront ensemble sur le visage changeant de la pauvreté dans les Laurentides et les modes d'aide à déployer. Cet exercice est déterminant pour la suite de l'action de Centraide Laurentides auprès du système d'aide alimentaire dans les communautés et de la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire des Laurentides. Pour Centraide Laurentides, ce colloque posera :

... les jalons de toute l'action et des investissements de Centraide Laurentides dans les années 1990, à commencer par le renforcement d'un grand réseau d'aide alimentaire, le développement de centres d'entraide dans chacune des MRC du

²⁷ Nous n'avons pas les détails concernant la composition de ce comité. Le regroupement des cuisines collectives des Laurentides appelé Cuisinons entre NOUS insiste sur le fait que cet exercice a été réalisé collectivement. « De ces réflexions est née la volonté d'avoir un portrait de la réalité de chez nous et ENSEMBLE, nous avons réalisé l'étude *La pauvreté chez nous* ». (RCCQ, 2014, p. 5).

territoire, la promotion du bénévolat et le soutien accru aux initiatives qui aident les gens à se prendre en charge. (Centraide, 2020, a)

C'est lors d'une activité *Diner nous autres* en novembre 1999 que les participants se questionnent autour de la dépendance créée par l'aide alimentaire hebdomadaire. Ces participants identifient les besoins de partage et de réseautage. Une rencontre s'organise. En janvier 2000, c'est plus de 130 organismes qui participent à cette rencontre de partage (RCCQ, 2014). C'est lors de cette rencontre que les participants décident de se donner une structure régionale de mise en réseau d'acteurs de l'aide alimentaire, soit le *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* (CRDSL 2012; RCCQ, 2014). Ce regroupement régional spécifique aux acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés est soutenu par Centraide Laurentides et Moisson Laurentides et il est alors composé d'organismes accrédités Moisson ainsi que d'autres, soutenus par Centraide Laurentides (Entrevue 7). En 2002, les cuisines collectives du territoire s'organisent en concertation, sous le nom de Cuisinons entre NOUS et participent sous ce nom au *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* (RCCQ, 2014). Comme mentionné plus tôt, ce premier collectif constitue le réseau sociotechnique du déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. Selon un professionnel de l'accompagnement que nous avons interviewé, les acteurs de la santé publique sont absents du système d'action complexe autour de ce réseau sociotechnique à cette période :

Pas encore, la santé publique c'était une petite bibitte qu'on voyait plus ou moins à l'époque de l'Agence de santé et de services sociaux. La santé publique était indépendante, elle faisait son travail de recherche, elle faisait son travail de... santé publique! Tsé, Santé Canada, cela semble très loin, bien pour moi là, Santé publique c'était l'équivalent de ça. (Entrevue 7)

Les organisateurs communautaires du réseau de la santé et des services sociaux, qui sont alors basés dans les Centres locaux de santé communautaire (CLSC) de l'époque, sont actifs dans ce système d'action complexe par leur présence auprès d'organismes communautaires membres du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* et de certaines concertations locales de lutte à la pauvreté. Nous pouvons parler ici de ce système comme étant le système d'action complexe constituant le déterminant de la

sécurité alimentaire *réseau d'aide alimentaire* pour le territoire des Laurentides. Les acteurs de la santé publique se mailleront à ce système au cours de la Phase II que nous explorerons au point suivant.

Nous avons reconstitué dans le tableau 7 la chaîne d'événements structurants qui ont contribué à la mise en place du premier regroupement issu de la société civile autour de l'insécurité/sécurité alimentaire dans les Laurentides. Cette mise en réseau s'est effectuée dans le **contexte** d'une augmentation de la demande en soutien alimentaire causée par l'augmentation de la pauvreté. Centraide Laurentides est ici le conducteur du changement qui se co-coconstruit tout au long de cette phase. Comme ce réseau est peu financé par le réseau de la santé et des services sociaux, Centraide possède les principaux leviers financiers pour faire avancer les efforts de mise en réseau, de concertation et de formation. Le processus de mise en réseau de la Phase I donnera lieu à la création de tables de concertation thématiques de lutte à la pauvreté sur le territoire (Centraide, 2020b). La conduite de ce processus par Centraide Laurentides aura permis de produire des intermédiaires, de les placer et d'étendre la réflexion en insécurité/sécurité alimentaire vers d'autres réseaux qui deviendront partenaires de l'aide alimentaire sur le territoire comme nous l'indique cet extrait d'entrevue d'un porte-parole d'organisme régional : « Ça commencé comme ça avec ces formations-là. Après ça, on l'a greffé avec des projets spécifiques d'étude, des projets de concertation et tout ça et il y a d'autres partenaires qui s'y sont ajoutés (...) et c'est comme ça que RÉGAL a vraiment pris une place importante. » (Entrevue 5).

Tableau 7 – Phase I - chaîne des événements structurants et types de résultats transitoires (RT) associés à la mise en marche du système d'action complexe du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*

Année(s)	Événements structurants	Types de résultats transitoires produits
1980	Centraide Laurentides soutient logistiquement et financièrement le système d'aide alimentaire et le	RT 1 Création de réseaux; RT 7 Captation des ressources;

	développement de cuisines collectives dans les Laurentides; Moisson Laurentides et Moisson Hautes-Laurentides sont les banques alimentaires régionales qui accèdent des organismes, des comités, des comptoirs alimentaires et des cuisines collectives.	RT 2 Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau.
1989	Création de la Table pauvreté chez nous; Centraide finance l'activité <i>Dîner nous autres</i> . Moisson Laurentides est partenaire.	RT 2 Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau; RT 4 Production d'intermédiaires; RT 7 Captation des ressources; RT 11 Extension et renforcement des réseaux.
1990	Production du portrait <i>La pauvreté chez nous</i> ; Tenue du Colloque <i>La pauvreté chez nous</i> qui regroupe 175 personnes, 88 organismes y sont représentés; Centraide s'investira durant la décennie 1990-2000 à renforcer le grand réseau d'aide alimentaire (régional), le développement de centres d'entraide dans chacune des MRC du territoire (local) et la concertation locale.	RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 11 Extension et renforcement des réseaux; RT 7 Captation des ressources.
2000	Formation du premier collectif régional autour de l'aide alimentaire dans les communautés : <i>Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides</i> qui poursuivra les journées de formation <i>Dîner nous autres</i> .	RT 2 Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau; RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires; RT 11 Extension et renforcement des réseaux.
2002	Mise en place de la concertation Cuisinons entre NOUS qui se joint	RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires;

	comme partenaire au Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides.	RT 11 Extension et renforcement des réseaux.
--	---	--

6.1.2 PHASE II 2003-2008 : ENTRÉE EN SCÈNE DE LA SANTÉ PUBLIQUE AUPRÈS DU RÉSEAU D'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES LAURENTIDES

Durant la première décennie des années 2000, on assiste à une convergence d'intérêts qui permettra l'élargissement de la concertation et de la mise en réseau de partenaires préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire. C'est ici que la posture de la Direction de santé publique des Laurentides (DSPLAU) viendra soutenir et influencer la mobilisation des actants. Cette posture est déterminée par les deux documents phares du ministère de la Santé et des Services sociaux que sont le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir* (PAG) et le *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire de 2002* (mis à jour en 2008) dont il a été question au chapitre 1. Ces deux documents introduiront de nouveaux concepts et acteurs dans le système d'action complexe du *Réseau d'aide alimentaire des Laurentides*.

Trois événements moteurs de cette phase viendront influencer la réponse à l'insécurité alimentaire. Ces événements sont 1) la Stratégie nationale de lutte à la pauvreté qui consacra un budget national non récurrent de 34,8 M\$ sur 3 ans à la sécurité alimentaire²⁸ en 2001, 2) la mise en place de l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance) qui via la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie soutiendra des projets structurants dans le déterminant réseau d'aide alimentaire et 3) l'arrivée de Québec en forme régional (QEFL) qui structurera des concertations locales dans les MRC autour du développement de saines habitudes de vie et d'un mode de vie physiquement actif. Ces

²⁸ Voir chapitre 1 au point 1.7.2.

concertations locales rendront disponible du financement autour de projets dans les communautés, dont des projets alimentaires. L'Alliance et QEFL sont alors les traducteurs de l'appareil gouvernemental dans l'implantation du *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir* (PAG). Ils détiennent des leviers financiers qui leur attribueront du pouvoir d'influence dans le système d'action complexe autour du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*.

L'Alliance a été créée dans la foulée du Plan d'action gouvernemental en saines habitudes de vie. À l'époque, la Direction de santé publique a été directement interpellée. La santé publique, c'était l'interlocuteur identifié dans les régions, dans toutes les régions du Québec, pour déployer la politique gouvernementale, donc faire les liens avec les autres ministères entre autres autour, pour les saines habitudes de vie. C'était les Directions de santé publique qui étaient directement interpellées pour mobiliser les gens. (Entrevue 9)

ENJEUX DANS LE RÉSEAU D'AIDE ALIMENTAIRE DANS LES LAURENTIDES

Au tournant des années 2000, les acteurs centraux de l'aide alimentaire dans les communautés sont Moisson Laurentides et Centraide Laurentides. Nous avons établi dans la Phase I que ces acteurs et les organismes qu'ils soutiennent forment le réseau sociotechnique du déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. Ils sont réunis dans un premier collectif nommé *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*. Ce système d'aide alimentaire est alors peu financé et repose toujours en grande partie sur le bénévolat. L'organisateur communautaire de Centraide Laurentides soutient professionnellement ce collectif avec qui Centraide Laurentides est engagé dans un processus de co-construction d'une structure de gouvernance régionale qui permettrait une concertation régionale inclusive de l'aide alimentaire et de la lutte à la pauvreté, et ce, bien avant la mise en place du RÉGAL+ (Entrevue 7). Centraide Laurentides sera un partenaire engagé dans la suite des événements.

Parmi certains des enjeux de l'aide alimentaire dans les communautés, il y a celui de l'approvisionnement afin d'augmenter en quantité les denrées pour la distribution de l'aide alimentaire dans les communautés. Moisson Laurentides travaille à régionaliser

l'approvisionnement et la distribution des denrées vers des organismes et des comités locaux dans les MRC alors que plusieurs d'entre eux ont développé des ententes d'approvisionnement local avec certaines bannières et certains commerçants. Lorsqu'il est question de l'augmentation de la quantité de denrées, l'adéquation des capacités de ce système d'aide à conserver et à gérer ces denrées pour les redistribuer se pose puisque plusieurs organismes et comités locaux de ce réseau de distribution ne jouissent pas nécessairement d'équipements de réfrigération et de congélation en mesure d'accueillir les denrées récupérées par Moisson.

Cela va être des congélateurs de maison tsé comme des congélateurs/tombeaux ce qui fait que souvent ils n'ont pas assez de capacités (...) les organismes ont des besoins, mais les gens ont des besoins, mais les infrastructures pour accueillir ces aliments-là qui seraient disponibles, bien eux, ils ne les ont pas nécessairement. Ce qui fait que c'est beaucoup, euh, moi j'appelle ça souvent l'adéquation entre les besoins et puis les moyens qu'on a. (Entrevue 3)

Des préoccupations existent donc quant à la quantité de denrées transportées et distribuées. Comme il s'agit d'un système de récupération de denrées en fin de vie, les produits ont une durée de vie courte et ne se rendent pas aux usagers parfois. Ces denrées sont alors éliminées, faute de capacités à les conserver et/ou les transformer, réduisant par le fait même les quantités de nourriture à distribuer.

Et puis c'est sûr que c'est un peu un effet domino, tu sais. Moisson a des denrées qui vont durer un temps X alors il faut que pendant ce temps X, l'organisme ait la place, le monde, l'espace pour accueillir ces denrées et puis de les manipuler pour les redonner aux gens, ce qui fait que souvent c'est un peu ça des fois qui est plus, qui est difficile. (Entrevue 3)

Durant la période estivale, Moisson Laurentides est en surplus de denrées fraîches en provenance de producteurs et de maraîchers qui sont nombreux sur le territoire. Même si les surplus sont partagés avec d'autres Moissons, il y a des limites aux quantités qui peuvent être absorbées par ce système interrégional et une partie des denrées est gaspillée. D'un autre côté, ces denrées se font très rares durant la période hivernale puisqu'il n'y a pas de grossistes ni de distributeurs de grand volume sur le territoire. Moisson Laurentides

doit donc se rabattre sur d'autres Moissons pour son approvisionnement en fruits et légumes pendant cette période.

Mais là, à l'époque, on se disait : « Mais si l'été on était capables de transformer ces tomates-là, bien on pourrait en avoir pour d'autres temps ». De là est née l'idée d'avoir des pôles de transformation dans chacune des MRC pour pouvoir transformer. (Entrevue 3)

C'est à partir de ces enjeux que nous assisterons au maillage de ce réseau sociotechnique avec de nouveaux acteurs désirant améliorer la sécurité alimentaire sur le territoire.

ÉVÉNEMENTS MOTEURS

1- LA STRATÉGIE NATIONALE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ

Pour mieux situer l'arrivée des acteurs de la santé publique dans le réseau sociotechnique du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*, rappelons qu'une partie du financement (10 M\$) de cette stratégie avait été accordée en 2001 au MSSS, qui en avait confié la gestion à la Direction générale de la santé publique. En 2002, était publié le premier *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire* qui avait accompagné cette nouvelle responsabilité. Sur le territoire des Laurentides, c'est à compter de 2003 que l'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides²⁹ délègue à la DSPLAU la gestion du *Programme de soutien aux organismes communautaires, Volet Sécurité alimentaire (PSOC)*³⁰. Le porte-parole de la DSPLAU auprès du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* est son répondant régional du programme de sécurité alimentaire. « ... (il) a commencé au milieu des années 2000 à fréquenter le réseau de

²⁹ Les Agences de la Santé et des Services Sociaux ont été créées en 2003. Elles sont remplacées aujourd'hui par les CISSS ou les CIUSSS.

³⁰ Le reste du budget PSOC était confié à la direction des services de l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides.

l'aide alimentaire, il était intéressé par la sécurité alimentaire » (Entrevue 7). En contribuant au montage de financement en sécurité alimentaire pour le réseau sociotechnique *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*, le représentant de la DSPLAU problématise les assemblages de projets auprès de différents ministères. Il est le porteur de la mission et des intérêts de son institution alors qu'il agit et offre l'accès à du soutien financier dans le système d'aide alimentaire dans les communautés.

Il est arrivé un peu avant, mais pas bien bien avant parce que l'Alliance, avant l'Alliance il y avait comme des enveloppes interministérielles qui se promenaient. Il était comme l'architecte qui prenait, qui faisait les montages financiers, qui a été capable de négocier une reddition de comptes relativement digestes pour l'ensemble des partenaires, donc, on était vraiment au début d'un financement à multipaliers pour des projets qui étaient accessibles aux groupes si l'on veut, et puis avec une reddition de comptes relativement simple : on faisait la reddition de comptes à l'Agence à l'époque et puis c'est l'Agence qui ensuite se retournait de bord et elle faisait la reddition de comptes par partenaires. (Entrevue 7)

Ces sommes permettront alors d'embaucher des ressources pour offrir de la formation autour des activités de transformation. C'est ainsi que les groupes de cuisine collective peuvent mieux se structurer et se constitueront localement dans les MRC.

Donc, les premiers groupes de cuisine collective par MRC ont émergé un peu comme cela, parce que ça permettait aux groupes de cuisine collective de payer de l'animation, souvent on était capables d'aller chercher un peu de, un peu de sous, mais jamais pour les salaires; donc là, on a été capables d'aller sécuriser les premiers gros groupes de cuisine collective avec une certaine portion du salaire. (Entrevue 7)

En 2006, le répondant régional du programme de sécurité alimentaire, qui est aussi le représentant de la DSPLAU, sera à l'origine de l'assemblage de la DSPLAU avec le réseau sociotechnique du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*, autour de l'intérêt de transformer des fruits et des légumes pour en effectuer la redistribution. Un profil des ressources sera dressé et un groupe de travail sera créé en 2007 alors qu'un premier plan d'action sur la transformation des fruits et des légumes sera élaboré (CRSDL 2012). Comme nous le constaterons plus loin, ce plan mènera au dépôt du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*.

2- LA MISE EN PLACE DE L'ALLIANCE RÉGIONALE POUR DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE DES LAURENTIDES (ALLIANCE)

Pour mettre en œuvre le *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG)*, la région des Laurentides, à l'instar du Québec, se dote d'une Table de concertation intersectorielle régionale en saines habitudes de vie (TIR-SHV). L'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance) est constituée en 2007 et est active à compter de 2008. Cette nouvelle structure de concertation interministérielle multisecteurs est composée de porte-paroles en provenance de ministères et d'organismes régionaux.

Quand il y a eu le PAG, donc le Plan d'action gouvernemental, Investir pour l'avenir, donc vraiment la région a rassemblé les ministères et s'est dit : « Bien, comment on fait pour se doter d'une structure pour mettre en œuvre les actions qui ont une portée régionale qui découle du plan d'action gouvernemental? » Parce que c'était un des objectifs : avoir des Alliances régionales pour faire le lien entre le national, le régional et le local, de voir comment le régional peut répondre aux besoins du local. (Entrevue 9)

L'Alliance est mise en place et soutenue par le Chef de service en prévention et promotion de la santé au sein de la DSPLAU jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2018, elle sera ensuite coordonnée par une ressource de la DSPLAU en prêt de services. Sa structure de gouvernance se compose de deux comités : la petite Alliance, soit le comité stratégique composé des directions de ministères et la grande Alliance qui, elle, est composée d'une vingtaine de professionnels délégués par les ministères pour actualiser les objectifs et les actions à mettre en place afin de travailler en saines habitudes de vie. L'Alliance est rattachée à la Conférence administrative régionale³¹ du ministère des Affaires municipales

³¹ Relevant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les conférences administratives régionales ont pour mandat de « favoriser la concertation entre les ministères et les organismes ou

et de l'Occupation du territoire³² à qui elle doit rendre compte de ses travaux. Le comité stratégique de l'Alliance, ou petite Alliance, est composé des directions régionales du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSLAU), du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère de la Famille (MFA), du ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) ainsi que de Québec en Forme Laurentides (QEFL)³³. L'Alliance intègre la sécurité alimentaire et la saine alimentation dans ses orientations en environnement alimentaire. C'est selon une vision régionale que l'Alliance fait converger les organisations vers des collaborations visant le développement de milieux de vie propices à la santé (Alliance, 2020). La première intervention de l'Alliance a été de réaliser une étude qui établira le portrait des activités régionales qui touchent de près ou de loin à la saine alimentation et à l'activité physique. Le constat est à savoir que peu de ces activités touchent les clientèles défavorisées. Il s'agirait plutôt d'activités spécifiques qui ne permettraient pas d'agir à la fois sur les environnements et auprès des individus.

3- L'ARRIVÉE DE QUÉBEC EN FORME RÉGIONAL

La mise en place de l'Alliance coïncide avec l'arrivée de Québec en Forme dans les Laurentides (QEFL) dont le rôle est de mobiliser les partenaires locaux (dans les MRC) dans des actions qui visent l'adoption de saines habitudes de vie et un mode de vie physiquement actif auprès des jeunes de 0 à 17 ans. QEFL et l'Alliance uniront leurs

entreprises du gouvernement et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'occupation et de vitalité des territoires » (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/developpement-territorial/concertation/>).

³² Aujourd'hui nommé ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

³³ QEFL fera partie de cette table jusqu'à la dissolution des regroupements QEF locaux en 2017.

efforts pour arrimer les projets sur le territoire. Grâce au Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie, ces partenaires détiennent des leviers financiers pour soutenir le développement d'actions touchant la saine alimentation et la promotion d'un mode de vie physiquement actif dans une perspective de développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie et d'amélioration de la qualité de vie des jeunes et des familles. Un comité d'adéquation pour l'attribution du financement est mis en place. Il est composé du porte-parole de QEFL, d'un représentant du comité stratégique de l'Alliance ainsi qu'un représentant de la DSPLAU. Ce comité est chargé de veiller à la cohérence des plans d'action locaux des regroupements Québec en Forme avec les objectifs du PAG.

En 2008, le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon demandent à la région des Laurentides de se doter d'un plan d'action régional. L'Alliance, en partenariat avec QEFL, organise un forum autour de la promotion des saines habitudes de vie. En fait, ce forum comporte deux objectifs : le premier concerne le plan d'action régional en soi alors que le deuxième vise à permettre l'implantation des regroupements QEF locaux à la grandeur du territoire. Deux ateliers (saine alimentation et mode de vie physiquement actif) seront proposés aux 130 participants issus de plusieurs secteurs (milieux municipal, scolaire, agroalimentaire, communautaire, de la santé et de la petite enfance). À la suite de cet exercice de consultation, trois groupes de travail ont été créés autour des trois besoins prioritaires identifiés. Le premier besoin concerne la sécurité alimentaire sous l'angle de la mise en place d'environnements favorisant la saine alimentation. Le second concerne le soutien au développement d'un mode de vie physiquement actif alors que le troisième vise la saine alimentation sous l'angle d'un rapprochement entre les producteurs et les consommateurs. Nous retrouvons dans l'extrait suivant ces trois besoins prioritaires tels que libellés dans un document du RÉGAL+ :

La mise en place d'environnements favorisant l'acquisition et le maintien d'une alimentation de qualité (disponibilité, accessibilité des produits) tout en agissant sur les comportements individuels (connaissances, habiletés, croyances, attitudes). L'alimentation de qualité sous l'angle du rapprochement producteur/consommateur afin de maximiser les liens entre les ressources agroalimentaires régionales et les

différents milieux de vie des jeunes (CPE, milieu scolaire, etc.) tout en développant un volet éducationnel. (RÉGAL+, 2015, p. 2)

En réponse à sa mission de soutenir et de stimuler les collaborations intersectorielles, l'Alliance, guidée par la santé publique, agira dès le départ auprès du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* dans le but de faire émerger des initiatives structurantes en sécurité alimentaire, qu'elle financera en partie. Nous verrons, dans la Phase III de notre chronologie, que ces initiatives structurantes viseront d'abord les capacités de transformation des denrées récupérées sur le territoire; besoin de longue date identifié par les acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés. Ces initiatives viendront aussi améliorer les denrées distribuées au plan qualitatif et de la saine alimentation. Les événements moteurs récemment décrits créeront des opportunités de financement de projets de transformation alimentaire dans le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire, ici représenté par le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*.

Nous avons reconstitué dans le tableau 8 la chronologie des événements moteurs qui retrace l'arrivée de nouveaux acteurs (DSPLAU, l'Alliance et QEF) auprès du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*.

Tableau 8 – Phase II - Chronologie d'événements moteurs et types de résultats transitoires associés à l'entrée en scène de la Santé publique des Laurentides auprès du collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*

Année(s)	Événements moteurs	Types de résultats transitoires associés
2001	La stratégie gouvernementale de lutte à la pauvreté accorde du financement sur 3 ans en sécurité alimentaire au MSSS qui en confie la gestion à la DSP;	RT 7 Captation des ressources; RT 4 Production d'intermédiaires;
2003	L'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides délègue à la DSPLAU la gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) Volet sécurité alimentaire;	RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 7 Captation des ressources;

Année(s)	Événements moteurs	Types de résultats transitoires associés
2006 2007	Début du financement multipaliers traduit par le répondant régional du programme de sécurité alimentaire de la DSPLAU pour des projets en insécurité/sécurité alimentaire; Profil des ressources et des organismes communautaires en sécurité alimentaire; Groupe de travail sur la transformation des fruits et des légumes.	RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 1 Création de réseaux; RT 9 Déplacement d'acteurs.
2008	Mise en place de l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides et de Québec en Forme Laurentides; Réalisation du Portrait des activités de promotion des saines habitudes de vie (activité physique et saine alimentation) pour la région des Laurentides; Forum conjoint entre Alliance et Québec en Forme autour de la promotion des saines habitudes de vie (production d'un plan d'action); Mise en place du réseau de regroupements locaux de QEF dans les MRC du territoire.	RT 1 Création de réseaux; RT 2 Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau; RT 7 Captation des ressources; RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 7 Captation des ressources; RT 9 Déplacement d'acteurs.

6.1.3 PHASE III 2010-2012 : DE LA PROBLÉMATISATION À L'ENRÔLEMENT

Durant cette phase de notre parcours chronologique, le contexte est au financement multisectoriel de projets régionaux et locaux dans le système de l'aide alimentaire. Nous reconnaissons que tout un pan d'analyse aurait pu couvrir les données relatives au financement en termes financiers et budgétaires, ce qui n'a pas été le cas. Cet exercice qui aurait nécessité plus de moyens, dépassait le cadre de notre étude. Il pourrait faire

l'objet d'une recherche complémentaire afin d'apporter un éclairage sur les diverses sources et montages financiers avec lesquels doivent jongler les regroupements et les organismes dans le développement de projets autour de l'aide alimentaire dans les communautés. Cet exercice permettrait de mieux comprendre les ententes et les controverses reliées à la captation des ressources dédiées à l'insécurité/sécurité alimentaire. Il serait alors question, entre autres, du morcellement de ces sommes dans le financement par projet.

Notre étude s'est plutôt intéressée au processus de traduction enclenché par la problématisation autour du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* mis en place en 2010. Le moment 1 de la Théorie de la traduction dans notre étude, la problématisation, réunit un nouveau collectif autour de ce projet. Le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* est le traducteur de changements qui touchent directement le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. Ce projet a influencé l'intéressement et l'enrôlement d'actants en définissant des prémisses qui engagent les acteurs de l'aide alimentaire dans de nouvelles procédures afin d'augmenter en quantité et en qualité les denrées redistribuées dans les communautés. Le soutien financier au déploiement et au maintien de ces nouvelles procédures demeure un enjeu réel et actuel pour les organismes locaux impliqués à l'origine, mais également pour de nouveaux joueurs désirant à leur tour implanter ces nouveaux modes de fonctionnement.

MOMENT 1- PROBLÉMATISATION AUTOUR DU PROJET *S'ENTRAIDER ET OUTILLER POUR MIEUX MANGER*

En 2010, dans le contexte d'un appel de projets lancé par la Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie découlant du PAG, le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* et l'Alliance déposent un projet régional en transformation alimentaire intitulé : *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Les critères d'attribution de cet appel de projets visent alors trois thématiques, soit : 1) les interventions visant les individus et leur comportement pour une saine alimentation, 2) les interventions visant les individus et leur comportement pour un mode de vie physiquement

actif et 3) les environnements favorables à une meilleure offre alimentaire et à un mode de vie physiquement actif (Moisson Laurentides, 2010, p. 7). Le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* a fait partie de trois projets pilotes régionaux, tous subventionnés par ce fonds³⁴. Il cible les 0-17 ans en situation d'insécurité alimentaire qui ont recours aux banques alimentaires et les familles défavorisées sous le seuil de faible revenu. Moisson Laurentides en est le porteur. Il répond à certains des besoins en équipements nommés par le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* : il « émerge de longues discussions sur la question des aliments en fin de vie et de la transformation, le financement de la Société de gestion de fonds pour les saines habitudes de vie ayant constitué une opportunité de le financer » (JFL Consultants, 2011, p. 6). Ce projet veut identifier des denrées en fin de vie afin qu'elles soient transformées par des organismes locaux (pôles de transformation) pour une redistribution dans les comptoirs alimentaires. De plus, des activités d'éducation (mesures alternatives) doivent se donner sur les territoires des MRC. *S'entraider et outiller pour mieux manger* s'inscrit dans le courant de la mise en place d'environnements favorables à la saine alimentation et vise l'augmentation de denrées de qualité distribuées. Pour ce représentant d'organisme régional, ce projet faisait déjà l'objet de discussions dans le *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*, avant l'arrivée de QEF et de cet appel de projets :

... dans le fond c'était l'Agence de santé publique [son répondant régional du programme de sécurité alimentaire], qui, à l'époque, était là et puis il y avait différents organismes, puis c'était de monter un projet parce qu'ils savaient qu'il y allait avoir des sommes qui allaient descendre au niveau de la Fondation Chagnon,

³⁴ Lors de la revue de la littérature, nous avons tenté de retracer quelques écrits relatifs à l'évaluation de ces projets pilotes. Bien que nous ayons consulté des intermédiaires produits par l'organisme QEF concernant les retombées des investissements de ce fonds, nous n'en avons pas trouvé de spécifiques aux projets pilotes malgré le fait qu'ils doivent probablement exister. Une recherche plus poussée pourrait y conduire. Voir : Le Bodo, Blouin, Dumas, De Wals & Laguë (2016). https://iucpq.qc.ca/sites/default/files/pepo-inspq_comment-faire-mieux_livre_4_avril_2016.pdf

et c'était de préparer un projet [en] 2008 on était en train de commencer à parler de ce projet-là. (Entrevue 3)

Le projet répondait aussi aux préoccupations des regroupements locaux de QEF face à l'insécurité alimentaire des jeunes du territoire. En effet, nous pouvons lire dans la demande de subvention de ce projet :

... que lors des rencontres avec les membres de l'Alliance, les regroupements Québec en Forme locaux ont exprimé haut et fort leurs préoccupations concernant l'insécurité alimentaire des jeunes de leur territoire, allant dans certains cas jusqu'à questionner l'intelligence de faire bouger les jeunes alors que plusieurs d'entre eux ne mangent pas suffisamment. Notre projet répondra à ces préoccupations et sera en complémentarité avec les plans d'action locaux QEF. (Moisson Laurentides, 2010, p. 15)

Pour ce porte-parole d'organisme régional, le choix de développer les pôles de transformation dans les MRC plutôt que de centraliser les opérations chez Moisson Laurentides s'est avéré être le meilleur choix considérant les besoins de maintenir et de pérenniser ces nouvelles activités dans le système d'aide alimentaire dans les communautés.

L'idée de base était de se dire, parce qu'on aurait pu dire : « On fait un méga projet et puis tout centraliser chez Moisson », mais le fait d'être dans chacune des petites régions, bien cela permettait de penser que ce serait plus facile à pérenniser. Et puis l'histoire nous a donné raison, fait que de là est né ce projet-là et ce premier projet-là c'était Moisson qui était fiduciaire. (Entrevue 3)

Le projet aura permis aux organismes locaux participants de s'équiper pour faire les activités de transformation comme en témoigne cet extrait d'entrevue d'un professionnel de l'accompagnement :

... les premiers pôles de transformation, il a fallu qu'ils s'équipent pour faire de la transformation : de balances, d'emballeuses, d'espaces de congélation, etc. Mais là, c'est sûr que c'était plus les points de chute pour les points de service qui en ont bénéficié dans ces premiers tours [de financement]. (Entrevue 4)

Ce projet est aussi venu soutenir les efforts de la banque alimentaire régionale dans ses activités de sollicitation régionale, mais aussi pour mieux arrimer ses activités de sollicitation aux efforts locaux de sollicitation déployés par des banques alimentaires

locales. Cet extrait du rapport d'évaluation du projet rappelle que l'augmentation du nombre de fournisseurs a permis d'améliorer les conditions d'approvisionnement du système d'aide alimentaire dans les communautés. Plusieurs entrevues ont aussi témoigné de l'amélioration de la qualité (moins de pertes) des aliments redistribués dans les localités.

Il est important de souligner certaines réalités vécues par Moisson Laurentides concernant la qualité des denrées. D'abord, avant que le RÉGAL ne permette d'aller solliciter plus de fournisseurs, l'organisme était en quelque sorte à la merci d'un nombre restreint qui ne permettait pas de tri de denrées sur les quais; on prenait ce qui était là tout simplement, que la qualité soit bonne ou mauvaise. (JFL Consultants, 2013, p. 10)

Dans ce projet, le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* veut s'entendre avec la DSPLAU³⁵, l'Alliance et, en cours de processus, avec QEF sur certaines prémisses. Il y a ici un point de convergence quant à certains moyens pour augmenter la sécurité alimentaire. Le *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* veut augmenter en quantité les denrées distribuées par le système d'aide alimentaire dans les communautés. L'Alliance et QEF désirent également en augmenter la qualité en référence à la saine alimentation. Ces partenaires reconnaissent alors que, parmi les familles laurentiennes utilisatrices des services d'aide alimentaire, plusieurs y ont recours de façon régulière et à long terme; que le contenu des aliments distribués ne rencontre pas les standards nutritifs de fraîcheur et de variété nécessaires à une saine alimentation; que l'approvisionnement varie grandement et que les aliments y sont distribués aléatoirement

³⁵ Au cours de ces discussions, nous avons constaté dans les procès-verbaux du RÉGAL que le porte-parole de la DSPLAU est toujours, et tout au long de la mise en place du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*, son répondant régional du programme de sécurité alimentaire. Il est le traducteur des orientations du PAG auprès du collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*.

sur le territoire. Plusieurs produits en fin de vie sont aussi perdus, faute de capacité à les transformer.

MOMENT 2 - INTÉRESSEMENT : DE LA GOUVERNANCE DU PROJET S'ENTRAÎDER ET OUTILLER POUR MIEUX MANGER AU DÉPÔT DU PROJET LE GOÛT DE LA CONCERTATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'intéressement est défini par le renforcement des liens et de l'intérêt envers la problématisation. La mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire dans le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* a rassemblé des porte-paroles des sept organismes porteurs du projet et qui sont les pôles de transformation désignés par territoires de MRC; des organismes publics : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Direction de la santé publique des Laurentides (DSPLAU), des sept Centres de Santé et des Services sociaux (CSSS) du territoire³⁶; ainsi que des organismes régionaux : Moisson Laurentides, Centraide Laurentides, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et le Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL). Ensemble, ils ont formé le Collectif 2 de notre étude : le Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL) qui deviendra RÉGAL+ en 2015. Comme nous l'avons vu dans la Phase I de la présente chronologie des événements, les organisateurs communautaires des CSSS de l'époque étaient déjà présents dans le réseau sociotechnique du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*. Pour ce professionnel de l'accompagnement que nous citons plus bas, la présence d'organismes communautaires (OC) responsables d'un dossier de sécurité alimentaire sur chaque territoire de MRC aura facilité l'implantation de ce projet.

³⁶ À l'époque, avant la fusion des CSSS dans le CISSSLAU, il y avait sept CSSS sur le territoire des Laurentides.

Il y a aussi des structures qui ont été données au départ qui ont aidé. Au niveau du CSSS en 2010, il a été convenu [...] qu'il y aurait un OC par territoires qui aurait un dossier prioritaire qui serait la sécurité alimentaire. Ça fait que ça a mis, comme, dans la tête des OC à se dire : « C'est pas un dossier que je mets de côté, ça roule tout seul. Je dois m'investir dans ce dossier-là ». Puis on dirait que c'est resté. Ça les a comme sensibilisés puis c'est resté dans leurs préoccupations qu'il y a un dossier, toujours, sécurité alimentaire qui doit être traitée. (Entrevue 2)

Les rencontres du collectif RÉGAL (Collectif 2) visaient essentiellement la coordination des opérations de transformation dans une perspective de productivité et d'évaluation des rendements axées sur les pôles de transformation. Pour ce professionnel de l'accompagnement, « il n'y avait pas de plan d'action, mais ils se réunissaient quand même et puis il y avait des échanges, parce qu'il y avait une coordonnatrice régionale » (Entrevue 3). Ce n'est que plus loin dans le processus de traduction que sera nommé le désir d'une concertation élargie en insécurité/sécurité alimentaire par les membres du collectif RÉGAL. Pour ce représentant d'organisme régional, le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* a permis de développer des actions collectives en aide alimentaire autour de la transformation, de la mise en réseau des acteurs et du développement de mesures alternatives sur le territoire des Laurentides :

Dans le projet *S'entraider outiller pour mieux manger*, on était dans « on structure, on offre des sous à..., on bonifie les installations pour faire de la transformation, de la congélation » et ça, on était dans les infrastructures et les humains de travailler ensemble. Après ça, quand on a dit : « on va travailler un peu plus les mesures alternatives », il y a des projets de mesures alternatives qui ont émergé dans tous les territoires. (Entrevue 10)

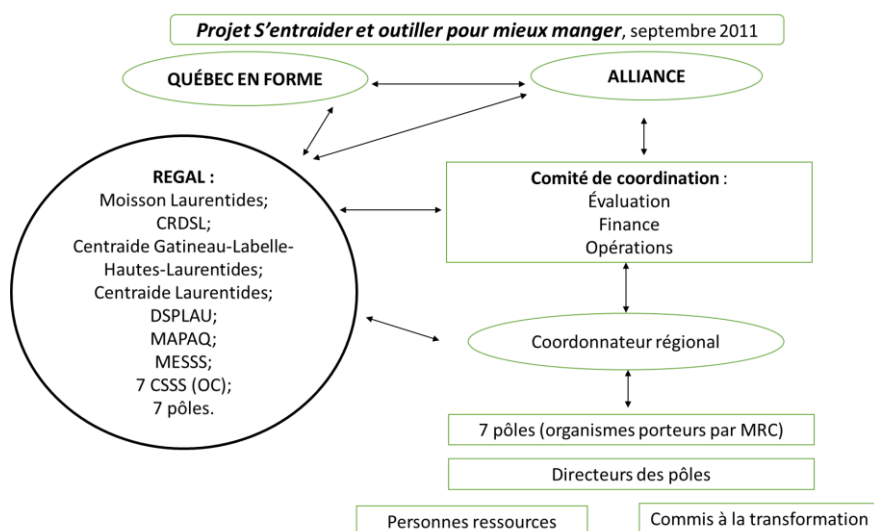
Nous constatons que le financement du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* a en quelque sorte agi de façon déterminante sur la trajectoire de la mise en réseau des actants, une sorte de passage obligé dans la poursuite de leurs inclinations respectives à vouloir créer plus de sécurité alimentaire. Comme le témoigne ici un professionnel de l'accompagnement, le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* a invité chaque territoire local à se concerter à l'échelle des MRC pour accéder à du financement :

Quand on a fait *S'entraider, s'outiller pour mieux manger*, puis c'est un peu l'esprit qui avait été donné à ce moment-là, c'était que c'est pas le régional qui dit quel

organisme dans le territoire qui est intéressé à faire de la transformation en alimentation; c'était plus: concertez-vous localement puis identifiez une table pour la transformation. Ça fait que, par le fait même, ça les a obligés à se concerter. Ça a été, comme, le premier mouvement, t'sais. Ça a été... ils ont mis sur la table : « Bon, vous allez pouvoir avoir des sommes. Vous devez vous concerter localement pour déterminer ça va être qui le pôle de transformation. Vous avez des sommes qui vont être réservées au régional pour vous au niveau des subventions salariales, mais assoyez-vous ensemble ». (Entrevue 2)

Ce projet viendra créer une première structure régionale de gouvernance partagée entre le Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL), QEFL et l'Alliance. Cette structure chapeautera jusqu'en 2013 cette mise en réseau régionale d'une part, et local d'autre part, autour des pôles de transformation désignés par MRC. Cette mise en réseau permet de mieux coordonner l'arrimage régional/local du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Le déploiement du projet s'appuie sur une captation de ressources pour l'ajout d'équipements et de ressources humaines dans les pôles de transformation. Ce déploiement est soutenu par une coordination générale. Nous reproduisons dans la figure 8 la structure de gouvernance du projet telle que repérée durant notre analyse documentaire. Cette figure est intéressante en ce qu'elle identifie les acteurs et les positionne dans la mise en place de ce projet.

Figure 8: Structure de gouvernance dans la mise en marche du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*



Ici, on accompagne et on soutient le système de récupération et de redistribution autour de l'aide alimentaire dont l'acteur central est Moisson Laurentides (approvisionnement) et des sept organismes membres du collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* désignés comme les sept pôles de transformation.

Une des missions du projet est de changer les pratiques afin que ces deux niveaux soient mieux coordonnés (sollicitation des fournisseurs, distribution/redistribution, collaborations diverses, etc.). Ce changement passe par une modification des habitudes, mais aussi par une structure de gouvernance du projet qui le permet et l'encourage. (JFL Consultants, 2011, p. 28)

Un coordonnateur régional soutient cette structure et agit directement avec les pôles de transformation. Pour ce représentant d'organisme régional, ce processus de travail en collectif n'était pas nécessairement facile.

Dans ce projet-là, ce dont on s'est rendu compte c'est que c'était pas facile de faire ça, parce que personne n'était dans sa zone de confort, on était « toutes » un peu, il fallait qu'on travaille ensemble et puis on n'était pas habitués de le faire. (Entrevue 3)

Le passage suivant du rapport général d'évaluation déposé en 2013 dépeint bien le rôle joué par la ressource humaine à la coordination dont la nécessité sera confirmée par l'enrôlement d'acteurs multisectoriels dans le dépôt en 2012 du projet PAGESIS *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*. Cette coordination joue un rôle de traduction (intra et intersecteurs) entre les partenaires du projet.

Concernant la coordination du RÉGAL, celle-ci a joué le rôle de plaque tournante entre les pôles et Moisson Laurentides. Ce rôle s'est concrétisé au niveau de la mobilisation par la traduction des réalités de chacun et des besoins réciproques, mais aussi en termes de logistique pour la transformation. (...) Son rôle permet aussi d'avoir une tierce partie dans la relation entre les pôles et Moisson Laurentides et de traduire les besoins des pôles pour Moisson Laurentides et vice-versa. Enfin, la coordination s'est impliquée dans la concertation locale et a appuyé le développement des partenariats des pôles. (JFL Consultants, 2013, p. 8)

MOMENT 3 - ENRÔLEMENT : BESOIN DE CONVERGENCE DES ACTIONS COLLECTIVES EN INSÉCURITÉ/SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Nous pouvons lire dans le rapport final d'évaluation du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* de la firme JFL Consultants (2013) que le projet a eu des impacts positifs sur les quantités et la qualité des denrées distribuées dans le système d'aide alimentaire dans les communautés. On y souligne aussi que les efforts d'intéressement face à la problématique de l'insécurité alimentaire à l'échelle locale (dans les MRC) ont réussi à mieux réseauter les acteurs de l'aide alimentaire avec leur milieu au sein de structures de concertation. « Le projet a souvent servi de catalyseur à propos des questions de sécurité alimentaire et a permis de faire passer à une étape suivante de coordination et de collaboration » (JFL Consultants, 2013, p. 17). Certains intervenants interrogés dans le cadre de ce rapport d'évaluation « soulignent que la sécurité alimentaire occupe une place plus importante qu'avant dans les MRC » (idem, p. 18). Le financement des ressources humaines demeurera un enjeu à la fin du projet, à savoir les capacités des pôles de poursuivre et de maintenir les activités de transformation développées dans ce cadre. « L'écueil principal est le salaire des commis à la transformation et des personnes-ressources » (idem, p. 18).

Le projet régional a permis d'augmenter le volume de denrées remis à la clientèle vulnérable, de les sensibiliser à une saine alimentation, en plus, de prolonger la vie des fruits et des légumes reçus en donation. Le maintien et le déploiement des activités du projet « S'entraider et outiller pour mieux manger », sur le territoire des Laurentides, sont maintenant tributaires de la capacité des organismes locaux et régionaux à maintenir à même leur cadre financier les activités de sollicitation, de distribution, de transformation. Le réseautage des organismes avec leur milieu, la mobilisation des acteurs en sécurité alimentaire sont, dans la majorité des MRC, intégrés dans une démarche structurée de concertation. Les modes de financement des organismes et des projets sont en constante évolution selon les sources de financement ponctuelles locales ou régionales. (JFL Consultants, 2013, p. 1)

Lorsqu'il est question de pérenniser ce projet, on voit se dessiner dès février 2012, dans les procès-verbaux qui ont fait l'objet de l'analyse de contenu, des préoccupations quant à la poursuite du « Projet RÉGAL » au-delà de mars 2013, date à laquelle se termine le financement du Fonds pour les saines habitudes de vie (désormais nommé Québec en

Forme à la suite de l'incorporation de ces deux entités comme mentionné au chapitre 1). Toujours en lien avec les procès-verbaux, nous avons constaté qu'au fil de l'implantation de *S'entraider et outiller pour mieux manger*, il s'est développé parmi les membres du RÉGAL le désir de mise en réseau et de coordonner régionalement des activités de sollicitation et de transformation autour des projets d'aide alimentaire. Concurrément, le développement de projets alimentaires locaux financés dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental de solidarité et d'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015*, renforce le besoin de faire converger les actions collectives autour de la sécurité alimentaire vers des objectifs communs et coordonnés. En rencontre du RÉGAL, les membres abordent la possibilité de regrouper les acteurs de l'aide alimentaire que sont à l'époque le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*, le Regroupement des cuisines collectives Cuisinons entre NOUS, le projet Bonne Boîte Bonne Bouffe (BBBB) et le collectif RÉGAL dans une structure qui serait soutenue régionalement par le financement d'une ressource humaine à la coordination. Les membres du RÉGAL désignent un comité de travail nommé Comité PAGSIS et composé de porte-paroles de Centraide Laurentides, de Moisson Laurentides, Santé publique des Laurentides et de la coordination du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* pour écrire un projet de soutien à une concertation régionale et locale élargie en sécurité alimentaire dans les Laurentides. Le projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire* sera déposé en décembre 2012 auprès de la Conférence régionale des élus des Laurentides (CRÉ) qui est alors responsable de l'attribution des projets PAGSIS 2010-2015. Le Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) en sera le fiduciaire.

Différents réseaux se recoupent ou se croisent sur les divers dossiers en sécurité alimentaire et expriment le besoin d'une vision commune. Le projet est issu d'une table de réflexion (*Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*, Cuisinons entre NOUS, RÉGAL, Bonne Boîte Bonne Bouffe, CRDSL, Moisson L, ASSSL, Centraide) qui souhaite s'adjoindre d'autres partenaires avec le temps, par exemple le secteur agroalimentaire. Ce modèle de concertation guidera la gouvernance du projet « Le goût de la concertation en sécurité alimentaire ». (CRDSL, 2012, p. 4)

Ce moment de l'enrôlement du processus de traduction, qui se caractérise par l'acceptation du rôle et des alliances formelles et informelles nécessaires à l'accord entre

les acteurs, se conclut, dans notre étude, par le dépôt du projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*. Il s'agit ici d'un intéressement réussi du processus de traduction de notre étude, processus qui a été enclenché en 2010 par le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Le dernier moment du processus, celui de la mobilisation, est présenté dans la dernière phase de notre revue chronologique : la Phase IV, qui couvrira la période 2013-2018. Il sera question de la mobilisation autour du projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire* et des actions structurantes dont le RÉGAL+ est le porteur.

Nous retraçons dans le tableau 9 qui suit l'enchaînement des événements structurant qui ont traduit la mise en réseau d'actants préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire de 2010 à 2012.

Tableau 9 : Phase III Chaîne des événements structurants et des résultats transitoires associés au projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* et de la mise en réseau d'acteurs intersectoriels dans le regroupement alimentaire des Laurentides dans le projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*

Année(s)	Événements structurants	Types de résultats transitoires associés
2010	Financement du projet <i>S'entraider et outiller pour mieux manger</i> par le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie; Mise en réseau intersectoriel dans le Collectif 2 Regroupement alimentaire des Laurentides (RÉGAL); Le déploiement du projet s'appuie sur du financement pour l'ajout d'équipements et de ressources humaines dans les pôles de transformation et un soutien à la régionalisation des activités de sollicitation de la banque alimentaire régionale.	RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 7 Captation des ressources; RT 1 Création de réseaux; RT 9 Déplacement d'acteurs; RT 4 Production d'intermédiaires; RT 11 Extension et renforcement des réseaux.

Année(s)	Événements structurants	Types de résultats transitoires associés
2012	Fin prévue du financement du projet <i>S'entraider et outiller pour mieux manger</i> (mars 2013); (Événement moteur : Financement de projets alimentaires PAGSIS 2010-2015, dont des concertations); Dépôt décembre 2012 du projet <i>Le goût de la concertation en sécurité alimentaire</i> .	RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires; RT 9 Déplacement d'acteurs; RT 10 Captation des ressources.

6.1.4 PHASE IV - 2013-2018 : DE L'ENRÔLEMENT À LA MOBILISATION DANS LE PROJET *LE GOÛT DE LA CONCERTATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE*

MOMENT 4 - MOBILISATION

Le projet intitulé *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*, déposé en 2012 (mais débuté en 2013), se veut dans la continuité de ce qui avait été amorcé par le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Il reproblématise la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire avec les actants issus de plusieurs secteurs. Il élargit le groupe d'acteurs membres et se veut plus inclusif pour les organismes d'aide alimentaire dans les communautés qui n'étaient pas impliqués dans le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Nous parlons ici de la mise en réseau inclusive et ouverte, à l'échelle locale dans des tables de concertation et à l'échelle régionale dans le comité RÉGAL+, de l'entière des organismes et comités alimentaires locaux accrédités Moisson et/ou des organismes soutenus PSOC et/ou des organismes soutenus par Centraide Laurentides. Pour Centraide Laurentides, le RÉGAL+ serait le nouveau regroupement alimentaire des Laurentides, la concertation des concertations en sécurité alimentaire :

Centraide Laurentides a toujours soutenu de près les initiatives en sécurité alimentaire. Cette année encore, il s'est impliqué dans divers comités en sécurité alimentaire et a participé activement à la consolidation et à la mise en œuvre du nouveau Réseau d'aide alimentaire des Laurentides, nommé RÉGAL+. Ce réseau englobe sous une même concertation les différentes initiatives en sécurité alimentaire de la grande région des Laurentides, telles que les cuisines collectives,

les pôles de transformation alimentaire, le projet Bonne Boîte Bonne Bouffe, la formation, etc. (Centraide Laurentides, 2013, p. 8)

Ce projet a été rendu possible grâce à du financement multisectoriel constitué de sommes en provenance du PAGSIS (2010-2015), du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), de l'Alliance pour les saines habitudes de vie des Laurentides, du Centre local d'emploi de Sainte-Thérèse, de Québec en Forme Laurentides, de Moisson Laurentides et de Centraide Laurentides. Le premier porteur de ce projet est le Conseil régional en développement social des Laurentides (CRDSL). Son budget s'élève à 206 K\$ répartis sur 29 mois³⁷. Grâce à l'emploi d'une ressource dédiée à soutenir le processus, ce projet poursuit la mise en place d'un mécanisme de concertation régionale en lien avec les concertations locales qui traitent de sécurité alimentaire. Dans ce projet, tous reconnaissent le besoin de convergence afin d'augmenter la sécurité alimentaire dans les Laurentides comme en témoigne cet extrait de la demande de subvention au PAGSIS 2010-2015 déposée en décembre 2012 :

Les multiples approches et valeurs, jumelées aux enjeux financiers et aux modes de gouvernance des organisations, amènent un niveau de complexité qui rend difficile la cohérence des actions en sécurité alimentaire. Le projet vise à mettre en lien des initiatives régionales et locales actuellement parallèles afin d'harmoniser ces initiatives entre elles vers des objectifs communs. Le mandat de ce regroupement sera d'orienter et de faire converger les actions collectives en sécurité alimentaire, de nourrir la réflexion sur les pratiques et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes d'insécurité alimentaire. (CRDSL, 2012, p. 2)

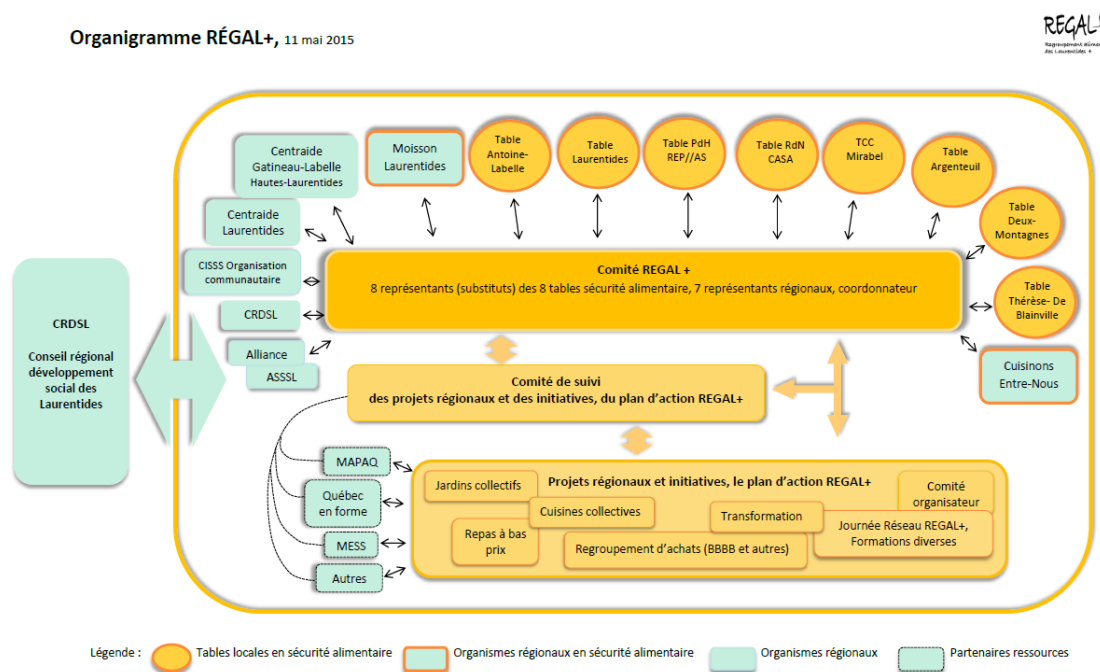
La stratégie est ici d'accompagner les concertations locales en leur offrant du soutien et de l'accompagnement. Des effets structurants sont recherchés dans le système d'aide alimentaire. Ce projet a conduit, en 2015, au dépôt d'un premier *Plan d'action du RÉGAL+ 2014-2019* qui vise l'arrimage des actions de ses membres. Notre étude constate

³⁷ Le montage financier de ce projet est reproduit à l'Appendice F. Les contributions du milieu s'élèvent à 33 % du budget. L'Agence de santé et des services sociaux des Laurentides 23 % et le PAGSIS 44 %.

que, malgré les controverses et les déplacements d'acteurs qu'elle suscite, l'action collective de mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés des Laurentides dans la structure de gouvernance RÉGAL+ se conclut, selon nous, sur le quatrième moment du processus de traduction de cette théorie, soit la mobilisation. Ce dernier moment du processus de traduction s'observe ici par la désignation et la reconnaissance graduelle du RÉGAL+ par les acteurs intersecteurs du territoire des Laurentides comme l'instance à consulter autour de la problématique de l'insécurité/sécurité alimentaire dans le déploiement d'actions collectives. En fait, et comme l'ont nommé plusieurs personnes en entrevue, le porte-parole du RÉGAL+, l'Agent régional en sécurité alimentaire qui coordonne cette concertation, est interpellé à compter de 2015 comme traducteur de l'insécurité/sécurité alimentaire dans les dialogues concernant la captation des ressources et la priorisation d'actions collectives régionales et locales structurantes. Il est ici question de la légitimité de son représentant dans le dialogue intersecteurs.

Dans la figure 9, nous reproduisons la première structure de gouvernance de cette concertation telle que nous l'avons retrouvée lors de la revue documentaire liée à la collecte de données. Elle faisait partie du dépôt du premier *Plan d'action de la concertation RÉGAL+ 2014-2019*. À ce moment, c'est le CRDSL qui est fiduciaire du projet, d'où son positionnement dans cet organigramme.

Figure 9 : Organigramme du RÉGAL+ au 11 mai 2015



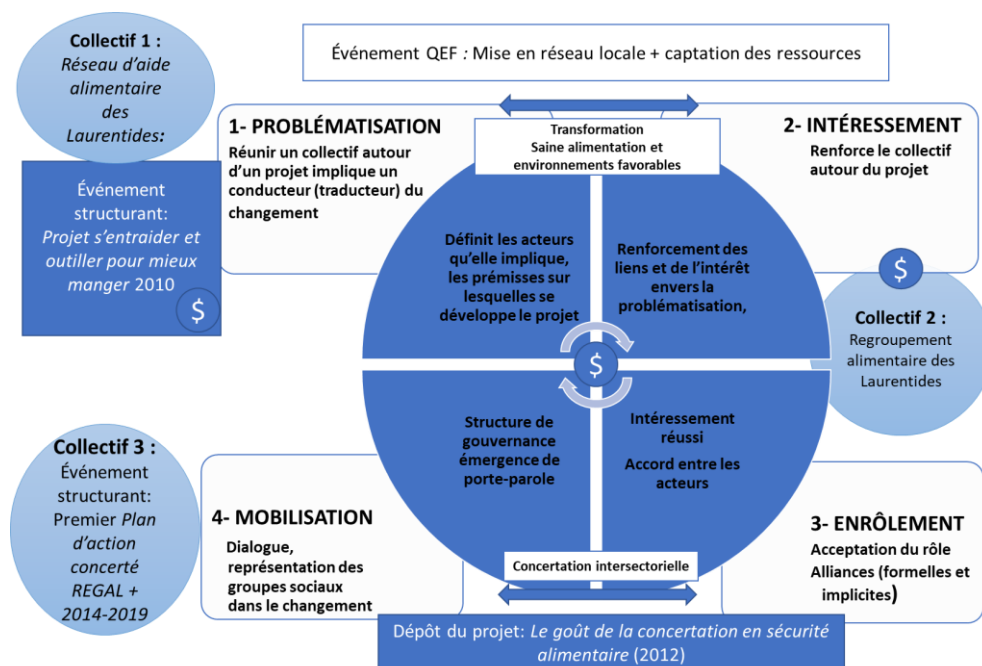
Sans nier l'action du CRDSL dans le processus qui a conduit à la régionalisation de la mise en réseau d'acteurs intersectoriels autour de l'aide alimentaire, notre étude aurait tendance à démontrer que le liant de cette structure reposerait plutôt sur l'Agent régional en sécurité alimentaire. Il serait représenté ici par les flèches pleines.

Le RÉGAL+ se veut être le traducteur qui problématise et intéresse d'autres réseaux d'actants autour des enjeux alimentaires de l'insécurité/sécurité alimentaire. En référence au répertoire de la Théorie de l'acteur réseau (TAR), il s'agit ici du résultat transitoire (RT8), soit de la solidification du porte-parole (Agent régional en sécurité alimentaire, aujourd'hui nommé Coordonnateur régional en sécurité alimentaire), et des intermédiaires produits dans le cadre des travaux de cette concertation. Ce résultat transitoire se distingue de la représentation des organisations dans les discussions par des porte-paroles (RT 7) qui sont plutôt les traducteurs des positions des organisations qu'ils représentent dans les diverses conversations du processus de traduction dans la conduction d'un changement.

Solidification des porte-paroles et des intermédiaires : Renforcement de la légitimité et de la crédibilité des porte-paroles et des intermédiaires qu'ils transportent, faisant en sorte qu'ils soient davantage reconnus par les populations, les collectifs au nom de qui ils parlent et davantage considérés par des acteurs stratégiques. (Potvin et al., 2017, p. 9)

Dans la figure 10, nous reprenons notre modèle d'analyse appliqué aux quatre moments du processus de traduction dans la conduite du changement. Le désir d'augmenter la sécurité alimentaire a conduit les actants humains et non humains préoccupés par l'insécurité/sécurité alimentaire à une mise en réseau intersectorielle à partir des Collectifs d'acteurs 1 et 2, réunis autour de l'aide alimentaire dans les communautés. Ce processus a abouti à la structure de gouvernance de la concertation intersectorielle en sécurité alimentaire RÉGAL+ dans le Collectif 3.

Figure 10 : Schématisation des quatre moments du processus de traduction et d'événements moteurs et structurants de la conduite du changement qui a mené en 2015 à la structure de gouvernance de la concertation intersectorielle en sécurité alimentaire RÉGAL+



Source : Modèle inspiré de Callon, 1986; Drevetton, 2014; Walsh & Renaud 2010.

Dans cette modélisation du processus circulaire de la conduite du changement, nous avons inséré la captation des ressources au centre. Le financement du salaire de l'Agent régional en sécurité alimentaire (captation des ressources) et son lien d'emploi posent, tout particulièrement dans ce contexte, des enjeux de gouvernance et d'autonomie jugés primordiaux par plusieurs des acteurs interviewés. Ce modèle de concertation est présenté par ces derniers comme un regroupement volontaire. Pour ce porte-parole d'organisme régional, il est essentiel de préserver la liberté d'action associée à ce modèle de mise en réseau intersectorielle. « Le modèle marche, le modèle collectif, le modèle est volontaire je l'ai déjà dit, le modèle est proactif, le modèle est souple. On ne va pas changer la recette, il n'en est pas question! » (Entrevue 5). Dans l'extrait d'entrevue suivant, un professionnel de l'accompagnement décrit bien l'impact du modèle dans les conversations régionales et locales autour des actions collectives en insécurité/sécurité alimentaire. Il exprime aussi une mise en garde quant aux dangers d'amalgamer cette concertation dans une structure qui viendrait en changer les modes d'opérations. Comme nous l'avons mentionné, ces dangers sont directement reliés au financement et à la gouvernance de cette concertation.

... il faut toujours faire attention pour ne pas que la concertation RÉGAL+ se fasse avaler par un organisme parce que c'est un beau modèle de concertation régionale qui fonctionne bien et puis, en tout cas moi ce que j'entends du terrain, et puis de ce que j'entends au régional, c'est un des seuls modèles où l'on sent qu'il y a un retour entre le local et le régional et puis qu'il y a vraiment un soutien et puis que l'on sent aussi que l'on respecte les localités et puis c'est sûr que ça, c'est en grande partie grâce à [l'Agent régional en sécurité alimentaire] qui fait un super travail et puis que l'on n'a pas toujours vu dans les concertations régionales. (Entrevue 4)

RÉSULTAT TRANSITOIRE 8 : SOLIDIFICATION DES PORTE-PAROLES ET DES INTERMÉDIAIRES

Dans le dialogue intersecteurs, nous constatons la reconnaissance du RÉGAL+ dans la représentation de l'insécurité alimentaire dans le changement. Il s'agit ici d'un marqueur de la mobilisation intersectorielle dans un dispositif (Callon 1986), voir ici la structure de gouvernance du RÉGAL+, de la crédibilité de ses actions et des savoirs produits (production et placement d'intermédiaires). Cette représentativité est portée par

l'Agent régional en sécurité alimentaire. Cet agent est le porte-parole désigné dans les conversations intersecteurs. La solidification des porte-paroles et des intermédiaires se caractérise par :

le renforcement de la légitimité et de la crédibilité des porte-paroles et des intermédiaires qu'ils transportent, faisant en sorte qu'ils soient davantage reconnus par les populations, les collectifs au nom de qui ils parlent et davantage considérés par des acteurs stratégiques. Diverses activités peuvent y contribuer –ex. : consultations publiques, délibération collective, représentations dans divers forums. Diverses marques de reconnaissance peuvent en être le signe –ex. : invitation à communiquer dans un forum important, reconnaissance par un bailleur de fonds. (Potvin et al., 2017, p. 9)

Nous ne prétendons pas ici couvrir l'entièreté des actions et des savoirs produits par ce collectif et son porte-parole. Nous voulons plutôt illustrer le positionnement de ce collectif dans le dialogue autour de l'insécurité/sécurité alimentaire en lien avec le système de l'aide alimentaire dans les communautés.

En 2015, l'Alliance désigne le RÉGAL+ (captation de ressources) comme porteur de la mise en œuvre d'un objectif de son plan d'action qui vise à améliorer l'accessibilité aux aliments sains par des mesures alternatives à la distribution alimentaire. Trois actions y sont associées : soit du financement local dans les tables de concertation selon des priorités soit locales ou régionales, l'évaluation du panier distribué dans les comptoirs alimentaires et l'accompagnement des milieux (avec l'apport d'un agent de développement) pour la mise en place de jardins soit communautaires, collectifs ou solidaires. Parallèlement, le RÉGAL+ est à réaliser une cartographie qui vise l'actualisation des services en sécurité alimentaire et de l'accessibilité à une saine alimentation. Il y a ici production de savoirs dans le système d'action complexe du déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. En fait, le RÉGAL+ permet aux acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés de converser dans une structure hiérarchique soutenue/coordonnée par l'Agent régional en sécurité alimentaire. Par son travail de mise en réseau, il introduit localement et régionalement des outils de

réflexion qui interpellent plusieurs secteurs sociaux et les mobilise autour d'enjeux de l'insécurité/sécurité alimentaire.

En 2017, le RÉGAL+ travaille avec l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance), le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides (TCAL) et le Centre Intégré de Santé et services sociaux des Laurentides (CISSS) à bâtir une démarche de concertation visant l'ensemble des acteurs alimentaires sur le territoire des Laurentides. La stratégie bioalimentaire *Mes Laurentides j'en mange*, qui a été initiée lors d'un forum à ce sujet en février 2018, vient repositionner l'insécurité/sécurité alimentaire dans l'ensemble de ses déterminants. Cette problématisation pourrait être à l'origine d'une nouvelle reconfiguration et captation de ressources dans le développement de projets par le collectif RÉGAL+. Dans cette conversation, le RÉGAL+, voir son porte-parole, est ici la voix des acteurs de l'aide alimentaire. Il place des intermédiaires pour s'assurer que l'on ne perde pas de vue la problématique de l'insécurité alimentaire et des personnes vulnérables.

Le dépôt en 2018 d'un projet fédéré de centres d'autonomie alimentaire est quant à lui présenté en tant que prolongement du projet de 2010 *S'entraider et outiller pour mieux manger*. Ce projet recherche du financement de matériel et de ressources humaines pour effectuer des activités de transformation sur les huit territoires de MRC. Ce financement viserait l'ajout de nouveaux joueurs dans les activités de transformation rendues essentielles face à l'augmentation du volume de denrées récupérées dans le système d'aide alimentaire piloté par Moisson Laurentides. La concertation RÉGAL+ a joué un rôle central dans le dépôt (août 2018) de ce projet régional au Fonds d'appui au rayonnement de région (FARR) des Laurentides 2018-2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT). Même s'il n'a pas été financé, le dépôt de cette demande de financement de projet nommé *Récup-transfo-santé* a fédéré les huit tables de concertation locales en sécurité alimentaire du territoire des Laurentides. La sécurité alimentaire y est problématisée en matière de lutte au gaspillage alimentaire,

de développement durable et de développement d'habiletés culinaires pour les personnes en situation de vulnérabilité.

Nous retraçons dans le tableau 10 qui suit l'enchaînement de certains événements structurants qui ponctuent la mobilisation d'actants dans la concertation REGAL +.

Tableau 10 – Phase IV Mobilisation : chaîne des événements structurants et types de résultats transitoires associés à la fondation de la concertation intersectorielle régionale en sécurité alimentaire RÉGAL+

Année(s)	Événements structurants	Types de résultats transitoires associés
2010	<p>Événement moteur : <i>Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) 2010-2015</i></p> <p>Contexte : financement de projets et de concertations via le fonds québécois d'initiatives sociales).</p>	<p>RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 7 Captation des ressources.</p>
2012	<p>Dépôt du projet <i>Le goût de la concertation en sécurité alimentaire, PAGSIS 2010-2015;</i></p> <p>Contexte : financement de projets dans le système d'aide alimentaire dans les communautés dans le cadre du PAGSIS 2010-2015.</p>	<p>RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires; RT 9 Déplacement d'acteurs; RT 11 Extension et renforcement des réseaux; RT 10 Captation des ressources.</p>
2014	<p>Événement moteur : La démarche <i>Prendre soin de notre monde</i> épaulé l'Alliance dans l'implication des municipalités et MRC dans le développement d'environnement favorable à la santé (voir chapitre 1, p. 31);</p>	<p>RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires; RT 9 Déplacement d'acteurs;</p>

Année(s)	Événements structurants	Types de résultats transitoires associés
	Participation des MRC sur les instances locales de concertation thématique en sécurité alimentaire.	RT 10 Captation des ressources; RT 11 Extension et renforcement des réseaux.
2015	<p>Dépôt premier <i>Plan d'action du RÉGAL+ 2014-2019</i>;</p> <p>Adoption d'une structure de gouvernance;</p> <p>RÉGAL+ est identifié comme responsable de développer et soutenir des mesures alternatives.</p> <hr/> <p>RÉGAL+ est désigné par l'Alliance comme porteur d'un pan de son plan d'action qui vise l'amélioration à l'accès aux aliments frais.</p>	<p>RT 2 Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau;</p> <p>RT 4 Production d'intermédiaires;</p> <p>RT 9 Déplacement d'acteurs;</p> <p>RT 11 Extension et renforcement des réseaux.</p> <hr/> <p>RT 8 Solidification des porte-paroles et des intermédiaires;</p> <p>RT 4 Production d'intermédiaires;</p> <p>RT 5 Placement d'intermédiaires;</p> <p>RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires;</p> <p>RT 9 Déplacement d'acteurs;</p> <p>RT 11 Extension et renforcement des réseaux.</p>
2017	RÉGAL+ porte-parole de l'insécurité/sécurité alimentaire dans le maillage intersectoriel dans la stratégie bioalimentaire <i>Mes Laurentides j'en mange</i> .	RT 8 Solidification des porte-paroles et des intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires; RT 10 Captation des ressources.
2018	Événement moteur : Forum régional Stratégie bioalimentaire Laurentides;	RT 4 Production d'intermédiaires; RT 5 Placement d'intermédiaires; RT 10 Captation des ressources;

Année(s)	Événements structurants	Types de résultats transitoires associés
	<p>Événement moteur : appel de projets Fonds d'appui au rayonnement de région (FARR) des Laurentides 2018-2019 du ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire (MAMOT);</p> <p>Dépôt d'un projet régional fédéré (huit tables concertation locale de centres d'autonomie alimentaire <i>Récup-transfo-santé</i>).</p>	<p>RT 4 Production d'intermédiaires;</p> <p>RT 5 Placement d'intermédiaires;</p> <p>RT 6 Mise en mouvement d'intermédiaires;</p> <p>RT 9 Déplacement d'acteurs;</p> <p>RT 10 Captation des ressources;</p> <p>RT 11 Extension et renforcement des réseaux.</p>

6.2 FINANCEMENT : ACTANT DU REPOSITIONNEMENT GÉNÉRATEUR DE CONTROVERSES

Chaque demande de subvention est un actant qui formule et problématise, tout en mettant en réseau des acteurs (Potvin et al., 2017, p. 26). Dans notre étude, la captation des ressources est une porte d'entrée pour la santé publique dans le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. Le Fonds en saines habitudes de vie, issu du partenariat public-privé du gouvernement du Québec et de la Fondation Lucie et André Chagnon, permet à QEF de se positionner et de discuter avec le réseau sociotechnique du *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* dans le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* (2010) et dans le projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire* (2012). Les acteurs de la santé publique s'y associent via la structure de l'Alliance qui cherche à mettre en œuvre des priorités ministérielles et des orientations régionales qui ont été traduites dans deux plans d'action régionaux de l'Alliance en 2010 et en 2017. Grâce à du financement multisecteurs, le projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* de 2010 a mené le *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* à transformer sa réponse à l'insécurité alimentaire. En même temps, cette réponse était souhaitée par Moisson Laurentides et certains des acteurs de l'aide alimentaire qui voulaient augmenter la quantité de denrées distribuées dans les communautés.

Comme le témoigne ici un porte-parole d'organisme régional, la pérennité liée au financement du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* a été redéfinie en cours de route. Les partenaires du RÉGAL se sont donc tournés vers le MESS pour poursuivre et développer ce projet dans le cadre de l'appel de projet de lutte à la pauvreté du PAGSIS 2010-2015.

Et puis là, la Fondation Chagnon a changé les façons de faire parce qu'au début, ce projet-là devait être renouvelable et puis finalement il n'a jamais été renouvelé. Mais entre-temps, le PAGSIS est apparu; ce qui fait que là on a dit : « est-ce qu'on peut profiter du PAGSIS pour continuer de faire vivre ça? » Et puis là, en même temps, on a dit en plus de les transformer on pourrait les mettre en réseau, on pourrait faire des recettes, on pourrait... ce qui fait que, là, on a bâti tout le monde ensemble ce projet-là, (...) on l'a écrit ensemble, on l'a vraiment travaillé et de là est né le RÉGAL+ dans la forme pas mal qu'on connaît. (Entrevue 3)

Dans un contexte où les acteurs de l'aide alimentaire ne peuvent consolider les services existants par un financement stable et récurrent, le financement par projet est un enjeu de l'insécurité/sécurité alimentaire comme nous l'ont confirmé les trois entrevues des porte-paroles des tables de concertation locales. Il est ici question des capacités de ces systèmes locaux d'aide alimentaire de maintenir les activités de transformation alimentaire et de poursuivre leur développement et leur implantation localement. Pour ce représentant d'organisme régional, la pérennité du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger* devait s'appuyer sur le milieu pour la prise en charge à la fin du financement, ce qui n'est toujours pas obtenu.

... c'est toujours difficile parce que quand on commence à financer quelque chose un moment donné, cela devient de l'acquis, même si on a en tête que l'argent ne sera pas toujours là. Et puis cela a toujours été dit depuis tout le temps, même pour les régions, qui, on recevait de l'argent on savait qu'un moment donné il n'y en aurait plus, c'était dit, et puis il fallait..., c'était là pour partir les initiatives, soutenir des initiatives, mais qu'en même temps le milieu devait trouver un moyen pour le prendre en charge; faites que c'est sûr, (...) il faut qu'on trouve des façons de faire vivre ça. (Entrevue 9)

Pour le professionnel de l'accompagnement que nous citons plus loin, le soutien aux personnes vulnérables devrait être une responsabilité partagée et non pas un fardeau que seul le communautaire doit soutenir. Il est ici question de l'accompagnement et du

soutien mutuel entre les acteurs du secteur public et les acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés. Il y aurait un déséquilibre entre les capacités des uns face aux demandes des autres. Nous reproduisons donc ici ce témoignage qui illustre très bien les réalités décrites par plusieurs participants à notre étude. Sont posés ici les enjeux du morcellement du financement autour de la sécurité alimentaire, morcellement par projets qui place les acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés en situation précaire organisationnellement et financièrement.

Parce que le fait que la population est vulnérable sur un territoire c'est pas au communautaire à être le seul intervenant, à être le seul bras d'action concret, tsé on va dire les organismes donnent du dépannage alimentaire, les organismes font des cuisines collectives, les organismes font des groupes d'achats, mais... oui!, mais que fait le réseau santé et services à l'intérieur de ça? Outre que de faire des appels de propositions, des appels d'offres, gérer des enveloppes financières? (...). On le voit juste au morcellement du financement, du financement par projet (...) à la lourdeur des redditions de comptes et puis on se rend compte de qui fait le travail ? Ce sont les structures qui ont la plus faible espérance de récurrence. La santé publique aura jamais de problèmes financiers, ne saura jamais; un CISSS ne sera pas mis devant le fait qu'il doit couper deux intervenants pendant la période estivale parce qu'ils ne rencontrent pas ses budgets. Mais, pourtant, les organismes communautaires jonglent avec cette réalité-là et sont imputables souvent des projets qu'ils ont déposés en toute bonne foi ... (Entrevue 7)

Derrière le placement de l'insécurité alimentaire dans le développement d'environnements favorables à la saine alimentation, dans le développement de la stratégie bioalimentaire qui vise la réduction du gaspillage alimentaire et la récupération, se place la réalité financière des organisations communautaires et caritatives qui ont constitué le Collectif 1 de notre étude, *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*. Cette réalité nous a été vivement dépeinte par les représentants des tables locales membres du Comité RÉGAL+. Sur plusieurs territoires de MRC, les personnes dans le besoin n'ont pas accès à de l'aide alimentaire dans la communauté. Ce phénomène est particulièrement présent dans les MRC de grandes superficies où les densités de population sont faibles. Cette situation pose un problème de transport et de desserte des clientèles vulnérables (Entrevue 1). Il y aurait un déséquilibre entre les efforts déployés régionalement (captation des

ressources) et le besoin de soutenir les organismes locaux qui distribuent l'aide alimentaire et développent des mesures alternatives d'aide alimentaire (Entrevue 2).

Pour ce représentant de table locale, les capacités des organismes à transporter, conserver, transformer et redistribuer étant limitées, il y a ici un lien direct entre ces capacités et les quantités de nourriture disponibles dans le système de l'aide alimentaire.

Au niveau de l'approvisionnement, je te dirais qu'avec Moisson ça va quand même assez bien. C'est sûr que nos critères sont un peu ..., tu sais ils suivent pas mal les critères qui ont été développés par Moisson, pour déterminer l'admissibilité. C'est juste que nos critères sont, sont assez serrés dans le sens que si on les mettait un petit peu plus louses, on desservirait la MRC au complet et on n'aurait pas assez de bouffe. (Entrevue 1)

Donc, malgré le fait qu'il y aurait des denrées disponibles à la récupération en plus grande quantité, le système d'aide alimentaire dans les communautés est incapable de gérer ces surplus dans l'état actuel des choses. En référence à l'extrait de l'Entrevue 1 plus haut; c'est dans ce sens que doit être lu le caractère restrictif de l'accessibilité à l'aide alimentaire dans les communautés. Les organismes de distribution de l'aide alimentaire sont les derniers maillons d'une chaîne d'opérations qui vise à rendre des denrées disponibles pour soutenir les personnes en situation d'insécurité alimentaire. Le rapport d'évaluation de la firme JFL Consultants (2013) ainsi que plusieurs témoignages le confirment : il y a plus de disponibilité de denrées que de capacités à les transporter, à les gérer et à les redistribuer. Pour ce professionnel de l'accompagnement, il y a un besoin d'investir au niveau local en soutien aux organismes de l'aide alimentaire :

Il y a toujours une tendance à ..., on a regardé beaucoup le régional puis on descend moins au local, là. Ça fait que, c'est vraiment ça la priorité, cette année (2018) : essayer de faire descendre le plus d'argent possible au niveau local parce que c'est là que ça se passe, là, dans des actions structurantes, là, principalement, mais, aussi, en soutien direct, là. (Entrevue 2)

Finalement, outre les enjeux de transport et de desserte, il y a celui de l'essoufflement des organisations dans la mise en œuvre des services jugés essentiels par les acteurs de l'aide alimentaire dans les communautés. Il y aurait un parallèle à faire

entre la vulnérabilité des clientèles et celle des organismes qui tentent de leur venir en aide. Pour ce représentant de table de concertation locale :

Ici, les employés sont encore au salaire minimum après quatre à cinq ans de travail, ils travaillent fort, ce sont vraiment des employés dévoués, même si on a des bénévoles aussi (...) il y a un essoufflement des employés réguliers qui sont quand même le pilier de ces entreprises-là, de ces organismes alors, c'est ça, il y a un épuisement à ce niveau-là. (Entrevue 1)

On voit ici l'incompréhension d'un représentant de concertation locale face au peu de ressources financières accordées à la mission de base des organismes ou des comités alimentaires qui font la distribution de nourriture dans les communautés.

Je ne comprends pas, je comprends pas, je comprends pas, je comprends pas que (...) les comptoirs alimentaires ici (...) n'aient pas des montants de base pour un service qui répond aux besoins les plus basiques pour que les personnes restent en vie et qu'elles soient nourries correctement; les enfants aussi qu'ils soient nourris correctement avec une variété et une diversité suffisante pour qu'ils puissent se développer, et puis, peut-être là, quand tu es bien nourri, tu es plus en santé, c'est plus facile de se réintégrer dans la société ... (Entrevue 8)

Nous pourrions conclure ici par le constat que les organismes d'aide alimentaire dans les communautés pourraient offrir plus de denrées aux personnes dans le besoin s'ils avaient plus d'infrastructures de transformation et de conservation, de ressources financières et humaines pour le faire.

Chapitre 7 : Discussion

Chapitre 7 : Discussion

Notre étude a relaté un cas de concertation intersectorielle en sécurité alimentaire. Nous avons identifié et caractérisé certains des actants qui ont été impliqués dans les quatre moments de la conduite du changement pour mieux se concerter en sécurité alimentaire sur le territoire des Laurentides. Cette conduite de changement a nécessité la formation d'alliances formelles et informelles pour aboutir à l'innovation sociale Concertation intersectorielle RÉGAL+. Cet aboutissement a signifié plusieurs formes d'accords négociés et soutenus par le travail conjugué de plusieurs organisations qui se sont enrôlées dans le projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire* (2012).

Le déploiement de ce projet nous amène à constater que l'augmentation en quantité et en qualité de denrées redistribuées par le système d'aide alimentaire dans les communautés est tributaire des capacités des organismes et des comités alimentaires de transporter, conserver, transformer et distribuer les denrées récupérées. La recherche de financement demeure une problématique génératrice de controverses et de compromis entre les différents acteurs impliqués dans le processus.

Notre cadre théorique reconnaît que le processus de mise en réseau d'actants autour d'une innovation sociale est tributaire de son traducteur. Dans notre cas, ce processus découle d'événements structurants liés au financement de projets. Ainsi, le financement du projet *S'entraider et outiller pour mieux manger 2010*, suivi du dépôt en 2012, et du financement en 2013, du projet *Le goût de la concertation en sécurité alimentaire* sont les actants qui traduisent la mise en réseau intersectorielle d'actants qui a permis la mise en place du mécanisme de concertation intersectorielle territoriale autour de la thématique sécurité alimentaire.

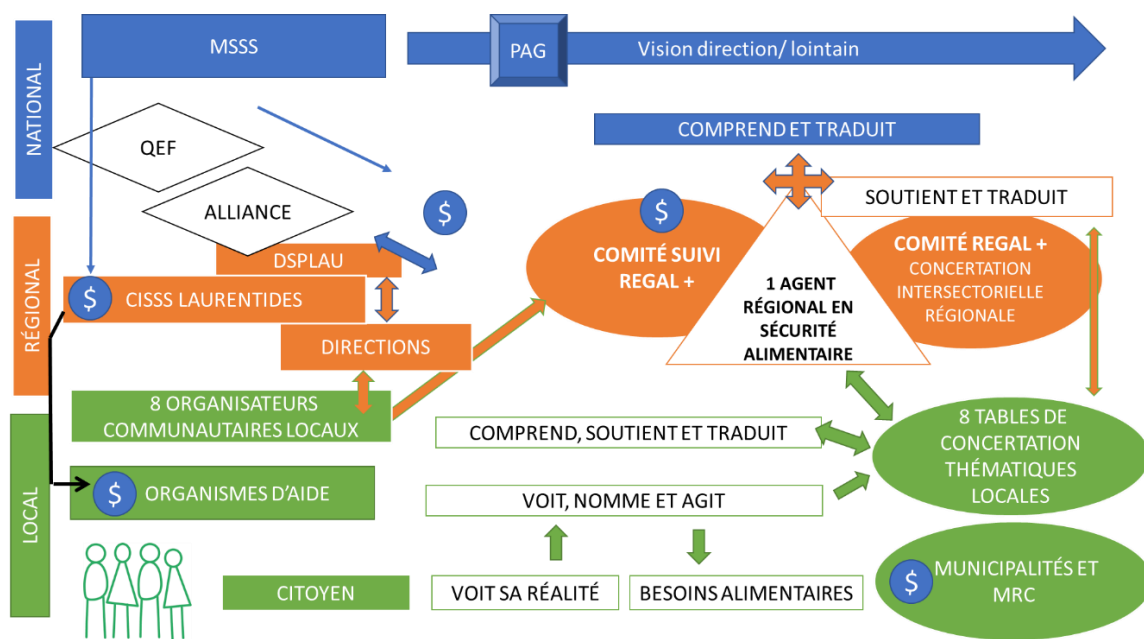
Le processus de traduction s'est donc articulé dans le cadre d'appels de projets et a été soutenu par les acteurs de la santé publique et du réseau de la santé et des services sociaux. Cette intervention en santé publique s'inscrit dans ses fonctions essentielles de promotion de la santé et du bien-être par le développement d'environnements favorables à la santé. Elle s'est appuyée sur des politiques et des programmes qui ont des effets sur les déterminants de la santé, dont les déterminants reliés à l'insécurité/sécurité alimentaire. La structure de gouvernance de la concertation régionale en sécurité alimentaire RÉGAL+ a été soutenue financièrement dans le cadre de stratégies de lutte à la pauvreté (action intersectorielle et sécurité alimentaire) et de mise en place d'environnements favorables à la santé (PAG, Prendre soin de notre monde et plus récemment la Stratégie bioalimentaire), ciblant les saines habitudes de vie en matière de saine alimentation et mode de vie physiquement actif dans des systèmes alimentaires de proximité.

La concertation RÉGAL+ s'inscrit dans le registre des pratiques innovantes en sécurité alimentaire. Elle vient agir sur le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire de façon structurelle. Nous avons qualifié le réseau d'aide alimentaire de déterminant de la sécurité alimentaire, considérant qu'il contribue à créer plus de sécurité alimentaire pour les personnes en état d'insécurité alimentaire. Ce déterminant approvisionne des organismes en denrées, distribue et donne accès à des aliments aux personnes pauvres dans les communautés. En fait, la concertation RÉGAL+ fait partie des actions intersectorielles favorisant la santé et le bien-être qui cherchent à renforcer le potentiel des personnes et des acteurs impliqués. Globalement, elle relève des stratégies de soutien en développement des communautés. Cette action communautaire en alimentation (ACA) agit sur les déterminants micro-environnementaux et macro-environnementaux de la sécurité alimentaire. Ses effets structurent tant localement que régionalement les actions du système de soutien alimentaire dans les Laurentides.

Le désir d'innover repose ici sur un constat du besoin d'augmenter en qualité et en quantité l'apport d'aliments sains distribués par le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire, représenté dans notre étude par le Collectif 1 *Réseau d'aide*

alimentaire dans les Laurentides. Au niveau de l'appareil d'État, le point d'entrée sectoriel des différents acteurs publics interpellés par l'insécurité/sécurité alimentaire influence les modes de réponse préconisés dans leurs champs d'action respectifs. Ces acteurs sont ici rassemblés sous l'Alliance régionale pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides. Dans le schéma qui suit, nous avons modélisé notre compréhension de la mise en réseau d'acteurs de la sécurité alimentaire dans la structure de gouvernance du RÉGAL+, où nous définissons le rôle de l'Agent régional en sécurité alimentaire en tant que traducteur intersectoriel et interniveau. Dans ce dialogue, les organismes d'aide alimentaire (dans notre étude le Collectif 1 Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides) se situent au niveau des besoins des citoyens. La traduction de l'insécurité/sécurité auprès des acteurs étatiques passe par la structure de gouvernance du RÉGAL+ qui est représentée dans les conversations intersectorielles par l'Agent régional en sécurité alimentaire. C'est par la création et le placement d'intermédiaires que la traduction entre les niveaux s'exerce.

Figure 11 : RÉGAL+ traducteur intersectoriel de l'insécurité alimentaire sur le territoire des Laurentides



Les effets de la mise en réseau d'actions intersecteurs permettent d'élargir la gamme d'interventions en insécurité/sécurité alimentaire à d'autres déterminants à l'extérieur du déterminant réseau d'aide alimentaire et d'agir sur les systèmes. Dès 2006, le MSSS avait proposé d'agir sur le système agroalimentaire dans le développement d'environnements favorables aux saines habitudes de vie (MSSS, 2006). Au niveau de l'action gouvernementale, il est question de la fonction sociale des activités agricoles et agroalimentaires. Lorsqu'abordé dans une optique de santé publique, le développement d'un système agroalimentaire durable vise ultimement la disponibilité et l'accessibilité physique et économique pour tous à des denrées de qualité (MAPAQ, 2018). L'extrait d'entrevue qui suit nous confirme les projections qui viendront influencer la trajectoire des actions futures en matière de problématisation de l'insécurité/sécurité alimentaire. Nous pouvons penser dès lors que les conversations intersecteurs se poursuivront, d'où l'importance de maintenir l'autonomie du modèle de concertation du RÉGAL+ comme l'ont en effet souligné plusieurs des porte-paroles interviewés dans le cadre de notre étude.

C'est super important et puis, c'est dans ce sens que l'Alliance avait commencé à définir avec le comité [suivi] RÉGAL+, le mandat [de l'Agent régional en sécurité alimentaire] dans les dernières années pour le développement de systèmes alimentaires de proximité; vraiment amener les intervenants autant des tables en sécurité alimentaire que les plans de gestion de matières résiduelles que des plans de développement de la zone agricole à dire : « Bien, quand il y a un intérêt qui est manifesté, est-ce que cela ne serait pas intéressant de tout le monde se mettre ensemble et puis de regarder nos ondes de convergence et puis de voir c'est quoi le plus petit pas possible qu'on pourrait faire ensemble pour commencer à construire quelque chose de plus, d'encore plus collectif? ». (Entrevue 10)

Conséquemment, il sera inévitable pour la suite des actions collectives en sécurité alimentaire de suivre cette trajectoire d'actions à l'extérieur du déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire. Lorsqu'envisagées en matière de droit à l'alimentation, les interventions pour contrer l'insécurité alimentaire se placent dans le système alimentaire et visent un accès physique et économique à une saine alimentation.

Option consommateurs croit que le système alimentaire canadien doit se transformer afin de mieux répondre aux exigences des Canadiens en matière d'accès à une alimentation saine et abordable. Il est temps de se diriger vers des systèmes

alimentaires qui, de par leur fonctionnement, reconnaissent le droit à l'alimentation. [...] dans l'élaboration de politiques publiques en matière de santé et de lutte à la pauvreté, le Canada se dotera d'une nouvelle vision qui remettra le citoyen au cœur des préoccupations et protégera son droit à l'alimentation. (Option consommateurs, 2014, p. 8)

En 2015, l'étude de Parent sur la participation de la santé publique à la sécurité alimentaire au Québec avait mis en lumière le fait que la contribution des acteurs de la santé publique s'était concentrée autour d'interventions ciblées majoritairement vers des réseaux d'aide alimentaire. La chercheuse avait constaté que la majorité des interventions en santé publique avaient plutôt contribué à des actions qui soutiennent l'individu par le don de nourriture (actions micro-environnementales) « dans une perspective de dépannage alimentaire, de développement des compétences et de réseautage » (Parent, 2015, p. 57).

La trajectoire actuelle de la création de la sécurité alimentaire se problématise dans la captation des ressources qui veulent agir sur les déterminants de la sécurité alimentaire externes au déterminant réseau d'aide alimentaire, soit le système agroalimentaire, l'approvisionnement alimentaire et l'accessibilité aux aliments, ainsi que les déterminants économiques et sociaux. C'est dans ce contexte que notre étude tend à démontrer que cette trajectoire conduit à créer des tensions liées au manque d'infrastructures, de ressources financières et humaines dans le système d'aide alimentaire dans les communautés. Lorsqu'il est question de gérer, conserver et redistribuer et/ou vendre à prix modiques aux personnes en situation d'insécurité alimentaire les quantités de denrées disponibles et gaspillées par le système agroalimentaire, nous pouvons souligner l'inadéquation entre la demande et les capacités des organismes d'aide alimentaire dans les communautés à prendre en charge cette responsabilité sociale dans un système économique qui crée la pauvreté. Pour Parent (2015), la formulation de la problématique de l'insécurité alimentaire doit reposer sur les déterminants structuraux du phénomène, déterminants qui influencent l'accès et le droit à l'alimentation. Dans ce contexte, les actions prioritaires devraient s'articuler autour de quatre pistes: « 1) agir sur les déterminants économiques et sociaux de la sécurité alimentaire, 2) agir sur le système

agroalimentaire, 3) soutenir le réseau d'aide alimentaire, 4) revoir l'action de santé publique (Parent, 2015, p. 6) L'insécurité alimentaire est une question de revenu insuffisant pour se « procurer de façon socialement acceptable l'apport nutritionnel nécessaire pour bien vivre et se développer (Parent & Martorell, 2019). Alors que les moyens financiers sont souvent limités, les organismes responsables de soutenir tout le système actuel de récupération et de redistribution sont autant affligé de pauvreté que les citoyens qu'ils desservent. Dans le contexte actuel de développement d'action communautaires macro-environnementales en sécurité alimentaire, il sera intéressant d'observer si la captation des ressources vers les autres déterminants de la sécurité alimentaire viendra aider les personnes qui, malgré leur situation d'insécurité alimentaire, n'ont pas recours au système d'aide alimentaire dans les communautés.

Conclusion

Conclusion

Le processus qui a mené à la fondation de la concertation en sécurité alimentaire RÉGAL+ résulte de la mise en lien de l'insécurité alimentaire avec des acteurs de secteurs multiples détenant chacun leur mission, leur cadre de référence (lois, réglementations, etc.) et leurs programmes spécifiques (Divay et al., 2013), mais étant animés d'une volonté commune d'augmenter la sécurité alimentaire. Notre étude de cas permet une meilleure compréhension du construit autour de l'insécurité/sécurité alimentaire à partir du déterminant réseau d'aide alimentaire. Nous pouvons constater que l'insécurité alimentaire et son pendant (qui est la sécurité alimentaire) sont devenus des concepts polysémiques influencés par les tendances actuelles écologiques et en saines habitudes de vie au point où leurs sens premiers en sont dévalués. En fait, le sens premier du concept relié à l'insécurité alimentaire, soit l'existence des inégalités sociales, semble évacué du discours actuel.

Le concept d'insécurité alimentaire (pour lequel la réponse est de créer la sécurité alimentaire) est à l'origine un concept homogène relié à la pauvreté et au manque de ressources financières pour se nourrir et pour lequel la réponse était l'aide alimentaire par le don et la charité. L'insécurité alimentaire veut aussi s'inscrire dans la trajectoire de lutte à la pauvreté. Elle réclame des stratégies d'actions qui visent des changements systémiques en matière de mesures fiscales pour améliorer les revenus des ménages, d'inclusion et de justice sociale, de droit à l'alimentation, de politiques publiques, de revenu minimum garanti... Paré (2012) nomme le besoin d'intervenir sur les causes structurelles de l'insécurité alimentaire qui sont de nature politique et économique et sur lesquelles l'État a le pouvoir d'agir. Pour Les diététiciens du Canada, l'enjeu du revenu devient incontournable pour contrer l'insécurité alimentaire :

L'élimination de l'insécurité alimentaire des ménages exige de fournir un revenu adéquat et suffisant à tous les ménages afin qu'ils puissent payer leur logement, leur nourriture et les autres dépenses de la vie courante. Les politiques gouvernementales peuvent favoriser la sécurité du revenu grâce à des garanties d'un revenu de base, des politiques en matière d'emploi, des transferts de revenu et des subventions à caractère fiscal, des exemptions et des crédits. Le montant versé pour l'aide sociale et les prestations d'invalidité doit fournir un revenu suffisant pour combler les besoins de base, y compris la nourriture et les coûts supplémentaires des régimes alimentaires prescrits. (Les diététiciens du Canada, 2016, p.6)

Le RÉGAL+ est en quelque sorte devenu le porteur de l'insécurité alimentaire à partir du déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire et en soutien à celui-ci. L'Agent régional en sécurité alimentaire est le traducteur intersectoriel entre le local et le régional; le traducteur des besoins du système d'aide alimentaire dans la reconfiguration de la captation des ressources vers d'autres déterminants de la sécurité alimentaire. En fait, la concertation RÉGAL+ est devenue la voix pour la sécurité alimentaire dans les Laurentides et est interpellée par plusieurs secteurs et paliers (Entrevues 4 & 9).

Il y a actuellement une certaine distanciation, voire une dissonance, entre les organisations locales et régionales intersectorielles, où les organismes qui sont au bout du système de distribution de l'aide alimentaire (services directs aux personnes pauvres dans les localités, soit le déterminant réseau d'aide alimentaire qui est le Collectif 1 de notre étude) s'estiment peu ou pas financés. Nous avons repéré ici une controverse permanente entre **des orientations différentes quant à la trajectoire de l'insécurité/sécurité alimentaire** dans le développement de mesures alternatives au don de nourriture, mais aussi des actions sur les autres déterminants de la sécurité alimentaire dans le cadre du développement d'environnements favorables à la santé (saines habitudes de vie, universalisme proportionné de la stratégie *Prendre soin de notre monde*, etc.).

En contexte de pauvreté, les besoins alimentaires des citoyens en situation d'insécurité alimentaire peuvent être soulagés à court et moyen terme par le don de nourriture. Lorsque nous constatons que les capacités de distribution de l'aide alimentaire

dans les communautés locales reposent encore aujourd'hui sur des organisations bénévoles vieillissantes peu financées qui ne peuvent pas se développer au-delà des activités qu'elles soutiennent souvent à bout de bras ; nous sommes préoccupés par les besoins alimentaires des populations pauvres et appauvries dans le contexte de la pandémie qui s'étire en 2021. Ici un représentant de table locale, membre du Comité RÉGAL+ en témoignait en 2019 amplement :

... ils sont 100 % bénévoles, un moment donné il y a des limites à ce qu'ils peuvent faire, ils passent déjà plusieurs heures chaque semaine de l'année là (en riant) alors qu'il faudrait qu'ils mettent encore plus d'heures pour développer leur organisme... (Entrevue 8)

L'actant financement (RT captation des ressources) dans la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire témoigne d'une reproblématisation de la sécurité alimentaire à travers les demandes de subvention. Nous pouvons identifier que cet actant (financement), veut soutenir le collectif *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides* à accroître ses capacités d'agir dans le but d'accroître (sur le territoire des Laurentides) l'accessibilité physique et économique à des aliments sains et nutritifs pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire. La captation de ressources pour des actions destinées vers d'autres déterminants de la sécurité alimentaire morcelle actuellement le financement dans ce système d'aide où les ressources financières font défaut dans le maillon le plus faible du système d'aide alimentaire dans les communautés. La mise en réseau et le soutien du RÉGAL+ représentent une voix crédible qui traduit, auprès des bailleurs de fonds, la réalité actuelle et les enjeux du système d'aide alimentaire dans les communautés définies dans la présente étude comme le déterminant de la sécurité alimentaire réseau d'aide alimentaire et réunis dans le Collectif 1 *Réseau d'aide alimentaire dans les Laurentides*.

Nous espérons, en terminant, que l'augmentation en force des besoins d'aide alimentaire déclenchée depuis le printemps 2020 viendra mettre en lumière les enjeux du système d'aide alimentaire dans les communautés. Les organismes et regroupements qui soutiennent les populations dans le besoin pourraient bénéficier de soutien financier accru

et permanent. L'Agent régional en sécurité alimentaire du RÉGAL+ est et sera amené à jouer son rôle de traducteur de l'insécurité alimentaire de manière prépondérante et déterminante dans la suite des choses, c'est certain.

Références

Références

- Agence de la santé publique du Canada (ASPC) (2012). *Prévention des maladies chroniques : Guide d'évaluation des résultats des actions communautaires en alimentation*. Division des interventions liées aux maladies chroniques. Préparé par Taylor Newberry Consulting. Repéré à http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/aspc-phac/HP35-36-2012-fra.pdf
- Akrich, M., Callon, M. & Latour, B. (1988). À quoi tient le succès des innovations? 1 : L'art de l'intéressement; 2 : Le choix des porte-paroles. Gérer et comprendre. *Les Annales des Mines*, 4-17 & 14-29. Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00081741>.
- Alliance pour des environnements favorables aux saines habitudes de vie des Laurentides (Alliance) (2020). *Mission de l'Alliance*. Repéré à <https://www.allianceshv.com/mission>.
- Assemblée nationale du Québec (2002). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Repéré à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2002C61F.PDF>.
- Banques alimentaires du Québec (Les) (BAQ) 2020. *Membres du réseau*. Repéré à <https://www.banquesalimentaires.org/nos-actions/notre-reseau/membres-du-reseau/>
- Battams, N. (2017). Quand le garde-manger est vide : insécurité alimentaire et santé publique. Institut Vanier de la famille. *Transition*, 43 (2), 17. Repéré à <https://institutvanier.ca/insecurite-alimentaire-sante-publique-canada/>.
- Bilodeau A. (2006). *Évaluation de la planification du Programme de subventions en sécurité alimentaire*. Repéré à https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/2-89494-493-4.pdf.
- Bilodeau A. & Potvin L. (2016). Unpacking complexity in public health interventions with the Actor-Network Theory. *Health Promotion International*, 1–9. doi : 10.1093/heapro/daw062.

- Blanchet, C., Hamel, D. & Maisonneuve, C. (2014). L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012. *Institut national de santé publique du Québec, Surveillance des habitudes de vie*, 4. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1858_Insecurite_Alimentaire_Quebecois.pdf.
- Callon M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'année sociologique*, 169-207. Repéré à https://yannickprimel.files.wordpress.com/2014/07/mcallon_la-domestication-des-coquilles-saint-jacques-et-des-marins-pêcheurs-dans-la-baie-de-saint-brieuc_1986.pdf.
- Callon M. & Ferrary M. (2006). Les réseaux sociaux à l'aune de la théorie de l'acteur-réseau, *Sociologies pratiques*, 2 (13), 37-44. doi : 10.3917/sopr.013.0037.
- Centraide Laurentides (2013). *Rapport annuel 2013*, p.8.
- Centraide Laurentides (2020a). *Historique*. Repéré à <https://www.centraidelaurentides.org/historique/>.
- Centraide Laurentides (2020b). François Chaput. *La chronique des 50 ans de Centraide Laurentides*. Repéré à https://www.centraidelaurentides.org/pdf/Chronique50e_08_COFF.pdf.
- Centraide Laurentides (2020c). Claude Beaulieu. *La chronique des 50 ans de Centraide Laurentides*. Repéré à https://www.centraidelaurentides.org/pdf/Chronique50e_10_COFF.pdf.
- Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé (2009). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* (L.R.Q., chapitre 1-7); historique. Repéré à <https://www.ccnpps.ca/docs/Loi112HistoriqueFR.pdf>.
- Centre intégré de Santé et des Services sociaux des Laurentides (2016a). Cadre de référence en organisation communautaire : CISSS des Laurentides. *Direction adjointe relations à la communauté et organisation communautaire. Cadre de référence en organisation communautaire*, 1-20. Repéré à http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/A_propos_de_nous/Organisation_communautaire/CREF_2016-12-05_Cadre_de_reference_en_organisation_communautaire.pdf.
- Centre intégré de Santé et des Services sociaux des Laurentides (2016b). Plan d'action régional de santé publique 2016-2020 : Tous ensemble près de vous pour la santé de tous. *Direction de santé publique du Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides*, 1-71. Repéré à

http://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_laurentides/A_propos_de_nous/Documentation/Plan_d_action_DSPub/PL_2018-04-06_Plan_d_action_regional_2016-2020.pdf.

- Centre intégré de Santé et des Services sociaux des Laurentides (2017). Appel de projets. *Ententes pour activités spécifiques dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) volet sécurité alimentaire*. 6p. [Devis].
- Côté, C. & Lorange-Millette, J. (2016). Les fondements de la connaissance. Dans Gauthier, B. & Bourgeois, I. (Éds Presse de l'Université du Québec), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e éd., pp. 21-50). ISBN : 978-2-7605-4396-6.
- Comité de la sécurité alimentaire mondiale (2012). S'entendre sur la terminologie, Sécurité alimentaire, Sécurité nutritionnelle, Sécurité alimentaire et nutrition, Sécurité alimentaire et nutritionnelle. *CFS 2012/39/4*, 1-17. Repéré à <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/MD776F.pdf>.
- Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL) (2012). *Formulaire demande de financement Projet PAGSIS 2012-2015. Le goût de la concertation en sécurité alimentaire*. [Document inédit].
- Deschenaux, F., Bourbon, S. & Baribeau, C. (2005). Introduction à l'analyse qualitative informatisée à l'aide du logiciel QSR Nvivo 2.0. *Les cahiers pédagogiques de l'Association pour la recherche qualitative*. ISBN 2-9809005-0-8.
- Divay, G., Belley, S. & Prémont, M.-C. (2013). Introduction : Présentation du thème et des contributions à ce numéro spécial : La collaboration intersectorielle : spécificités, questionnements et perspectives. *La Revue de l'innovation : La Revue de l'innovation dans le secteur public*, 18(2), article 1. Repéré à http://www.innovation.cc/francais/peer-reviewed/2013_18_2_1_dicay_intro-collaborate-intersect.pdf.
- Drevet B. (2014). Étude du rôle des objets au cours du processus d'instrumentation des activités publiques. *Comptabilité - Contrôle - Audit 2014/1 (Tome 20)*, 43-66. doi : 10.3917/cca.201.0043.
- Équiterre (2005). Document de référence, Système alimentaire et sécurité alimentaire : comprendre et agir. *Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, Montréal*. 1-26. Repéré à <http://www.equiterre.org/sites/fichiers/systeme-securite-alimentaire.pdf>.
- Forget, A. (2016). La Modélisation. Dans Gauthier, B., Bourgeois, I. (Éds Presse de l'Université du Québec), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e éd., pp. 129-157) ISBN : 978-2-7605-4396-6.

- Fortin, M.-F. & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e éd.). Montréal, QC : Chenelière éducation.
- Fréchette, L. (2000). *Entraide et services de proximité : l'expérience des cuisines collectives*. Presses de l'Université du Québec, 1-21. Repéré à <https://www.puq.ca/catalogue/livres/entraide-services-proximite-80.html>.
- Gauthier, B. (2016). La structure de la preuve. Dans Gauthier, B. & Bourgeois, I. (Éds Presse de l'Université du Québec), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6^e éd., pp. 21-50). ISBN : 978-2-7605-4396-6.
- Gouvernement du Canada (2020). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada : Survol*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/aliments-nutrition/surveillance-aliments-nutrition/sondages-sante-nutrition/enquete-sante-collectivites-canadiennes-escc/insecurite-alimentaire-menages-canada-survol.html>.
- Guay, P., Lepage, C & Morrow, C. (2013). Portrait du réseau d'aide alimentaire de la région de la Capitale-Nationale 2009-2010, *Direction régionale de santé publique. Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale*, 5-22. Repéré à <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2319204>.
- Laverdure, G. (1995). Du dépannage à la justice sociale : Un parti pris pour les exclus. Fides (Éd. de la collection), *Collection Cahiers d'études pastorales : 17*, 15-29. ISBN 2-7621-1858-1.
- Leblanc-Laurendeau, O. (2020). COVID-19, insécurité alimentaire et problèmes connexes. Bibliothèque du Parlement. *Notes de la Colline*. Repéré à <https://notesdelacolline.ca/2020/04/17/covid-19-insecurite-alimentaire-et-problemes-connexes/>.
- Les diététiciens du Canada (2016). Sommaire. *Aborder l'insécurité alimentaire des ménages au Canada : énoncé de position et recommandations*. Repéré à <https://www.dietitians.ca/DietitiansOfCanada/media/Documents/Resources/HFI-Executive-Summary-DC-FRE.pdf?ext=.pdf>.
- Lussier, K. & Hudon, M.-C. (2012). État et enjeux prioritaires pour le développement social dans les Laurentides. Rapport sur les résultats de la recherche-action. Rapport final. *Coopérative Niska*, 1-15, 72-97. Repéré à http://crdsl.com/images/niska/CRDSL_Rapport_Final_DS_Laurentides_26octobre_2012_Couleur.pdf.
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2014). L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012. *Surveillance*

des habitudes de vie, 4, 1-12. Repéré à www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1858_Insecurite_Alimentaire_Quebecois.pdf.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2020a). *Surveillance des inégalités de santé*. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/analyses-de-l-etat-de-sante-de-la-population/surveillance-des-inegalites-sociales-de-sante>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) (2020b). *COVID-19 – Pandémie et insécurité alimentaire : Sondages sur les attitudes et comportements de la population québécoise*, 1-6. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3027-sondage-pandemie-insecurite-alimentaire-covid19.pdf>.

JFL Consultants (2011). *Rapport d'étape : Évaluation d'implantation du projet : S'entraider et outiller pour mieux manger*. [Document inédit]

JFL Consultants (2013). *Étude de cas, Rapport général d'évaluation, Pour le projet RÉGAL*. [Document inédit]

JFL Consultants (2018). *Rapport d'évaluation final, Projet REGAL +*. [Document inédit]

Latour B. (2006). *Le prince : machines et machinations : Textes fondateurs* [en ligne]. Paris : Presses des Mines, 87-107. Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pressesmines/1194>. ISBN : 9782356710239. doi: <https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.1194>.

Le Bodo, Y., Blouin, C., Dumas, N., De Wals, P. & Laguë, J. (2016). COMMENT FAIRE MIEUX? L'Expérience québécoise en promotion des saines habitudes de vie et en prévention de l'obésité. Québec, *Plateforme d'évaluation en prévention de l'obésité (PEPO) et Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)*, 1-380. Repéré à : https://iucpq.qc.ca/sites/default/files/pepo-inspq_comment-faire-mieux_livre_4_avril_2016.pdf.

Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation (MAPAQ) (2018). *Politique bioalimentaire 2018-2025, Alimenter notre monde*. Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation. ISBN 978-2-550-80804-6. Repéré à https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1549643501.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) (2010). *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015, Le Québec mobilisé contre la pauvreté*. Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. ISBN 978-2-550-58857-3. Repéré à

https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_Plan_de_lutte_2010-2015.pdf.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2006). Investir pour l'avenir : Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids : 2006-2012. *Service de la promotion des saines habitudes de vie*, 1-49. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-289-08W.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2008). Programme national de santé publique 2003-2012 - Mise à jour 2008. *Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. 1-101. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000916/>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2008). Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire : Mise à jour 2008. *Direction générale de santé, Service de promotion des saines habitudes de vie*, 1-39. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-208-01.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2008). Programme national de santé publique 2003-2013 (mise à jour 2008), *Direction générale de la santé publique*, ISBN 978-2-550-52819-7.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2013). Évaluation de l'implantation du Plan gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 : Investir pour l'avenir : Rapport synthèse, 1-41. *La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. ISBN : 978-2-550-65974-7 Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-289-02W.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2015). Programme national de santé publique 2015-2025 : Pour améliorer la santé de la population du Québec, 1-88. *La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. ISBN : 978-2-550-73813-8 Repéré à : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) (2016). Politique gouvernementale de prévention en santé : Un projet d'envergure pour améliorer la santé et la qualité de vie de la population, 1-112. *La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux*. ISBN : 978-2-550-75191-5. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2016/16-297-08W.pdf>.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) (2017). Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire, Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

ISBN : 978-2-550-80111-5 (PDF) *Direction des communications Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale*. ISBN : 978-2-550-80111-5. Repéré à https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf

Moisson Laurentides (2010). S'entraider et outiller pour mieux manger. *Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie : Formulaire pour le dépôt d'un projet régional*, 1. Repéré à <https://www.moissonlaurentides.org/outils/affiche.pdf>.

Moisson Laurentides banque alimentaire (2016). *Rapport d'activité 2015-2016*, 1-36. Repéré à : <http://www.moissonlaurentides.org/documents-publications/bilan-annuel.pdf>.

Moisson Laurentides banque alimentaire (2019). *Rapport d'activité 2018-2019*, 1-36. Repéré à : <https://www.moissonlaurentides.org/documents-publications/bilan-annuel.pdf>.

Mukamurera, J., Lacourse, F. & Couturier Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : Pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138. Repéré à <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/Revue.html>.

Organisation des Nations Unies (1974). *Déclaration universelle pour l'élimination définitive de la faim et de la malnutrition*. Repéré à <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/EradicationOfHungerAndMalnutrition.aspx>

Organisation mondiale de la Santé-Europe (1986). Charte d'Ottawa. *Promotion de la santé*. 1-6. Repéré à http://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf.

Parent, A-A. (2015). *Portrait de la contribution de la santé publique à la sécurité alimentaire*. Rapport de recherche. Québec, QC : *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale*.

Parent, A-A. & Bourque, D. (2016). La contribution des travailleurs sociaux à la réduction des inégalités sociales de santé. *Intervention*, numéro 143, 5-14. Repéré à https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2016/02/intervention_143_la_contribution_des_ts.pdf

Parent, A.-A. & Martorell, H. (2019). Pour revoir l'action des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux dans le domaine de la sécurité alimentaire. *Canadian Social*

- Work Review /Revue canadienne de service social*, 36(2), 49–70. Repéré à <https://doi.org/10.7202/1068548ar>
- Parent, G. (2012). Droit économique et sécurité alimentaire : un couple mal assorti? *Revue internationale de droit économique* 2012/4 (t. XXVI), 15-19. doi : 10.3917/ride.258.0015.
- Perez Isaza, E. J. (2015). *L'accès aux ressources alimentaires : Facteurs prédictifs de l'insécurité alimentaire sévère parmi les ménages bénéficiaires des programmes communautaires en sécurité alimentaire à Montréal*. [Mémoire inédit]. Département de médecine sociale et préventive, École de santé publique.
- Potvin, L., Bilodeau, A., Lefebvre, C. & Galarneau, M. (2017). *La production des effets de l'action intersectorielle locale sur les milieux de vie : le cas de la Table de développement social de Pointe-aux-Trembles à Montréal*. [Rapport de recherche]. Centre de recherche Léa-Roback.
- Racine, S. (2003). *De la pauvreté à la sécurité alimentaire. Analyse d'un glissement épistémologique et sémantique sociosanitaire*. [Document inédit]. Université de Montréal (Travail dans le cadre du cours SVS 7000, Programme de doctorat en service social).
- Rastoin, J.-L. & Gherzi, G. (2012). Le système alimentaire mondial: Concepts et méthodes, analyses et dynamiques, Chapitre 6 - Sécurité et politique alimentaires, 407-489. *Versailles : Editions Quæ*. Repéré à https://proxibiblio.uqo.ca:2578/feuilleter.php?ID_ARTICLE=QUAE_RASTO_2010_01_0407.
- Riches, G. (1986). Les banques d'aliments et l'effondrement des garanties minimales de l'assistance sociale au Canada. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (16), 161–170. <https://doi.org/10.7202/1034406ar>
- Regroupement alimentaire Laurentides + (RÉGAL+) (2015). *Mission Historique Règles de fonctionnement*. Conseil régional de développement social des Laurentides, 12 pages. [Document interne].
- Regroupement alimentaire Laurentides + (RÉGAL+) (2016). Plan d'action Regroupement alimentaire des Laurentides + 2014-2019, Conseil régional de développement social des Laurentides, 8 pages. [Document interne].
- Réseau québécois de villes et villages en santé (2014). Les municipalités engagées pour le bien-être de leurs citoyens. *Prendre soin de notre monde* [Brochure], 1-12. Repéré à <http://www.rqvvs.qc.ca/documents/file/insp-brochure12p-mai-2014-lr.pdf>.

- Roy, S.N. (2016). L'étude de cas. Dans Gauthier, B. & Bourgeois, I. (Éds Presse de l'Université du Québec), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e éd., pp. 195-222). ISBN : 978-2-7605-4396-6..
- Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) (2014). Focus sur ma région : Cahier des tabliers 2014 : Laurentides. *Ordre des tabliers 2013-2014*, 1-12. Repéré à <http://www.rccq.org/wp-content/uploads/LAURENTIDES-Cahier-des-tabliers.pdf>.
- Savoie-Zajc, L. (2016). L'entrevue semi-dirigée. Dans Gauthier, B. & Bourgeois, (Éds Presse de l'Université du Québec), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (6e éd., pp. 337-364) ISBN : 978-2-7605-4396-6.
- Statistique Canada (2020). Tableau 13-10-0385-01. Sécurité alimentaire du ménage selon la disposition de vie DOI : <https://doi.org/10.25318/1310038501-fra>. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=1310038501>
- Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain (TCFDSMM) (2012). *Pour un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise* [Mémoire]. Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain, Montréal, Québec.
- Tarasuk V. & Mitchell A. (2020). Household Food Insecurity in Canada, 2017-18. *Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF)*, 1-27. Repéré à: <https://proof.utoronto.ca/resources/proof-annual-reports/household-food-insecurity-in-canada-2017-2018/>.
- Tarasuk, V., Mitchell, A. & Dachner, N. (2013). Household Food Insecurity in Canada, 2013. *Toronto: Research to identify policy options to reduce food insecurity (PROOF)*, 1-25. Repéré à <https://proof.utoronto.ca/resources/proof-annual-reports/annual-report-2013/>.
- Tarasuk, V., Cheng, J., de Oliveira, C., Dachner, N., Gundersen, C. & Kurdyak, P. (2015). Association between household food insecurity and annual health care costs. *CMAJ*, 187(14). doi: 10.1503/cmaj.150234.
- Table de coordination nationale de santé publique (TCNSP) (2016). La démarche Prendre soin de notre monde, 1-39. Repéré à <http://prendresoindenotremonde.com/wp-content/uploads/2016/02/prendre-soin-de-notre-monde-la-demarche.pdf>.
- Tircher P. (2020). Évolution des profils des bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec. *Montréal, Observatoire québécois des inégalités*, 1-25. Repéré à <https://www.banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2020/03/%C3%89volution-des-profils-des-b%C3%A9n%C3%A9ficiaires-des-Banques-alimentaires-du-Qu%C3%A9bec.pdf>.

Walsh I. & Renaud A. (2010). La théorie de la traduction revisitée ou la conduite du changement traduit. Application à un cas de fusion-acquisition nécessitant un changement de Système d'Information. *Management & Avenir* 2010/9, 39, 283-302. doi : 10.3917/mav.039.0283.

APPENDICE A

**TABLEAU 11 : ÉTAT DE LA POPULATION DES MRC QUI RÉSIDE DANS LES
SECTEURS AYANT LES CONDITIONS DE VIE LES PLUS DÉFAVORABLES
MATÉRIELLEMENT DANS LA RÉGION DES LAURENTIDES**

Indice de défavorisation matérielle et sociale 2016
Calcul selon la méthode du MESS

En vue de soutenir les décisions dans la répartition de l'allocation des ressources entre les MRC et suite à la demande du directeur du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, un calcul a été effectué à partir des données de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) de 2016 selon une méthode déjà utilisée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

Population des MRC résidant dans les secteurs ayant les conditions les plus défavorables matériellement de la région des Laurentides, 2016

Territoire	Population totale résidant dans un secteur avec indice de défavorisation	Population vivant dans les secteurs à forte concentration de défavorisation matérielle ¹	
		Nombre	Part relative de la MRC par rapport à la région
MRC Deux-Montagnes	97 400	7 577	10,3 %
MRC Thérèse-De Blainville	149 190	6 290	8,5 %
Mirabel	50 510	405	0,5 %
MRC la Rivière-du-Nord	121 370	19 457	26,4 %
MRC Argenteuil	31 240	12 507	17,0 %
MRC Les Pays-d'en-Haut	41 000	1 301	1,8 %
MRC Les Laurentides	42 880	7 477	10,2 %
MRC Antoine-Labelle	32 290	18 642	25,3 %
Région des Laurentides	565 860	73 656	100,0 %

¹ Selon la méthode utilisée précédemment par le MESS, ces données font référence aux personnes résidant dans les secteurs les plus défavorisés matériellement de la région des Laurentides (décile le plus défavorisé) et celles vivant dans les secteurs les plus défavorisés à la fois dans les dimensions matérielle (quintile 5) et sociale (quintiles 4 et 5).

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016. Indice calculé par l'Institut national de santé publique du Québec, 2018

APPENDICE B

GRILLE D'ENTREVUE

Grille d'entrevue

Selon un modèle de grille disponible en format MS Word sur le site Web du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (crpspc.qc.ca). Repéré à tdx2_vol_11_outil_grille_entretien_semi-dirige_fr_2011 (2).

Thèmes		Questions
		<p>Question d'ouverture</p> <p>Avant aborder les thèmes de l'entrevue, j'aimerais que vous me parliez un peu du poste que vous occupez _____ (organisation, organisme ou regroupement).</p>
<p>POSITIONNEMENT DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE</p>	<p>1</p>	<p>Comment votre (organisation ou organisme ou regroupement) conçoit-il l'insécurité alimentaire?</p> <p>Quels sont pour vous les enjeux de la sécurité alimentaire actuellement?</p> <p>Quelles sont pour votre (organisation ou organisme ou regroupement) les priorités d'actions régionales ou locales en 2018 pour créer la sécurité alimentaire?</p>
<p>PROBLÉMATISATION</p> <p>Se représenter, influencer</p>	<p>2</p>	<p>Comment votre (organisation ou organisme ou regroupement) a-t-il joint la concertation RÉGAL + ?</p> <p>Qu'est-ce qui a motivé votre (organisation ou organisme ou regroupement) à joindre cette concertation?</p>

Thèmes		Questions
TRAJECTOIRE DE LA SA	5	<p>Trouvez-vous que les termes ont changé pour parler de sécurité alimentaire?</p> <p>Selon vous, de quelle façon les actions collectives en sécurité alimentaire développées sur le territoire des Laurentides aident les personnes vulnérables à sortir de la pauvreté?</p>
MOBILISATION	6	<p>Selon vous, est-ce que le dépôt du projet « Récup-transfo-santé » dans le cadre de l'appel de projets régional du FARR relève de la mise en place de la concertation RÉGAL +?</p> <p>De quelle façon?</p> <p>Que pensez-vous de ce projet?</p> <p>Voyez-vous là une progression pour augmenter la sécurité alimentaire?</p> <p>Qu'est-ce que le RÉGAL + a apporté?</p>
	<p>CLÔTURE</p> <p>Y a-t-il d'autres points que nous n'aurions pas discutés et qui mériteraient d'être abordés?</p>	

APPENDICE C

**DOUZE RÉSULTATS TRANSITOIRES GÉNÉRIQUES DANS LE PROCESSUS DE
PRODUCTION DES EFFETS DE L'ACTION INTERSECTORIELLE LOCALE**

Douze résultats transitoires génériques dans le processus de production des effets de l'action intersectorielle locale (Potvin, Bilodeau, Lefebvre & Garneau (2017), p. 9).

① Création de réseaux : Mise en relation d'acteurs sociaux et d'entités non humaines (connaissances, rapports, politiques, technologies, financement), leur mise en mouvement et leur engagement dans des rôles (à l'issue de négociations) dans un collectif d'action en vue de l'atteinte de finalités.

② Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau : Modes de fonctionnement collectif adoptés et appliqués par un réseau. Ce sont les instruments et les pratiques qui régulent la participation des parties concernées, la légitimité de leurs porte-paroles et le processus décisionnel collectif.

③ Résolution des controverses : Identification et élaboration de solutions devant les controverses qui empêchent les acteurs de coopérer. Cela se fait par la reconfiguration du réseau – déplacements d'acteurs, ajout d'acteurs pertinents introduisant de nouvelles connaissances et ressources, renforcement de certains liens et abandon d'autres liens (retrait de certains acteurs) – et par l'élaboration de nouvelles solutions plus robustes qui permettent la coopération.

④ Production d'intermédiaires : Inscription dans des formes matérielles (plans, bilans, mémoires) d'idées et de positions convergentes (priorités, projets, solutions) dans un réseau. Ces intermédiaires stabilisent l'accord et transportent ces idées et ces positions auprès d'autres acteurs d'intérêt ou de réseaux pour l'atteinte des finalités.

⑤ Placement d'intermédiaires : Introduction d'intermédiaires dans d'autres réseaux, auprès d'acteurs décisionnels, de médias ou dans d'autres intermédiaires (p. ex. des mémoires) où ils peuvent être adoptés/adaptés de sorte à marquer une avancée vers l'atteinte des finalités.

⑥ Mise en mouvement d'intermédiaires : Valorisation, utilisation des intermédiaires par des acteurs d'intérêt ou des réseaux auprès de qui ils ont été placés.

⑦ Représentation par des porte-paroles : Manifestations visant à communiquer des positions, intéresser, influencer la position et l'engagement d'autres acteurs d'intérêt ou de réseaux en vue de l'atteinte des finalités.

⑧ Solidification des porte-paroles et des intermédiaires : Renforcement de la légitimité et de la crédibilité des porte-paroles et des intermédiaires qu'ils transportent, faisant en sorte qu'ils soient davantage reconnus par les populations, les collectifs au nom de qui ils parlent et davantage considérés par des acteurs stratégiques. Diverses activités peuvent y contribuer, p. ex. consultations publiques, délibérations collectives, représentations dans divers forums. Diverses marques de reconnaissance peuvent en être le signe, p. ex.

invitations à communiquer dans un forum important, reconnaissances par un bailleur de fonds.

⑨ Déplacements d'acteurs : Changements de positions (opinions, points de vue), engagement des acteurs dans de nouveaux rôles, transformations dans les rapports de pouvoir qui favorisent la poursuite de l'action collective et l'atteinte des finalités du réseau. Ces déplacements résultent de la négociation et des jeux de pouvoir parmi les acteurs.

⑩ Captation de ressources : Accès aux ressources nécessaires au fonctionnement du réseau et à l'accomplissement de ses finalités, soit : du financement, de la main-d'œuvre, du soutien technique, logistique ou de l'expertise.

⑪ Extension et renforcement de réseaux : Enrôlement de nouveaux acteurs, addition d'entités non humaines, renforcement des liens dans un réseau, interconnexions entre des réseaux.

⑫ Engagement d'acteurs décisionnels dans la réalisation du changement : Engagement d'acteurs détenant les leviers de décision et d'action à l'interne ou à l'externe d'un réseau (p. ex. services municipaux, entreprises, OBNL, organismes communautaires) dans la réalisation de transformations effectives dans les milieux de vie.

APPENDICE D

**TABLEAU 12 : CATÉGORIES DE DOCUMENTS CONSTITUANT LE CORPUS
DE DONNÉES DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE**

Tableau 12 : Catégories de documents constituant le corpus de données de l'analyse documentaire

Catégories de documents de l'analyse documentaire	Demandes de subvention	Cadres de la demande
	<p><i>S'entraider et outiller pour mieux manger;</i></p> <p><i>Le goût de la concertation en sécurité alimentaire;</i></p> <p><i>Projet Récup-transfo-santé.</i></p>	<p><i>Plan d'action gouvernemental pour les saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012; Investir pour l'avenir (PAG) + Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie 2010;</i></p> <p><i>Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015;</i></p> <p>Fonds d'appui au rayonnement des régions 2018.</p>
	Documents Plan d'action produits entre 2010 et 2018.	<p>Alliance;</p> <p>QEF;</p> <p>Moisson Laurentides;</p> <p>Centraide Laurentides;</p> <p>RÉGAL +.</p>
	Documents Rapport d'activité produits entre 2010 et 2018.	<p>Alliance;</p> <p>QEF;</p> <p>Moisson Laurentides;</p> <p>Centraide Laurentides;</p> <p>RÉGAL +.</p>
	<p>Documents RÉGAL produits entre 2011 et 2013;</p> <p>Documents RÉGAL+ produits entre 2013 et 2018.</p>	<p>Procès-verbaux, rencontres coordination RÉGAL</p> <p>Procès-verbaux, comités de suivi RÉGAL +;</p> <p>Procès-verbaux Comité RÉGAL +;</p>

APPENDICE E

GRILLE DE CODIFICATION AUTOUR DES QUATRE MOMENTS DU
PROCESSUS DE TRADUCTION ET DES MARQUEURS IDENTIFIABLES

Grille de codification autour des quatre moments du processus de traduction et des marqueurs identifiables

Cadre théorique	Moments	Composantes	Marqueurs			Effets		
			RT	Codification		RT	Codification	
Conduite du changement traduit	Problématisation	Conducteur du changement:	RT 4	1.3, 1.4	Production d'intermédiaires:	Besoins	2.1	Quels sont les besoins identifiés et modes de solutions préconisées
			RT 4	2.2			2.2 2.3	
		Constitution du collectif	RT 1 RT 5, 6 RT 4 RT 7	1.1, 1.2 1.3, 3.1 1.3, 1.4 1.1	Identification des acteurs Identification d'opportunités Production d'intermédiaires Représentés par des porte-paroles	RT 5	1.3 3.1	Augmentation connaissances/sensibilisation des acteurs. Y-a-t-il changement des perceptions?
		Trajectoire SA	3.1.0, 3.1.1, 3.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9.					
	Intéressement	Renforcement du collectif	RT 9 RT 11	2.3 2.2	Déplacement d'acteurs; Alliances (formelles, implicites) Captation des ressources; Placement d'intermédiaires	RT 5	1.3 3.1	Répertoire commun compris par tous;
			RT 10 RT 5	1.2 1.3, 3.1		RT 10	1.2	Financement
	Enrôlement	Soutien du processus (RH et financier)	RT 1 RT 11	1.2, 2.2 2.2	Distribution des rôles Extension et renforcement des réseaux; Mise en mouvement d'intermédiaires Engagement d'acteurs décisionnels	RT 5	1.3, 3.1	Discours,
			RT 6 RT 12	1.3, 3, 3.1 3.2, 6		RT 3 RT 3	1.5 1.5	Manifestation du désaccord Résolution des controverses
	Mobilisation		RT 8 RT 2	1.1 3.2, 6	Création et soutien des réseaux Structure et règles de gouvernance en réseau	RT 7	1.1	Représentation par des porte-paroles Solidification des porte-paroles et des intermédiaires
			RT 7 RT 8	5				

APPENDICE F

MONTAGE FINANCIER DU PROJET *LE GOÛT DE LA CONCERTATION EN
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE*

